

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE
DE NIMES

IX^e SÉRIE
TOME LXXX

Année 2007



ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES (Gard)

2007

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER 2007

GALTIER Jacques, président sortant :	
Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes	
de l'année 2006.	7
MARÈS Catherine, présidente	
Éloge de la vigne.	12
LEROY Jacqueline	
Bibliothèques et acquisition de savoir, des origines	
au XXI ^e siècle* ¹	

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2007

AUDISIO Gabriel	
Des animaux en justice.	22
PUECH Charles	
Bobine le Diable de Vauvert.	40
BASTIDE Bernard	
Fernand Itier, premier exploitant et premier	
cinéaste nîmois.	59
KIRSCHLEGER Pierre-Yves	
Le christianisme dans la tourmente du XIX ^e siècle.	69

* Cette communication a été publiée dans les Mémoires de l'année 2006

CHABERT René	
Entendre, comprendre et ressentir, transposer.	80
PLOUVIER Paule	
Les années de formation poétique de Pierre Torreilles.	105
SAPÈDE Georges	
Autour du testament de Denis de Banne, comte d’Avejan.	115
JALLATTE Charly-Sam	
Le Grand Sanhédrin de Napoléon I ^{er}	141
POUJOLAT Micheline	
Marie-Louise Monnet et son frère Jean.	162
GOUGET Pascal	
De la mort cellulaire à la sculpture du vivant.	181

III – MEMBRES ET AMIS DE L’ACADÉMIE

Membres honoraires.	211
Membres résidants.	213
Membres non résidants.	217
Correspondants.	219
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants.	226

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER 2007

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Année 2006

par Jacques GALTIER

Président sortant

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Monsieur le Député,
Monsieur le Maire de Nîmes,
Chers confrères et consœurs de l'Académie,
Mesdames et Messieurs,

Notre Académie fait partie de la petite trentaine de sociétés savantes qui ont légitimement le droit d'utiliser ce titre. Quatre conditions sont nécessaires :

- avoir été créé sous l'Ancien Régime et siéger sans interruption, sauf pendant la période révolutionnaire ;
- avoir un nombre limité de « fauteuils » ;
- y entrer par élection ;
- être pluridisciplinaire.

Notre compagnie remplissant ces conditions fait partie de la Conférence des Académies en province et se rattache par le biais de l'Académie des Sciences morales et politiques à l'Institut de France du quai Conti à Paris et participe avec profit aux travaux de cette Conférence.

Il m'appartient comme président sortant de vous remémorer ou de vous associer aux travaux, joies et peines de l'Académie de Nîmes durant l'année écoulée.

Notre Compagnie a perdu deux de ses membres résidants très actifs. En début d'année, au lendemain de notre dernière séance publique, Pierre-Marie Michel était enlevé brutalement à l'affection des siens et à la nôtre, nous privant de son intelligence et de son sourire accueillant. Nous remercions M. le Préfet pour le télégramme de sympathie qu'il nous a alors adressé. Après l'été M^{gr} Dalverny nous quittait après ce qu'il est convenu d'appeler une longue maladie. Sa bienveillante et souriante attention nous manquent. Nous remercions M^{gr} Watebled de nous avoir permis de prononcer le seul hommage public à l'issue du service religieux.

Nous avons aussi à déplorer le décès de M. Jacques Larmat, membre honoraire et ancien président et de M. Jean Lavie, correspondant.

Nous avons inscrit dans la classe des membres honoraires trois non résidants ne pouvant plus participer à nos travaux, MM. Jean-Michel Gaillard, Emmanuel Leroy-Ladurie, Philippe Joutard.

Un correspondant a démissionné ne pouvant plus être présent, M. le pasteur Paul Dombre.

Nous avons eu la joie d'accueillir comme membre non résidant, au fauteuil de M. Jean-Michel Gaillard, M^{me} Paule Plouvier, de Montpellier, docteur ès lettres, spécialiste de la poésie et écrivain reconnu et comme membre résidant, au fauteuil du D^r Paul Templier, M. Pierre Marès professeur à la Faculté de Médecine de Nîmes et gynécologue-obstétricien de réputation européenne.

Le 24 avril nous avons reçu comme correspondants MM Marcel Bourrat, Jean Matouk, Rudiger Stephan et Pascal Trarieux.

Comme vous pouvez le constater, il n'y a aucune femme parmi eux. C'est, comme l'on dit, un fait regrettable, mais non significatif.

Il y a des femmes à l'Académie. Mon successeur va vous en donner la preuve vivante, Madame Lassalle en étant une autre preuve en tant que dévouée Secrétaire perpétuel.

Voici maintenant l'ensemble des communications présentées durant l'année écoulée :

- M. Charles Puech : *Le pain maudit de Pont-St-Esprit* ;
- M. Jean-Louis Meunier : *Pierre-André Benoit, être en poésie* ;
- M Victor Lassalle : *Ce que l'art roman doit aux arènes de Nîmes* ;
- M. Gabriel Audisio : *L'intolérance religieuse en France au XVI^e siècle* ;
- M^{me} Michèle Pallier : *Un notable nîmois au cœur de la vie économique du Gard : Léonce Guiraud (1811-1906)* ;
- M. Ariel Balmassière : *Le secteur urbain sauvegardé d'Uzès* ;
- M. Jacques Lévy : *Vélasquez et l'énigme des Ménines* ;
- M^{me} Jacqueline Leroy : *Le rôle des grandes bibliothèques dans l'acquisition du savoir au XXI^e siècle.*

C'est cette communication que vous aurez le plaisir d'entendre vers la fin de notre rencontre.

- M^{me} Hélène Deronne : *L'inventaire du mobilier de l'Académie de Nîmes* ;
- M. Charly-Sam Jallatte : *La féminité, essai de compréhension de l'être sans qui l'humanité ne serait pas* ;
- M. Paul Maubon : *De l'éthologie au coq-à-l'âne* ;
- Mme Monique Kuntz : *Prendre les eaux à Vichy avec*

M^{me} de Sévigné ;

– M. Gabriel Audisio : *Des procès d'animaux en justice (XV^e-XVII^e s.)** ;

– M. Charles Puech : *Bobine, le diable de Vauvert et quelques autres empoisonneurs**.

Lors de leur réception M^{me} Paule Plouvier a parlé de *La force poétique du langage*¹ et M. Pierre Marès nous a fait partager les problèmes techniques et moraux de tous ordres que soulève la pratique de sa spécialité en expansion spectaculaire.

Nous pouvons être étonnés de voir deux de nos confrères donner deux communications dans la même année. Ce fait s'explique par leur grande disponibilité compensant l'empêchement imprévu de deux de nos confrères².

Le samedi 1^{er} avril, l'un de nos membres résidants, architecte chevronné, nous conviait à Avignon pour nous faire visiter deux hôtels particuliers transformés, tout en respectant leurs caractéristiques initiales, en appartements sociaux de qualité. À cette occasion nous étions reçus par le président de l'Académie d'Avignon qui nous a fait visiter un quartier historique de sa ville.

Nous avons eu l'honneur de recevoir son Excellence André Erdös, ambassadeur de Hongrie en France, accompagné du président de la Maison de l'Europe, M^e Boulay. Nous ont aussi rendu visite le chargé de la Francophonie au Ministère de la Culture à Paris, M. André Catillon ainsi que le président de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

¹ Texte publié dans le Bulletin n°147 de 2006, p.49-54

² Ces deux communications sont publiées dans les Mémoires de l'année 2007

L'Académie des sciences et lettres de Montpellier nous a associés au tricentenaire de sa fondation.

Deux séances administratives nous ont permis de constater que l'informatisation de notre Bibliothèque entreprise il y a quatre ans était terminée, ce qui nous incite à aller plus loin et à mettre sur informatique l'Académie elle-même, opération déjà bien engagée. Nous avons entrepris parallèlement les démarches préliminaires pour débiter avec des concours extérieurs, la réfection de la toiture de l'Hôtel de l'Académie. Nous avons aussi pu constater le travail important accompli par les diverses commissions.

Nous sommes heureux de pouvoir dire ici notre gratitude à

- la Direction régionale de la culture, représentant l'État ;
- au Conseil régional de Languedoc-Roussillon ;
- à la ville de Nîmes, qui nous ont généreusement subventionnés et nous ont fourni un soutien efficace dont nous les remercions, nous aidant à faire face à la réfection de la toiture de notre hôtel particulier et à la parution de nos publications.

Les Journées du Patrimoine comme les visites prévues par le numéro spécial sur Nîmes de l'hebdomadaire l'Express ont connu un franc succès. Avec votre participation à cette séance publique où vous nous faites l'honneur d'assister, elles sortent notre Compagnie de la confidentialité qui est trop souvent son lot. Soyez-en remerciés.

ÉLOGE DE LA VIGNE

par M^{me} Catherine MARES
Membre résidant

Madame Lassalle, cheville ouvrière et précieuse gardienne des traditions et de la mémoire de notre Académie, nous rappelait dernièrement ce qu'il est advenu lorsque notre Société, en 1801, a recouvré la vie après les turbulences de la révolution. Le préfet, son protecteur, regroupait autour de lui des hommes dont les compétences, espérait-il, l'aideraient à restaurer l'économie du département, à développer ses techniques, à stimuler les esprits. Un tel dessein conférait aux Académiciens une responsabilité plus engagée que celle stipulée par les lettres de créance du 10 août 1682 : *l'étude de l'Antiquité, pour l'intelligence de ce qu'il y a de plus rare et de plus obscur dans ces débris qui leur restent des ouvrages des Romains et l'honneur de joindre la pureté du langage français à la connaissance de l'antique histoire.*

Ne point faillir à ces responsabilités est une exigence à laquelle la provisoire et modeste présidente que je suis se doit de ne pas déroger. L'Académie royale du Gard s'est toujours intéressée aux questions agricoles, à la viticulture en particulier, puisque l'on trouve à la bibliothèque de Toulouse, sous la cote 60 690, un rapport de cette dernière sur *l'appareil vinificateur de Mlle Gervais*. Je n'y suis pas allée voir, mais serais curieuse d'apprendre ce dont il s'agit... Son

avis fut sollicité en 1774 sur un projet de canal du Rhône au Vistre. En 1842 la perte de ses attributs royaux n'empêcha pas notre Académie de mettre à son concours, doté de récompense, un sujet sur *les moyens de détruire l'althise qui ravage les vignes*. En 1849, il s'agissait de *Constater les progrès de l'agriculture dans le Gard depuis plus de vingt ans*. Vous voyez donc que les garants ne me font pas défaut sur ce terrain, ô combien épineux à l'heure actuelle, de la vigne et du vin.

Cette séance solennelle annuelle se déroule sous votre Présidence, Monsieur le Préfet, et pourtant, si je déclarais que mon sujet rejoint l'une de vos graves préoccupations : le sort des viticulteurs de notre région, il serait facile de me taxer de suffisance et de présomption. En outre, je m'expose au risque, après avoir fait l'éloge de la vigne, et donc, de son plus noble produit, le vin, que vous ne postiez à mes trousses, sur les routes de l'agglomération, un préposé aux contrôles d'alcoolémie désireux de ne pas revenir bredouille.

En réalité, il se trouve que j'ai arpenté toute ma vie le jardin des racines grecques, romaines et judéo-chrétiennes de notre culture. Pendant les neuf années où je suis, suivant la formule, restée à la maison, c'était pour aider mon mari, jeune vétéran revenu de la campagne africaine sur le « lot de colonisation » où il avait décidé d'implanter sa famille. Sans doute est-ce la raison pour laquelle l'un des mots dont je me plaisais à déployer l'éventail de significations devant mes élèves, pour qu'ils goûtent leur langue en découvrant son origine, était le verbe latin : colo, colis, colere, celui, cultum. Ce verbe en effet veut dire à la fois : cultiver, habiter et rendre un culte. Pour faire l'éloge de la vigne, je vais donc m'appuyer sur chacun de ces sens.

La rhétorique voudrait que je les traite l'un après l'autre. Mais

c'est un peu l'histoire de la poule et de l'œuf : de la culture et de la sédentarisation, laquelle a précédé l'autre ? Lorsque les nomades hébreux venus d'Égypte arrivent aux confins de la terre promise, encore inaccessible, leur premier éblouissement provient des grappes de raisin sous le poids desquelles croulent, à leur retour, leurs éclaireurs. Il faut cultiver pour habiter, il faut habiter pour cultiver.

Sans conteste, la vigne a donné au Midi son visage, mais depuis quand ? La découverte de pépins de raisin fossilisés au Nord et au sud des Alpilles (entre autres lieux) laisse entendre que la vigne a toujours existé, chez nous et dans les régions tempérées et chaudes, à l'état sauvage. Dans la description de l'Âge d'Or faite par Virgile dans la IV^e églogue, le lierre dont les fruits viennent spontanément nourrir l'enfant mystérieux en son berceau, ne serait-il pas en réalité une liane, la vigne sauvage ?

C'est au 7^e millénaire avant notre ère que la vigne cultivée fait son apparition dans l'actuelle Géorgie, sur les flancs du Caucase. De là, elle gagne la Mésopotamie, l'Égypte où des traces de son exploitation sont inscrites sur des bas-reliefs datant de 2500 avant J.C. Elle s'étend jusqu'en Inde et en Chine, mais trouve dans toute l'Asie Mineure, en Phénicie et surtout dans le monde grec, son terrain d'élection.

Avec l'huile, le vin constitue en effet le trésor que les Phocéens, vers 600 av. J.C., apportent à Marseille. La vigne cultivée n'existait pas, en Gaule, avant que les Grecs ne la lui confient. Précieux trésor. Les premières traces, aujourd'hui visibles, de sa culture, apparaissent autour de Martigues et de Lançon de Provence. Elles datent du V^e siècle. Strabon, géographe originaire de Cappadoce et contemporain d'Auguste, ne décrit-il pas la Gaule comme *couverte de vignes* ? Toute la Narbonnaise devient terre à vigne, avec Lattes et Narbonne

comme têtes de pont, pour en assurer le commerce, dans un va-et-vient incessant. Ce n'est qu'au début du premier siècle av. J.C., une fois toute la Gaule devenue province romaine, que cesseront les importations de vin italique. La production locale ne suffisait pas en effet, jusque-là, à alimenter en vin les armées romaines et les nouveaux colons. Cependant, sa trop grande expansion risquant désormais de couler la production d'Italie, en 92 de notre ère, l'empereur Domitien ordonna d'arracher (déjà !) la moitié des vignes des provinces. Il semble que les irréductibles gaulois aient assez peu obtempéré, beaucoup trop soucieux de sauver leur vignoble.

Si le vin chemine en effet jusqu'en Aquitaine et jusqu'en Gaule septentrionale par les voies navigables et sans doute aussi à travers les Alpes, il faut avouer que son triomphe n'est pas facile et qu'il a affaire à forte partie. Incontestablement, les Gaulois sont portés sur la boisson. Telle est du moins, dans l'Antiquité, leur réputation. Ce serait même pour s'en procurer qu'ils ont envahi Rome, sauvée par les oies, comme chacun sait... Cependant, passé le confluent de la Saône et du Rhône, la rivalité avec d'autres boissons alcoolisées est rude. La cervoise est une concurrente redoutable, en particulier en Gaule Belgique, ainsi que les alcools de grain (oh ! la bière, le whisky, la vodka, déjà...). Pour les Romains, formés à la culture grecque, habitués à l'ordonnancement rituel des banquets, ce sont des boissons de sauvages. Cependant, l'influence romaine implanta la vigne sur les rives de la Moselle, autour de Trèves, capitale impériale à partir de 258, et sur les bords du Rhin. Ausone et Venantius Fortunat ont laissé de superbes descriptions de ces vignobles de coteaux.

La vigne allait-elle survivre au démantèlement de l'empire romain ? Il ne semble pas qu'il y ait eu de véritable solution de continuité dans son exploitation et son implantation. L'Église, en effet, du fait de ses besoins en vin de messe, n'a pas cessé d'en

favoriser la culture. La communion sous les deux espèces fut pratiquée jusqu'au XIII^e siècle. (Le concile Vatican II a d'ailleurs préconisé le rétablissement de cette pratique, il serait utile de ne pas l'oublier, sous quelque prétexte de précaution... inutile...). Les évêques ont planté de la vigne au siège de leur évêché (St-Rémi en lègue par testament au début du VI^e siècle), et ce, dans toutes les provinces de France, jusqu'en Bretagne, dans le Nord, la Vallée de la Loire, le Berry, le Massif central, grâce à des cépages appropriés.

Les moines développent les vignobles (on leur doit la plupart des grands crus) et le service *du vin*, selon Rabelais, doit parfois passer avant le service *divin*. C'est une question de vie et de mort, tant le poids de la vigne importe à l'économie ! Enfin, par-delà les océans, c'est l'Église qui est responsable de l'implantation des vignobles dans toutes les régions dont certains redoutent aujourd'hui la concurrence : au Cap, en 1659, au Mexique, dans toute l'Amérique latine et jusque sur le piémont andin, au Chili et en Argentine. C'est ainsi, a-t-on pu même écrire, que « *L'expansion de la civilisation chrétienne est à l'origine de l'expansion de la viticulture dans le monde* ».

Si ce petit galop à travers l'histoire était nécessaire pour comprendre comment la vigne habite la terre, il ne suffit pas à la chanter, ni à expliquer ce type de rapport très particulier qu'un vigneron entretient avec sa vigne, pour la cultiver.

La cultiver, même si, à travers l'histoire, de terribles fléaux l'ont ravagée, est affaire de passion. Il faut souvent beaucoup de bon sens et d'observation pour venir à bout des maladies qui la guettent. Ainsi, c'est par une sorte de pragmatisme naturel, à force d'expérimentations et d'observations qu'Henri Marès, membre de l'Académie de Montpellier et correspondant de l'Académie des sciences, ami de Pasteur, et arrière-grand-oncle de mon mari, a réussi

à vaincre l'oïdium. La lutte contre le phylloxéra, qui anéantit le vignoble, fut une histoire dramatique. Rétrospectivement, on se demande de quel bois étaient fabriqués nos ancêtres pour se relever après pareille catastrophe. Parti de Pujaud, dans le Gard, le puceron ravageur a entraîné l'arrachage de la quasi-totalité du vignoble. Et pourtant, les moyens d'une renaissance ont été trouvés, le vignoble a ressurgi.

Cet acharnement à maintenir la culture de la vigne, c'est à la plante elle-même qu'on le doit. Elle possède le génie de s'adapter à la terre qui la porte et de l'épouser. Ni grosse froidure ni excessive ardeur ne la rebutent. Son allure dépouillée, ses couches d'écorces superposées lui font comme un manteau d'hiver. Sa sobriété (on dit même que pour produire, il faut qu'elle souffre...), la ténacité de ses racines à forer entre les cailloux pour quérir l'eau là où n'importe quelle plante se serait découragée, font d'elle la culture idéale, la plus adaptée à nos régions. *Apricis saxis mitis vendemia coquit* : sur les pierres chauffées de soleil se mitonne la douce vendange. Ainsi chantait le délicat Virgile.

Rien de plus rustique, rien de plus souple, rien de plus résistant qu'un plant de vigne : c'est une liane. Avec ses vrilles, que Colette a si bien chantées, elle s'agrippe à tout, elle agrippe tout, même, paraît-il, le rossignol... Souvent, elle fait corps avec la maison, à tel point que pour symboliser la fuite du temps, Lamartine écrit le poème *La vigne et la maison*. Il dit ailleurs, « *la famille enracinée sur le coteau qu'elle a planté, refleurit d'année en année* ». C'est que la vigne entretient un type de rapport particulier avec les hommes parce qu'elle entretient aussi un type de rapport particulier avec la terre. « *La vigne, le vin, selon Colette, sont de grands mystères. Seule, dans le règne végétal, la vigne rend intelligible ce qu'est la vraie saveur de la terre. Quelle fidélité dans la traduction... Elle ressent, exprimée par la grappe, les secrets du sol. Le silex, par elle, nous fait*

connaître qu'il est vivant, fusible, nourricier. La craie ingrate pleure, en vin, des larmes d'or. »

De ce fait, ce n'est plus seulement l'homme, mais la vigne elle-même qui habite la terre. Les forêts la recouvrent, les cultures pérennes l'occupent momentanément. Seule la vigne l'habite. Y a-t-il une seule autre culture que l'on appelle ainsi par son nom ? Ce n'est pas une bamboueraie ou une oliveraie, ce n'est pas un verger, ni un champ de blé, c'est « une vigne », une personne. Seul peut faire du bon vin celui qui est amoureux d'elle. *Mon bien-aimé avait une vigne sur un coteau plantureux...* Pour montrer à quel point Dieu est amoureux du peuple qu'il s'est choisi, il le compare à une vigne. Toute l'histoire de la Bible est histoire d'une alliance, des noces de Dieu avec sa vigne bien aimée. *Je suis la vigne et mon Père est le vigneron...*

C'est que, vous vous en seriez doutés, la vigne est l'objet d'un culte. Telle sera la troisième partie de mon propos.

De même que Déméter avait fait don du blé aux hommes, pour les remercier de l'avoir aidée dans la quête de sa fille Perséphone enlevée par Hadès, Dionysos (le Bacchus des Romains, le Liber des Gaulois) leur a fait don de la vigne. Déméter s'est retirée dans son lointain Olympe ; Dionysos, lui, est resté, pour profiter avec les hommes de ce trésor qu'il voulait partager. C'est autour de Dionysos, lors des grandes Dionysies, que naquit le théâtre, cette célébration rituelle du mystère de la condition humaine. C'est encore Dionysos, sous le nom de Iacchos, qui, dans les mystères d'Éleusis, conduisait le cortège des futurs initiés, promis à l'éternité.

Impossible en effet de connaître ce qu'est la vraie vie sans une certaine dose d'extase et de folie. Encore faut-il maîtriser, en les ritualisant, les effets du délicat breuvage. Ainsi en est-il de ce banquet

décrit par Homère il y a 2 800 ans : *Il n'y a pas de moment plus gracieux dans la vie que l'instant où les convives assis autour de la table bien dressée prêtent l'oreille au chantre, tandis que l'échanson, puisant le vin dans l'amphore, remplit les coupes à la ronde.*

Codifier l'euphorie, n'est-ce pas le rôle d'Apollon, le dieu de la raison ? Entre Apollon et Dionysos, la guerre ne faisait pas toujours rage, contrairement à ce que l'on pourrait penser, car, un mois par an, à Delphes, Apollon cédait la place à Dionysos, comme si l'homme ne pouvait pas vivre sous le seul registre du raisonnable. A quoi bon vivre sans un zeste de folie ? Tous les poètes nous l'ont dit.

On ne me fera pas croire, même si je ne ferme pas les yeux sur les ravages de l'alcoolisme contre lequel on ne luttera jamais assez, que le vin est un poison. Comment, dans ce cas-là, le fondateur de la religion à laquelle j'ai la joie d'appartenir, aurait-il commencé sa vie publique en fabriquant, à partir d'eau, (... non pas *ex nihilo*), de 500 à 700 litres de vin, et du meilleur ? J'aime à imaginer aussi le regard indulgent qu'il a posé ensuite sur la douce euphorie dont il était la cause.

Sans doute signifiait-il alors qu'il préparait le vin d'une autre alliance. Quand il a voulu transmettre son dernier message, c'est au cours d'un repas. Rien ne lui a paru plus apte à signifier le don de sa vie que de permettre à ses amis de boire à la coupe, avec lui.

Vous l'aurez bien compris. *Ubi vitis, ibi vita* : là où il y a de la vigne, il y a la vie.

Ne pas trouver les moyens de maintenir une économie de la vigne capable de faire vivre notre région serait un crime. Si la production y a diminué de 9% sur les cinq dernières années, si l'arrachage représente 5% de son potentiel productif, si, il y a 25 ans,

la production du Languedoc-Roussillon était double, il ne faut pas seulement se lamenter. Ce qui a été perdu en quantité a été gagné en qualité. Sur le marché tant local qu'international, nos vins rivalisent avec les meilleurs, les dépassent parfois, et ils sont moins chers. Ce qu'il faudrait interdire, c'est que quelque part en France on puisse servir un vin, comme chacun peut hélas le constater au cours de ses déplacements, qui ne soit pas excellent.

Sans doute mon propos, un peu idyllique, a-t-il pour objectif, tel le vin du soldat, de remonter le moral des troupes. Il ne faut jamais s'avouer vaincu. Voilà 26 siècles que les noces du Midi et du vin ont été nouées. Qui dit mieux en fait de fidélité ?

Mais la survie des vignobles de notre région ne se fera pas sans effort. Les experts recommanderont tous ceux qui sont nécessaires. Ils en oublieront peut-être un : l'effort d'éducation, auprès de la jeunesse. Si l'on veut lui apprendre à mettre de l'eau dans son vin, il faudrait commencer par lui apprendre à goûter, à apprivoiser le vin, plutôt que les alcools, ou autres produits toxiques... Je rejoins là les préoccupations de l'Académie, dont nous sommes l'émule, selon notre devise. Celle des Sciences morales et politiques vient de publier un rapport intitulé : *La France prépare mal l'avenir de sa jeunesse*. Vous comprenez bien à quel point mon propos est symbolique de tout l'effort qu'il nous faut fournir pour transmettre ce qui fait notre civilisation.

Le vin partage en effet avec la femme et le cheval le privilège d'avoir une robe. Proust, dessinant un jour le portrait de la duchesse de Guermantes écrit : « *elle était entourée des plis de sa toilette comme de la quintessence d'une civilisation.* » La haute couture et l'élevage du vin ressemblent à la haute école. Ce sont quintessence d'une civilisation.

À n'en pas douter, la crise du vin est aussi crise de civilisation. N'est-ce pas précisément notre rôle, à tous, de faire en sorte que la crise entraîne un sursaut, une volonté farouche de transmettre le goût de la vie civilisée, ... l'esprit du vin ?

Caton l'Ancien, le parangon de toutes les vertus romaines, affirmait : « Si l'on me demandait quel est le bien le plus précieux de la terre, je répondrais : c'est la vigne. »

À ces fortes paroles, je pense que vous acquiescerez vous aussi et vous remercie de votre attention.

DES ANIMAUX EN JUSTICE (XV^e – XVI^e SIÈCLE)

par **Gabriel AUDISIO**
Membre résidant

Suite à la communication de M. Paul Maubon¹, et en réponse à une question de M^c Fontaine, il a été fait mention par M. Daniel-Jean Valade de la communication que M. André Nadal avait présentée ici même.² Or il se trouve que, voici quelques années, j'avais ouvert un dossier sur ce sujet, suite à des dépouillements d'archives du XVI^e siècle effectués à l'occasion de recherches sur un tout autre sujet.

Je pris donc connaissance de l'article d'A. Nadal et il m'a semblé que, suite à mon propre travail et à la parution de plusieurs travaux depuis presque trente ans, je pouvais peut-être apporter quelques éléments nouveaux d'information et peut-être de réflexion. De sorte que, lorsque notre secrétaire perpétuelle, suite à l'accident dont notre confrère G. Sapède a été victime et qui l'empêche de présenter son intervention de ce jour, m'a demandé de le remplacer, j'ai décidé, dans l'urgence, de vous présenter ce dossier, qui n'est pas

1 Paul Maubon, « De l'éthologie au coq-à-l'âne », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, IX^e série, t. LXXX, année 2006, Nîmes 2007, p. 171-195.

2 André Nadal, « Les procès d'animaux au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, VII^e série, t. LX, 1977-1979, Nîmes, 1980, p. 230-259.

encore vraiment prêt, en l'état. Je dirais que c'est le moins inachevé de mes dossiers en cours et dont les résultats, évidemment, n'ont pas encore été publiés.

Les procès d'animaux les plus anciens, dont nous ayons des traces en archives ou dans des récits, remonteraient au début du XIV^e siècle dans le Tyrol. Cette pratique est attestée en Suisse, pour la France en Bourgogne, Lyonnais, Champagne, Auvergne, en Avignon et en Savoie, à Rome et à Naples. M'en tenant à la période que je connais mieux, mon propos est, dans un premier temps, de vous présenter les faits, c'est-à-dire les procès intentés à des animaux aux XV^e et XVI^e siècles puis, dans un deuxième temps, en élargissant notre perspective, de tenter une réflexion sur ce phénomène qui nous paraît « étrange », c'est-à-dire incompréhensible pour précisément le « comprendre » car, curieusement, il intéresse peut-être également notre époque et, par conséquent, nous-mêmes.

1 – Les procès d'animaux

André Nadal, dans sa présentation déjà citée, reprenant la classification traditionnelle, distinguait trois types de cas juridiques impliquant des animaux. Je la rappelle ici, en modifiant seulement l'ordre : des animaux ont été jugés et condamnés pour avoir commis des meurtres, pour avoir été complices de relations sexuelles avec des humains ce que l'on appelait le crime de bestialité, pour avoir constitué des fléaux.

a) Les animaux meurtriers

Le premier cas est constitué par les animaux coupables de meurtre. Beaucoup d'entre eux se trouvent concernés : chien, coq,

cheval, taureau ; mais celui qui revient le plus souvent est le porc ou la truie.

Le plus souvent ces cas relevaient de la justice seigneuriale et parfois, semble-t-il, du tribunal royal ou impérial. Le plus fréquemment il s'agit d'un meurtre d'enfant, quelquefois de maraudage. Le procès se déroulait suivant les formes ordinaires du temps : enquête, témoignages, citation, emprisonnement, réquisitoire, sentence, signification de la sentence au condamné dans sa prison, exécution publique, procès-verbal. Bizarrement, l'animal n'était pas défendu, pas de plaidoirie donc, faute d'avocat. La sentence condamnait l'animal à mort, à être étranglé et pendu par les deux pieds de derrière à un arbre ou aux fourches patibulaires. L'exécution était solennelle, afin de servir d'exemple. Quant au propriétaire, il se voyait parfois imposer une amende ; mais il était déjà suffisamment puni par la perte de sa bête qui, en ces temps, constituait déjà un vrai capital.

Voici un exemple typique, que nous connaissons grâce aux dépenses effectuées ; c'est donc une pièce comptable du 15 mars 1403 qui nous apprend le procès fait à une truie qui avait mangé un enfant à Meulan (Yvelines) :

Pour dépense faite pour elle dedans la geôle..... 6 sols parisis ;

Item, au maître des hautes œuvres, qui vint de Paris à Meulan faire la dite exécution par le commandement et ordonnance de notre dit maître le bailli et du procureur du roi..... 54 sols parisis ;

Item, pour voiture qui la mena à la justice..... 6 sols parisis ;

Item, pour cordes servant à la lier et hâler..... 2 sols 8 deniers parisis ;

Item, pour gants..... 2 deniers parisis.

Un demi-siècle plus tard, c'est encore une truie qui est jugée à Savigny (Côte d'Or). Voici un extrait de la sentence :

C'est assavoir que, pour la partie demanderesse, avons cité, requis instamment en cette cause, en présence du dit défendeur présent et non contredisant, pourquoi nous, juge, avons dit, faisons savoir à tous que nous avons instruit et donné notre sentence définitive en la matière qui suit : c'est assavoir que le cas est tel qu'il a été proposé par la partie demanderesse, et duquel appert à suffisance, tant par témoins que autrement ; aussi conseil tenu avec sages et praticiens, et aussi étant considéré en ce cas l'usage et coutume du pays de Bourgogne, ayant Dieu devant les yeux, nous disons et prononçons pour notre sentence définitive et à droit et à icelle notre dite sentence : déclarons la truie de Jean Bailli, alias Valot, pour raison du meurtre et homicide par icelle truie commis... devoir être pendue par les pieds de derrière à un arbre, etc.³

Pourtant quelques voix s'étaient élevées contre ces procédures, et cela depuis longtemps. Ainsi au XIII^e siècle, Philippe de Beaumanoir, dans ses *Coutumes du Beauvoisis* :

Ceux qui ont droit de justice sur leurs terres font poursuivre devant les tribunaux les animaux qui commettent des meurtres, par exemple lorsqu'une truie tue un enfant, on la pend et on la traîne ; il en est de même à l'égard des autres animaux. Mais ce n'est pas ainsi que l'on doit agir, car les bêtes brutes n'ont connaissance ni du bien ni du mal ; et sur ce point c'est justice perdue : car la justice doit être

3. Les deux exemples cités : Émile Agnel, *Procès faits jadis aux animaux. Curiosités judiciaires et historiques du Moyen-Âge*, Paris, 1858

établie pour la vengeance du crime et pour que celui qui l'a commis sache et comprenne quelle peine il a méritée. Or le discernement est une faculté qui manque aux bêtes brutes. Aussi est-il dans l'erreur celui qui, en matière judiciaire, condamne à la peine de mort une bête brute pour le méfait dont elle s'est rendue coupable ; mais que ceci indique au juge quelle est, en pareille circonstance, l'étendue de ses droits et de ses devoirs.

C'est également ce que déclarait un moine espagnol du xv^e siècle, Léonard Vair :

On donne sentence d'excommunication contre la vermine si, dans certains cas, elle ne sort. Cette façon de faire est pleine de superstition et d'impiété ; soit pour ce qu'on ne peut mener procès contre les animaux qui n'ont aucune raison et comme ainsi, soit qu'elles oient engendrées de la pourriture de la terre, elles sont sans aucun crime ; soit pour ce qu'on pèche et blasphème grièvement quand on se moque de l'excommunication de l'Église, car vouloir soumettre les bêtes brutes à l'excommunication c'est tout de même que si quelqu'un voulait baptiser un chien ou une pierre.⁴

Ces réactions mirent du temps à se faire entendre. Les procès contre les animaux meurtriers semblent avoir cessé dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Pourtant quelques exemples sont encore à signaler, exceptionnels semble-t-il, jusqu'en 1792 où un cas se produisit encore :

Un taureau, dit Berneaud (Lettre sur l'exécution de deux taureaux, juin 1814), fut jugé et condamné au feu pour faire cesser l'épizootie qui exerçait ses ravages dans la commune de Sommervillier, département de la Meurthe, et le curé bénit pontificalement la victime. Depuis une trentaine d'années on paraît

4. Léonard Vair, *De fascino*, livre III ; trad. J. Bourdon, 1583.

*être d'accord sur l'illégalité de pareil jugement et de pareilles exécutions. Quelques mauvais plaisants que les bêtes doivent en rendre grâces au progrès des Lumières.*⁵

b) Le crime de bestialité

L'autre type de délit retenu contre les animaux est le crime de bestialité. Il s'agit de l'accouplement d'un humain avec un animal. Cette fois, en France, le cas relevait de la justice royale. Elle punissait de la peine de mort par le feu l'homme ou la femme condamnée ainsi que l'animal ; d'ailleurs les pièces du procès étaient également jetées au feu.

À part les arrêts les plus anciens des registres criminels du Châtelet de Paris qui mentionne quatre cas d'accouplement humain avec des chèvres, il est vraisemblable que rien d'autre ne nous serait parvenu si un procureur du roi, Simon Gueulette n'eut gardé copie des procès jugés entre les années 1540 et 1692. Son manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale sous le n° 10 969 et il a été édité pour la première fois en 1920 par la « Bibliothèque des Curieux ». Le procureur du roi Simon Gueulette passe en revue les divers animaux qui ont été complices d'êtres humains.

De ces derniers, dans tout son dossier, on ne trouve qu'un seul cas de femme, cas par contre fort connu, c'est celui de Claudine de Culam, une jeune fille de 16 ans, accusée de bestialité avec un grand chien blanc tacheté de roux ; plusieurs témoins l'accablèrent. À l'instar des hommes, Claudine de Culam fut étranglée, puis brûlée en

5. *Le Sycophante*, Louis Bertrand, 14 janvier 2004. Pour d'autres cas des xv^e et xvi^e siècles, voir Théophile Raynault, s.j., *Opuscula moralia*, dans *Opera omnia*, XIV, Lyon, 1665, ch. 5, p. 479-483.

1601 à Toulouse et ses cendres jetées au vent avec celles de son amant, le chien blanc tacheté de roux.

La quasi-unanimité des accusés du dossier Simon Gueulette sont des hommes de la campagne : une quarantaine de procès intentés à des paysans, maréchaux ferrants, valets d'écuries. Certains traits nous portent aux limites du sordide.⁶

Ici se greffe la sorcellerie qui, depuis le XIV^e siècle, était liée au crime d'hérésie et relevait donc des tribunaux religieux (officialité ou Inquisition), mais également, et jusque dans le XVII^e siècle, de la justice royale en France. En effet Satan pouvait prendre la forme d'un animal pour séduire et, au sabbat, les sorcières s'accouplaient avec le diable transformé en bouc.

c) Les fléaux

Enfin les animaux pouvaient être encore poursuivis et, le plus souvent, punis pour être la cause de véritables fléaux.

Cette fois il s'agit non plus des gros animaux que nous avons rencontrés pour le meurtre ou la bestialité, mais de petits animaux au contraire qui provoquent des dégâts par leur multitude. Nous trouvons ainsi les rongeurs, à commencer par les rats, les vers et vermines, les insectes. La référence biblique semble claire : sur les dix plaies d'Égypte, quatre en étaient constituées : grenouilles, moustiques, vermine, sauterelles.⁷

6. A. Nadal, *op. cit.*, p. 249.

7. Exode, 7-10, l'invasion des ces animaux constituent respectivement les 2^e, 3^e, 4^e et 8^e plaies.

Face au désarroi des fidèles, traditionnellement, l'Église répondait par les moyens habituels, dans la mesure où l'on pensait que Dieu permettait cette calamité pour punir l'homme de ses péchés. Étaient ainsi organisées prières d'intercession, processions, bénédictions, aspersion d'eau bénite. Par ailleurs la croyance s'était développée au moyen âge, selon laquelle le diable avait le pouvoir de nuire aux hommes par le biais des phénomènes naturels et des animaux. Les exorcismes contre ces derniers constituent déjà une sorte de procédure. Ils sont attestés à partir du début du XIV^e siècle ; nous les voyons mentionnés au XVI^e siècle dans les rituels de diocèses espagnols et vénitiens puis, au XVII^e siècle, de divers diocèses français, mais aussi à Prague et à Cologne.

Le changement notable se produisit au XIV^e siècle avec l'introduction d'une véritable procédure contre les animaux responsables de dégâts matériels ravageurs. Ces cas relevaient du tribunal ecclésiastique de l'officialité. Les plus anciens dont nous ayons connaissance remontent au début du XIV^e siècle. Ils semblent se terminer avec le XVI^e siècle.

Catherine Chêne a étudié les procès contre les animaux dans le diocèse de Lausanne entre 1452 et 1536. Elle montre bien la gradation que cette apparition représente : après les bénédictions, exhortations vinrent les exorcismes, anathèmes et malédictions puis les procès.⁸

Pour ma part, je voudrais vous signaler un cas que j'ai trouvé et qui se situe à Aubagne (Bouches-du-Rhône), plus tard encore, après la fin des procès à Lausanne. Je n'ai pas eu la chance de trouver les pièces du procès comme ma collègue suisse. C'est à partir de

8. Catherine Chêne, *Juger les vers. Exorcismes et procès d'animaux dans le diocèse de Lausanne (XV^e – XVI^e s.)*, Lausanne, 1995.

quelques pièces disparates qu'il faut reconstituer le processus. Permettez-moi de vous le présenter.

Opérant une recherche pour une conférence qui m'avait été demandée sur un tout autre sujet, j'examinait les archives communales de la ville d'Aubagne, qui sont déposées aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille. J'étais en train de dépouiller la série CC, qui est la série de la comptabilité communale, quand je tombai sur une pièce comptable qui attira immédiatement mon attention. D'abord parce qu'elle était rédigée en latin, alors qu'à cette époque, nous sommes au milieu du XVI^e siècle, les documents de l'administration urbaine étaient écrits soit en provençal soit en français. Cette pièce, datée du 4 novembre 1563, est très bien écrite, ce qui est un réel et rare avantage pour ce type de pièces et pour cette période. Son titre, traduit, est le suivant : « Suivent les dépenses que doit l'acteur des sieurs syndics de la communauté de la ville d'Aubagne pour la cause qu'elle a eu contre les animaux brutes dits *thoaros* » ; suit la liste détaillée des actions qui ont causé les frais, avec le montant pour chacune d'elles, soit un total de 14 florins ; vient ensuite la quittance de l'official de Marseille, enfin l'ordre des consuls de faire figurer ces dépenses dans le livre de la ville.

Il s'agit bien d'un procès (« cause »), engagé par la ville d'Aubagne et à ses frais, contre des animaux, auprès de l'officialité. La première question que je me suis posée a porté sur ce type d'animal : « *thoaros* ». J'ai d'abord pensé à des taureaux ; c'était l'époque où des taureaux s'étaient échappés sur la commune de Saint-Rémy ; ils avaient suscité un réel émoi dans la région et défrayé la chronique. Mais le terme, tel qu'il était écrit, ne figurait dans aucun des instruments de travail que je consultais : latin, français, provençal. Il m'a fallu tourner pas mal de temps autour de l'orthographe de ce mot pour finalement trouver le mot provençal « *toro* » ou « *touero* »,

dont la forme « toara » est également attestée, pour identifier ces « animaux brutes » comme étant des chenilles.

Je décidais alors de quitter la série de la comptabilité communale pour aller voir s'il n'y avait pas trace de l'affaire dans les registres de délibération communale (série BB). En effet les dépenses extraordinaires ne peuvent être décidées et exécutées que suite à une délibération. Il m'a fallu remonter de dix ans pour trouver l'origine de notre procès avec la première pièce s'y rapportant, datée du 14 septembre 1553 :

A ordenat lou d. conseil que sy obtengo ung monitory contro las taoros, donant la chargo de aquo faire aux sendegues (f° 129 v°).

Passent ensuite dix ans sans plus trouver aucune trace de notre affaire. Mais en 1563, elle refait surface à quatre reprises dans le registre des délibérations communales :

1^{er} juin 1563 : Item a este dict et reforme par le dit conseil et par icelluy donne pouvoir a messiers les consuls de constituer procureur par devant mons. l'official de Marseille pour intempter procès contre les vermynes dictes les thores prejudicant les fruictz du present terroyr (f° 435 v°).

14 juillet 1563 : Item a esté dict et conclud par le dit conseil sur le procès que la présente ville a contre les thores, que M^e Alphantis, greffier de monsieur l'official de Marseille, mandera la parcelle de la despence faicte au dit procès pour icelle estre veue par le dit conseil pour en après fêre response à la missive du dit Alphantis envoyée aus dits consulz. (f° 440).

27 août 1563 : *Item a esté ordonnée boulete à M^e Jaumet Alphantis, greffier à la cour épiscopalle de Marseille, la some de [blanc] pour avoyr fournye et escript les procédures faictes au procès que la présente ville avoyt contre les thores non y comprenant ung escu que a eu Me Blanqui, procureur au dit procès.* (en marge : XVIII ; f^o 443 v^o)

- 21 novembre 1563 : *Item est faicte boulete au tresorier Jacques Gueyn de quatorze florins pour semblable somme que a payé tant à monsieur l'official Doria, M^e Medicis et à M^e Alphantis à quoy se sont montés les despens faictz à la poursuyte du procès que la présente ville avoyt par devant le dit seigneur official contre les thores comme au dit payement en a faict apparoyr escript au dessoubz de la parcelle d'iceulx despens (f^o 452).*⁹

L'affaire est donc close, le procès achevé, les créances payées. Mais l'affaire avait duré dix ans. Pardon d'avoir cité aussi longuement ces pièces : j'ai voulu vous faire participer, en quelque sorte, à l'enquête. Ce qui nous a permis d'entrer dans une affaire concrète.

2 – Comprendre

Reste le plus important. Comment expliquer, et donc comprendre, cette attitude ? « Les premiers historiens qui se sont intéressés aux procès d'animaux les ont généralement considérés comme une pratique superstitieuse, ridicule ou aberrante,

9. Archives départementales, Bouches-du-Rhône, 135 E, BB 3. *A ordenat lou d. conselh que sy obtengo ung monitory contro las taoros, donant la chargo de aquo faire aux sendegues* : Le dit conseil a ordonné que l'on obtienne un monitoire contre les « taoros », donnant la charge de ce faire aux syndics.

symptomatique d'une population jugée encore infantile ? Fort de ce point de vue, ils ne se sont donc pas attachés à en proposer une interprétation .»¹⁰

L'explication, à mon sens, peut s'organiser autour de deux axes de réflexion ou plutôt deux interrogations :

- quelle est la limite entre le naturel et le surnaturel ?
- quelle est la limite entre l'humain et l'animal ?

Pour les animaux meurtriers et les crimes de bestialité, le fondement est scripturaire.¹¹ N'oublions pas que la Bible était l'une des sources de l'ancien droit, tant canonique que civil.

Pour les fléaux, il faut se replacer dans le contexte du temps où la nature était tyrannique et les moyens d'action dont l'homme disposait pour la maîtriser, des plus limités. La survie de toute la société dépendait des fruits de la terre et la préservation des récoltes était une véritable hantise pour les hommes d'autrefois, concernant au premier chef les paysans, mais aussi les bourgeois et les artisans, dont l'approvisionnement dépendait des zones rurales environnantes. Bref, l'ancienne société était globalement et profondément agraire. Or cette préservation des denrées était aléatoire face aux nombreuses

10. C. Chène, *op. cit.* p. 16-17.

11. Exode 21, 28-29 : «Quand un bœuf frappera mortellement de la corne un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé et on n'en mangera pas la chair, mais le propriétaire du boeuf sera quitte ? Par contre si le bœuf avait déjà auparavant l'habitude de frapper, que son propriétaire, après avertissement, ne l'ait surveillé et qu'il ait causé la mort d'un homme ou d'une femme, le bœuf sera lapidé, mais son propriétaire, lui aussi, sera mis à mort. » Lévitique 20, 15-16 : « Quand un homme a des relations avec une bête, il sera mis à mort, et vous tuerez la bête. » Quand une femme s'approche de quelque bête pour s'y accoupler, tu devras tuer la femme et la bête ; elles seront mises à mort, leur sang retombe sur elles. » A. Nadal, *op. cit.*, p. 234-235 ; p. 245.

catastrophes naturelles qui, telles les grandes infestations de vermine, étaient susceptibles de détruire les récoltes et par là d'entraîner la disette, voire la famine. Sans doute Hippolyte Taine a le mieux exprimé cette situation incertaine et inquiète de la société d'hier :

*Le peuple ressemble à un homme qui marcherait dans un étang, ayant de l'eau jusqu'à la bouche : à la moindre dépression du sol, au moindre flot, il perd pied, enfonce et suffoque.*¹²

Dans cet environnement, généralement considéré comme hostile, le flou régnait, aussi bien chez les savants que dans les mentalités populaires, tant sur la frontière entre surnaturel et naturel que sur la limite entre l'humain et l'animal. Cette incertitude permet de rendre compte de l'attitude de l'ancienne société envers les animaux.

En effet, pour nos prédécesseurs, jusqu'au XVII^e siècle chez l'élite intellectuelle avec la fin des procès de sorcellerie, et même jusqu'au XVIII^e siècle, au moins, pour la population moins lettrée, Dieu intervenait dans les phénomènes naturels soit pour gratifier les hommes de sa protection soit pour sévir contre leur infidélité. De même, Satan pouvait œuvrer dans le champ de la nature et de l'homme. Ainsi quand survenait un phénomène ou un fléau, inexplicable, il était attribué aux forces de l'au-delà. Il convenait alors de faire appel aux spécialistes du surnaturel pour déterminer l'origine, céleste ou infernale, de cette manifestation mystérieuse.

De même les phénomènes de transformation de l'homme en bête ou vice-versa, colportés par les croyances populaires dans les contes et légendes, de génération en génération notamment lors des

12. Cité par Robert Mandrou, *Introduction à la France moderne, 1500-1640*, Paris, 3^e édition, 1998, p. 31.

fameuses veillées qui occupaient les longues soirées d'hiver, continuaient à hanter les imaginations, ainsi le mythe de la lycanthropie. C'est que, pour ces gens, le monde vivant constituait un tout : il n'y avait aucune difficulté de principe pour qu'un vivant passe d'une forme à une autre. A vrai dire, pour ces mentalités, rien n'est vraiment impossible.

Ces difficultés de compréhension résolues, reste le problème juridique de la responsabilité pénale. L'animal pouvant être, sous couvert de la forme animale, un être conscient et responsable, Satan, un démon ou un humain, le problème était ici encore résolu. Jusqu'à un certain point. En effet nous voyons Barthélemy de Chasseneuz, alors avocat au parlement de Dijon et qui termina sa carrière comme président du Parlement de Provence, se faire une notoriété dans le monde judiciaire pour avoir plaidé à l'occasion d'un procès contre les rats en Bourgogne au début du XVI^e siècle. En effet il obtint l'acquiescement des rongeurs d'Autun en avançant trois arguments contre le réquisitoire du procureur : d'une part les rats, qui avaient été sommés de se présenter ne pouvaient le faire, car la sommation n'avait pu leur être remise en mains propres ; d'autre part, une inculpation ne pouvant être collective et le crime ne pouvant être imputé qu'à chaque individu nommément, il fallait démontrer que chaque bête était responsable du crime imputé, ce qui n'avait pu être établi. Autre argument avancé par le juriste, il soutint que les délais imposés pour que les animaux se présentent au tribunal étaient trop courts. Il mettait en relief le fait que la distance, pour leurs petites pattes, était grande et périlleuse. Il citait par exemple les prédateurs, tels les chats, qui se révélaient des obstacles dangereux et les rats, pour les éviter, devaient effectuer de nombreux détours. Il obtint gain de cause et l'on aurait prolongé le terme de la comparution.¹³

13. Barthélemy Chasseneuz, *Consilium primum*, dans *Index rrum ac verborum locupletissimus in doctissima D. Bartholomaei Chassenei*, Lyon, apud Haeredes Iacob Giuntae, 1551, f° 2-17 ; première édition : 1531.

Pourtant, avec les évolutions à la fois philosophiques et juridiques du XVII^e siècle, ces procès cessèrent progressivement. En effet ils contredisaient la philosophie et la théologie les plus classiques qui considéraient les animaux dénués d'âme ; ils n'étaient que des « machines » donc incapables de responsabilité pénale. Pourtant, aujourd'hui tout est-il vraiment terminé ? La question peut se poser.

Conclusion

Nous aurions tendance à penser que ces temps sont révolus. À y regarder de près ce n'est pas certain. D'abord nous continuons à être sensibles à ces phénomènes anciens, qui excitent notre curiosité. Ainsi la chaîne de télévision France 3, dans son journal du soir, annonçait le 29 novembre 2005 qu'un manuscrit du XV^e siècle était vendu ce jour aux enchères à Orléans : il concernait une truie qui avait été condamnée à mort pour avoir mangé un enfant. Simple anecdote marquant notre intérêt pour le passé, sans plus, direz-vous. Eh bien, délaissant le passé lointain, faisons un saut dans le temps pour arriver au XX^e siècle.

Je dois à l'obligeance de notre consœur, Madame Nicole Agussol, la connaissance de ce jugement rendu au Gabon par le tribunal correctionnel de Boué en avril 1964. Le titre porte : « Homicide involontaire – Qualité d'être humain de la victime – Pratiques magiques et sorcières – Transformation de la victime au moment des faits – Relaxe ». Voici un extrait des attendus du jugement :

Le Tribunal...

Attendu qu'à l'audience, le prévenu a soutenu qu'il voyait parfaitement clair lorsqu'il avait fait partir le coup de feu et qu'il avait bien identifié sa victime à un chimpanzé...

Attendu qu'il est de notoriété publique au Gabon que les hommes se changent soit en panthère, soit en gorille, soit en éléphant, etc. pour accomplir des exploits, éliminer les ennemis ou attirer sur eux de lourdes responsabilités...

Attendu qu'il n'est pas aussi de la commune mesure qu'un individu ayant reçu une charge de plomb dans la tête, et après être tombé, se relève et arrive encore à faire plus de 1 000 mètres en forêt en courant ; que tel a été le cas d'Akoué Joseph ;

Attendu qu'il faut encore faire savoir que les transformations d'hommes en animaux féroces sont encore en vue de ne pas effrayer le gibier, pour s'en saisir plus facilement...

Attendu que le Tribunal a l'entière conviction qu'Akoué Joseph s'est transformé en chimpanzé en forêt...

Par ces motifs, déclare Blyeke Étienne non coupable des faits qui lui sont reprochés.¹⁴

J'avais noté un procès fait aux États-Unis, plus récemment encore, contre un chien qui avait agressé un enfant dans les années

14. *Jurisprudence pénale*, Gabon, Tribunal correctionnel de Boué, 22 avril 1964, p. 357-358.

1990. Mais il y a encore plus près de nous, dans le temps et dans l'espace.

C'est le journal *Le Républicain lorrain* qui nous apprend l'affaire. Le numéro du 23 mars 2002 annonce que le tribunal administratif de Strasbourg a rejeté comme irrecevable la requête d'une chienne Rottweiler présentée par son avocate, précisant que « seules les personnes physiques ou morales peuvent ester en justice ». De fait Mme Nadia Weiler-Strasser avait déposé, au nom de M. Philippe Welsch et de Melle Kaya, habitant à la même adresse, une requête en référé d'extrême urgence, pour tenter de sauver la chienne Kaya de l'euthanasie qui la menaçait, en vertu d'un arrêté de la sous-préfecture de Sarrebourg (Moselle). L'avocate précisait qu'elle représenterait devant la juridiction administrative la chienne, qui ne comparaitrait pas, et son maître, un jeune homme de 19 ans. L'avocate se référait à « une jurisprudence du moyen âge où les animaux avaient le droit de comparaître » et assurait que « la dangerosité de l'animal n'était pas démontrée ». Le tribunal administratif en a jugé autrement. Un recours en grâce fut alors adressé au président de la République, Jacques Chirac, pour sauver la chienne de la mort programmée. L'avocate écrivait : « Comme tout condamné à mort... Kaya a le droit imprescriptible de former un recours en grâce auprès de votre personne ». La lettre précisait : « Vous êtes le dernier recours de Kaya ». L'affaire finit par trouver une fin heureuse. Kaya fut placée à la S.P.A. de Sarrebourg pour une période d'éducation et d'observation d'un mois. Le rapport, établi à l'issue de cette période par le vétérinaire mandaté par l'administration, conclut que, après les tests de sociabilité proposés et les cours d'éducation canine dispensés, Kaya peut être considérée comme un chien sociable ne présentant aucun danger. Après intervention du président Chirac, un arrêté préfectoral du 30 avril autorisa la S.P.A. « à placer Kaya auprès d'une personne ayant des

compétences en matière de comportement animal et remplissant les conditions requises par la loi susvisée ».

Ainsi notre siècle est sans doute plus proche du XVI^e que nous ne l'imaginions. En réalité nous voilà revenus à l'interrogation initiale : la limite entre l'humain et l'animal. Faute d'y répondre clairement, nous dirions aujourd'hui « scientifiquement », tous les débats resteront ouverts sur les diverses questions et notamment sur la « souffrance » et la mort des animaux et par conséquent, puisque nous sommes à Nîmes, par exemple, sur la corrida. Ce qui prouve bien, si toutefois il fallait encore le démontrer, que la corrida appartient bien au domaine culturel, liée à une certaine culture, la nôtre.¹⁵

15. Francis Wolff, *Philosophie de la corrida*, Paris, Fayard, 2007.

BOBINE, LE DIABLE DE VAUVERT.... ET AUTRES EMPOISONNEURS

par Charles PUECH
membre résidant

Vauvert, important chef lieu de canton, situé au sud de Nîmes, partagé entre la Costière et la plaine alluviale du Vistre, doit sa prospérité à compter du XIX^e siècle à la culture de la vigne.

La Famille Brunel est installée à Vauvert au moins depuis le XVII^e siècle. On relève sur les compoix de 1647, les noms de François Brunel, Pierre Brunel, Etienne Brunel. Un Pierre Brunel est consul en 1628 et 1629. Un autre Brunel, Jacques Consul en 1641 est arrêté pour avoir refusé de loger des militaires. En 1703, un Brunel est roué en représailles du meurtre d'un capitaine de garnison de Nîmes et en 1704 un Étienne Brunel est encore consul de Vauvert.

À l'époque où se déroulent les faits qui nous intéressent, la famille Brunel habite à Vauvert, rue du Coudoyer. Elle possède 20.000 pieds de vignes produisant chaque année 150 à 200 hectolitres de vin et trois maisons, soit un capital estimé, après la deuxième guerre mondiale, 6 ou 7 millions de francs.

Le chef de famille Maurice Brunel avait épousé Emma Michelier dont il eut deux fils Raymond et Robert. Il était selon

l'expression usuelle un petit propriétaire qui exploitait son vignoble avec l'aide de son jeune fils Robert. La propriété n'étant pas assez importante pour assurer des ressources suffisantes à toute la famille, le fils aîné Raymond, qui s'était marié puis avait divorcé, avait quitté le domicile parental et travaillait à la source Perrier à Vergèze.

Curieuse famille que la famille Brunel. Le père maltraitait sa vieille belle-mère, veuve Louise Michelier qui habitait avec lui. Passionné de photographie, il s'était installé un cabinet noir dans lequel il se livrait à de subtils montages, tantôt obscènes, tantôt macabres. Il aimait se représenter descendant de l'échafaud, tenant à la main sa tête décollée.

Les disputes étaient fréquentes entre le père et ses deux fils qui lui réclamaient souvent de l'argent.

La mère Emma, née Michelier, est dépeinte cruelle, grossière et violente. Elle ne manifestait d'affection qu'à l'égard de son plus jeune fils Robert, dit Bobine, arriéré mental, qui allait devenir « l'empoisonneur ».

Né le 25 janvier 1930, Bobine est donc âgé de 22 ans à l'époque des crimes qui vont lui être reprochés. Débile mental, exempté du service militaire, son physique est disgracieux. Il a le front étroit, le regard fuyant, le visage extrêmement mobile continuellement déformé par des tics. Son rire est étrange et bruyant.

Il est connu à Vauvert pour ses nombreuses facéties pas toujours du meilleur goût : jets de boules puantes au cinéma, piqûres d'épingle fixée au bout d'un bâton, au bas du dos des ménagères faisant la queue pendant la guerre devant les magasins d'alimentation. Un jour il s'était présenté chez le pharmacien pour lui demander de refaire le volumineux pansement qu'il portait au bras. Lorsque le pharmacien avait défait le pansement, un ressort lui avait sauté au visage. Une autre fois, il avait enfermé sa grand-mère dans le poulailler. On lui reprochait de s'être amusé à tuer des chats.

Il vivait à l'écart dans son village, sans véritable ami et sans relation féminine. Il accompagnait son père aux travaux des champs. Seule sa mère lui vouait un amour sans limite, excusant toutes ses fantaisies, plus ou moins malfaisantes.

Le 4 août 1952, intervient le premier décès, celui du père Maurice Brunel, âgé de 58 ans. Le D^r Guigou, médecin de la famille, ne fait aucune difficulté pour délivrer le permis d'inhumer. Il avait simplement constaté une entérite saisonnière.

Le 8 août au retour de l'enterrement, décède la grand-mère maternelle M^{me} Michelier. Ce deuxième décès ne surprend pas le D^r Guigou, car la défunte se trouvait déjà dans un état de délabrement physiologique avancé. Il délivre le permis d'inhumer.

Quelques jours plus tôt, le frère aîné de Bobine, Raymond, qui ne vivait pas à Vauvert, atteint de paralysie avait été hospitalisé à Nîmes.

Enfin, le 26 octobre décédait la grand-mère paternelle. Madame veuve Lucie Brunel âgée de 84 ans. Le D^r Arnoux qui, en l'absence du D^r Guigou, avait été appelé à son chevet refuse le permis d'inhumer. « Le premier jour, elle était – déclare-t-il – en parfait état de santé, le lendemain elle se trouvait dans un état sub-comateux. J'ai pensé la faire hospitaliser, mais le décès est arrivé avant l'ambulance. »

Déjà l'opinion publique s'était émue à Vauvert des décès successifs et rapides de Maurice Brunel et de Madame Michelier et de l'hospitalisation de Raymond Brunel. C'est donc sur un fond de rumeurs, faisant de Bobine le suspect numéro un, que le refus d'inhumer de Madame Lucie Brunel déclenche l'enquête.

Le 27 octobre, le D^r Marron, médecin légiste, pratique l'autopsie du cadavre de Madame Lucie Brunel. L'analyse des viscères effectuée par le D^r Devèze, au centre médical de Nîmes,

révèle la présence d'une dose massive d'arsenic, de l'ordre de 15 à 30 milligrammes par kilo.

Madame Brunel avait été prise, avant son décès, de vomissements et de diarrhées. Il était donc probable que d'importantes quantités d'arsenic s'ajoutant à celles décelées par l'analyse des viscères, avaient été éliminées par l'organisme, réagissant contre l'action subite et massive d'un produit fortement nocif.

Le 25 novembre, sur réquisition du juge d'instruction Pourquier, saisi du dossier, les cadavres de Maurice Brunel et de Madame Michelier étaient exhumés au cimetière de Vauvert. L'analyse des viscères permettait aux toxicologues de conclure que les deux décès étaient dus à une intoxication aiguë par un composé arsenical. Les victimes avaient absorbé une quantité d'arsenic deux à trois fois supérieure à la dose mortelle.

L'enquête est confiée par le juge d'instruction aux fonctionnaires du Service régional de police judiciaire de Montpellier, sous la direction du commissaire principal Brioussel.

Les policiers perquisitionnent chez les Brunel et trouvent des bidons de Pyralmol, produit à base d'arsenic utilisé pour le traitement des vignes ainsi qu'un vieux journal relatant un empoisonnement en Ardèche avec de l'arseniate de chaux.

Bobine et sa mère, les deux seuls survivants de la famille, en bonne santé, sont longuement interrogés puis relâchés faute de preuve. Bobine menace de mort les journalistes qui voulaient le photographeur.

Le 26 novembre, Bobine et sa mère sont invités à reconnaître les cadavres du père Maurice Brunel et de la grand-mère Michelier dont les cercueils ont été ouverts au cimetière de Vauvert en vue d'analyser leurs viscères. Madame Brunel s'effondre alors que Bobine reste impassible.

Les policiers poursuivent activement leur enquête en entendant de nombreux témoins, pour mieux cerner la personnalité de Bobine, les mobiles qui auraient pu l'inspirer et pour reconstituer l'atmosphère familiale.

Le 9 décembre, Bobine et sa mère sont conduits à Nîmes pour y subir un nouvel interrogatoire. Entendu depuis le soir 19 heures, Bobine, à trois heures du matin, finit par passer aux aveux, des aveux proférés, selon les policiers avec un calme effrayant et une parfaite maîtrise de soi : « oui, je les ai empoisonnés tous les quatre ».

Le poison utilisé est le Pyralmnol dérivé du Pylalion. C'est un liquide alcalin, contenant 20 à 25 % d'arsenic. Contrairement au Pylalion, il ne présente aucune amertume et peut être facilement mélangé à des boissons légères telles que le vin ou le café, sans en altérer le goût. Il était employé pour le traitement anti-parasitaire de la vigne ce qui justifiait sa présence au domicile des Brunel.

Bobine explique aux enquêteurs la façon dont il a procédé.

La première victime fut au mois de juin son frère Raymond. A table au cours d'un repas pris en commun, par un petit tour de passe-passe, sans que nul s'en aperçoive, il versa dans le verre de vin de son frère le Pyralmnol qu'il avait transvasé dans un petit flacon de cinq centilitres ayant contenu de l'extrait d'anis. Il alla ensuite jeter le flacon dans les balayures.

Deux mois plus tard environ, un matin, vers quatre heures, il s'était muni d'un deuxième flacon identique au premier, rempli de Pyramnol et en versait un tiers du contenu dans la tasse de café que son père allait boire avant de partir avec lui chercher des roseaux dans les marais de Gallician.

Quelques heures plus tard, il agissait de même pour sa grand-mère maternelle avec laquelle il se trouvait seul. Il ne versa dans sa tasse à café que quelques gouttes du poison. La différence de dose administrée à ses deux victimes explique que Maurice Brunel n'ait survécu que deux jours et que sa belle mère, bien que plus âgée, ait résisté quatre jours de plus.

Enfin, au mois d'octobre, Bobine avait pris le repas de midi, seul avec sa grand-mère paternelle, Lucie Brunel. Il avait sur lui le même petit flacon qu'il avait dissimulé entre temps dans le laboratoire de son père. Sachant que sa grand-mère ne buvait pas de café à la fin du repas, il avait versé le poison dans la cafetière, remplie de café, dont la victime buvait plusieurs tasses au cours de l'après-midi.

Bobine précise : « j'ai transvasé le Pyralmnol dans deux flacons ayant contenu de l'extrait d'anis. Vous trouverez l'un de ces flacons sous le tas de fumier, dans la cour de notre maison. »

Les inspecteurs de police se rendent aussitôt à Vauvert pour retourner à la fourche le tas de fumier. Ils découvrent, enfoncé à 70 cm de profondeur, un flacon qui contient encore quelques gouttes de liquide dégageant une odeur d'anis. Le liquide analysé par le D^r Devèze se révélera être de l'arsenic.

Reconduit le 10 décembre au matin au domicile familial, Bobine indique que pour transvaser le bidon de Pyralmnol dans les deux flacons, il avait utilisé une vieille boîte à clous, en fer blanc,

dont il avait embouti un des coins supérieurs pour canaliser le liquide de façon à n'en perdre aucune goutte. Il désigne cette boîte qui dégage une forte odeur de Pyralmol.

Par ailleurs, la cafetière de Madame Lucie Brunel est saisie. Elle contenait des restes de café saturés d'arsenic.

Présenté le 10 décembre au juge d'instruction, Bobine renouvelle ses aveux en présence du procureur de la République Roume. Il est inculpé et placé en détention pour un triple parricide : celui de son père, et ceux de ses deux grands-mères et un empoisonnement volontaire sur la personne de son frère Raymond.

Dès son incarcération, Bobine choisit pour avocat Maître Bernard de Montaud-Manse, le meilleur avocat d'assise du barreau nîmois.

Le 12 décembre, entendu par le juge d'instruction en présence de son avocat, Bobine revient sur ses aveux qu'il avait passé « pour faire plaisir à la police ». Un inculpé peut toujours rétracter ses aveux, même lorsqu'ils ont été renouvelés devant le juge d'instruction, mais lorsque ces aveux ont permis la découverte de preuves matérielles, en l'espèce le flacon caché dans le tas de fumier, la boîte en fer sentant le poison, la cafetière contenant de l'arsenic, la rétractation n'est pas crédible.

Le meurtrier aurait agi par intérêt. En éliminant tous les membres de sa famille, sauf sa mère, dont il était le préféré, il devenait rapidement le seul propriétaire de la fortune des Brunel. De plus, la grand-mère Michelier avait légué ses biens, non pas à sa fille, mais à son gendre Maurice Brunel. Enfin, la mort de son frère Raymond lui aurait permis d'encaisser le montant des deux assurances-vie, d'une valeur totale de 500.000 francs, que celui-ci avait souscrites à son bénéfice.

Aucune preuve d'une quelconque complicité de Madame Emma Brunel n'a pu être établie.

Au terme de l'instruction, la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Nîmes, par arrêt du 5 mars 1954, a renvoyé Robert Brunel devant la cour d'assises du Gard, sous une quadruple accusation : trois parricides et un empoisonnement. Pour chacun de ces crimes, l'accusé encourrait la peine de mort.

L'empoisonnement est un crime particulièrement odieux parce qu'il est toujours prémédité et qu'il exige généralement une préparation longue et minutieuse. Très souvent l'auteur habite avec la victime, il est uni avec elle par des liens de très proche parenté.

C'est pourquoi le législateur lui avait réservé un régime spécial. C'était à l'époque un crime formel et non matériel. Ce qui veut dire qu'il était consommé avant que le résultat fut atteint, il était accompli non par la mort de la victime, mais par l'absorption du poison, quelles qu'en fussent les conséquences. Bobine était donc légitimement accusé d'empoisonnement sur son frère Raymond, bien que celui-ci, atteint de paralysie et soigné à l'hôpital de Nîmes, ait survécu à la consommation du verre de vin empoisonné.

Le parricide est le meurtre non seulement du père et de la mère mais aussi de tous les ascendants, de ceux qui forment la chaîne biologique.

Il mérite un court rappel historique.

Donner la mort à celui ou à celle qui vous a donné la vie est un crime contre nature, le plus grave de tous. C'est déjà ce qu'exprimait Cicéron dans le *Pro Roscio Amerino* pour la défense du jeune Roscius, accusé à tort de parricide.

C'est dans le même esprit que le code pénal de 1810, qui a supprimé les supplices, avait toutefois maintenu, pour le parricide condamné à mort, l'amputation du poing, précédant immédiatement l'exécution capitale. Pour que disparaisse ce dernier supplice, il a

fallu attendre 1832, c'est-à-dire la Monarchie de juillet et le ministère du nîmois Guizot.

Autre particularité du Code pénal, article 13, le parricide devait être conduit au lieu de l'exécution en chemise, les pieds nus, la tête couverte d'un voile noir. Il devait être exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier donnait au peuple lecture de l'arrêt d'exécution. C'est un décret-loi du 24 juin 1939, à la veille de la dernière guerre, qui a mis fin à cette macabre mise en scène.

Le 9 avril 1954, Brunel comparait devant la cour d'assises du Gard présidée par le conseiller Leyris, assisté des juges Giberne et Braure. L'accusation est soutenue par l'avocat général Ponset. L'accusé est défendu par Maître de Montaud-Manse. Aucune partie civile ne s'est constituée pour représenter les victimes.

De nombreux journalistes sont présents dans la salle mais le procès n'occupera pas la une des journaux, consacrée à cette époque à la bataille de Dien Bien Phu qui faisait rage.

Bobine se présente devant ses juges dans un strict complet bleu à rayures blanches, chemise claire et cravate. Il a lissé son abondante chevelure brune.

Il plaisante avec les gendarmes et les photographes et promène sur l'assistance un regard ravi « tout cela n'est guère impressionnant » déclare-t-il. « Ils auraient dû organiser à mon entrée une bataille de confettis. D'ailleurs la salle d'assises est bien trop petite, les arènes auraient mieux convenu. Je serais resté au milieu de la piste affrontant un des meilleurs taureaux de la course libre par exemple le "Vovo". À 200 F. l'entrée on aurait fait une belle recette. Je l'ai proposé à Maître Taillades » (le maire de Nîmes). S'adressant aux journalistes, il lance : « vous m'avez bien fait rigoler avec vos tartines. »

Il avoue en ricanant : « j'ai empoisonné mon père et sa mère, je n'ai pas empoisonné ma grand-mère Michelier. C'était pour rigoler, je voulais lui flanquer la colique ». Au sujet de celle-ci et de son frère

Raymond, il ajoute : « ils ont peut être bu dans une tasse mal rincée », tout en ponctuant ses propos d'un gros rire étrange.

« Saviez-vous que le Pyralion est un poison » lui demande son avocat, il répond : « du moment que les vignes n'en meurent pas, les grandes personnes ne devraient pas en mourir ».

Le commissaire principal Brioussel vient à la barre retracer le déroulement de l'enquête qu'il a dirigée. Il énumère les preuves matérielles réunies grâce aux aveux de l'accusé.

On présente aux jurés un bidon de Pyralmol portant deux étiquettes rouges pour signaler sa nocivité. Bobine se lève pour placer une plaisanterie : « C'était à l'époque où je gagnais 1.000 F par jour aux Saintes-Maries pour retourner les vagues avec ma fourche. »

M^{me} Brunel, la mère, s'avance tout de noir vêtue, le visage à demi caché sous un chapeau à larges bords, voilée d'un grand crêpe. Elle répond aux questions du président : « il était gentil et se comportait bien. » Faisait-il des bêtises ? « Oui il faisait des petites bêtises pas bien méchantes, il travaillait régulièrement avec son père. » À la dernière question « au moment où vous avez été affectée par ces trois deuils brutaux et successifs, qu'en avez-vous pensé, comment vous les expliquiez-vous ? » Elle répond après un bref silence : « je n'ai pas pensé que ce pût être ça. »

Raymond Brunel, le frère survivant, atteint de séquelles incurables, marche difficilement. Il affirme avec force que les deux assurances sur la vie qu'il avait contractées avaient été souscrites au profit de son frère seul et non pas au profit de son jeune enfant ou de ses parents.

Plusieurs voisins de la famille Brunel viennent témoigner. Pour Émile Fabre le garde champêtre de Vauvert, Bobine était très malin, il ne se plaisait qu'à faire du mal.

Mme Libra rapporte les confidences de Mme Lucie Brunel : « ils ont empoisonné Maurice. Mon petit-fils est une crapule. » Elle craignait de subir le même sort que son fils.

Le soir où Maurice Brunel a été empoisonné et souffrait atrocement, Bobine est venu chez son voisin, le témoin Valette, lui demander une corde pour attacher le malade, afin de pouvoir quant à lui passer une bonne nuit

L'après-midi du 9 avril est consacré à l'audition des médecins et des experts.

Les médecins traitant de la famille Brunel, les docteurs Guigou et Arnoux exposent dans quelles conditions ils ont été appelés à soigner les victimes. Le D^f Guigou se voit reprocher la délivrance des deux permis d'inhumer pour Maurice Brunel et pour M^{me} Michelier.

On entend le D^f Marron médecin légiste qui a procédé aux autopsies ; le D^f Coste du Centre hospitalier de Nîmes qui décrit la paralysie dont Raymond Brunel était atteint. Le professeur Jaulmes expert toxicologue indique quelles étaient les doses d'arsenic retrouvées dans les viscères des victimes.

Les professeurs Christol et Monier, cités par la défense pour jeter le doute sur l'expertise, n'apportent pas les éléments attendus. On évoque le récent procès de Marie Besnard qui a donné lieu à un colloque scientifique sur l'empoisonnement par l'arsenic. L'avocat se voit opposer cette réplique : « est-ce que pour une analyse de sang, vous accepteriez d'être saigné à blanc ? »

Puis c'est le tour des psychiatres. Pour le D^f Isac directeur de l'hôpital psychiatrique de Mont Devergue, chargé avec le professeur Lafon de l'examen mental de l'accusé, celui-ci est un débile mental dont la responsabilité est moyennement atténuée. Le D^f Leroy directeur de l'hôpital psychiatrique d'Aix en Provence s'exprime en des termes comparables.

En 1954, la psychanalyse n'avait pas encore atteint les prétoires. Si Bobine était jugé de nos jours, nul doute que le complexe d'Edipe serait utilement invoqué pour le meurtre du père, s'agissant surtout d'un meurtrier immature, solitaire, dont la mère occupait à elle seule la totalité du champ affectif.

Le 10 avril, deuxième jour du procès, Bobine revient devant ses juges aussi vif et grimaçant que la veille. Les sourcils en accent circonflexe, le menton provoquant, il rit et salue les visages amis.

Dans son réquisitoire, l'avocat général commence par rappeler les faits en s'appuyant sur les aveux de l'accusé devant les policiers puis devant le juge d'instruction. Ses dernières rétractations qui lui ont été inspirées en prison se heurtent aux preuves matérielles découvertes à partir de ses aveux. « Il est inadmissible qu'il ait voulu seulement donner la colique à sa grand-mère paternelle, trois mois après la mort de son père, de sa grand-mère maternelle et la paralysie de son frère. »

Le représentant du Ministère public souligne l'attitude odieuse de l'accusé qui, devant les souffrances atroces de son père, se soucie uniquement de l'attacher avec une corde pour qu'il ne trouble pas son sommeil. Bobine a agi par intérêt pour acquérir rapidement toute la fortune familiale et bénéficier des assurances sur la vie souscrites par son frère.

L'accusé est atteint de débilité mentale et de ce fait sa responsabilité est moyennement atténuée mais il n'est pas fou et, depuis qu'il est en prison, il simule la folie dans l'espoir d'échapper au châtement.

L'avocat général met l'accent sur le caractère révoltant des actes accomplis : « qui donc se méfierait de son fils de son petit fils ? » Il conclut : « on se trouve en présence d'un dégénéré et il m'est de ce fait impossible de requérir la peine de mort, bien qu'un seul de ses crimes justifierait cette demande. Aussi je requiers une sanction exemplaire, la peine des travaux forcés à perpétuité. »

Maître de Montaud plaide non pas l'innocence mais la folie de Bobine : « j'ai essayé de comprendre, je le crois fou, je vous dis halte-là. »

Il s'en prend à la presse : « distribuons les journaux du jour à la Cour et au jury, monsieur l'avocat général, vous serez dispensé de requérir et moi de plaider. » Il prononce un violent réquisitoire contre la famille Brunel : Robert trouvait chez lui un père qui maltraitait sa mère, avec lequel on se battait souvent. Tout a manqué à son client dans sa vie, « là encore je suis tout seul, à l'école c'était un retardé. Voyez ce rictus, ce crâne étroit où ne se loge ni le rêve, ni la pensée. Ses yeux hagards, qui ne savaient même pas voir la douleur sur le visage d'autrui. » Il critique les experts psychiatres « doser la folie en dix minutes, c'est une folie. » « Bobine est-il fou ? oui. Dangereux ? oui. Internez- le pour la vie. Il faut le mettre hors d'état de nuire et ne point punir. Pardonnez-lui parce qu'il ne sait pas ce qu'il a fait. Vous n'avez pas le droit de châtier Bobine, car le propre de l'humanité c'est moins de châtier que de guérir. »

Il est 11 heures, la cour et les jurés se retirent pour délibérer, à 11 h 54 l'audience est reprise. À la majorité, magistrats et jurés ont répondu oui aux quatre questions relatives à la culpabilité pour les crimes commis sur les quatre victimes, le père, les deux grands-mères et le frère. Ils accordent à l'accusé le bénéfice des circonstances atténuantes et le condamnent aux travaux forcés à perpétuité.

Bobine accueille la sentence avec un éclat de rire et des applaudissements.

Maître de Montaud, dont la plaidoirie n'a eu aucun effet sur la cour, la peine prononcée était celle requise par l'avocat général, ne peut cacher son dépit en sortant de l'audience : « c'est un scandale, ils n'ont pas vu que ce Bobine est un véritable dément ! »

Robert Brunel est décédé en prison le 13 août 1958 à Villeneuve-sur-Lot. Il avait à peine 28 ans et se trouvait incarcéré depuis moins de six ans. Nous ignorons les causes et les circonstances de sa mort. Mais il est permis de penser que la vie carcérale a

contribué à abrégé l'existence de ce paysan, de santé fragile, habitué à vivre au grand air.

Bobine est allé rejoindre dans l'autre monde la longue cohorte des empoisonneurs célèbres ou inconnus. On y trouve plus de femmes que d'hommes.

Le poison a toujours joué un grand rôle dans l'histoire des peuples. À l'aube de l'humanité, la pomme, offerte à Adam par notre mère Ève, était déjà un fruit empoisonné. Tout un symbole. Pour exorciser la femme, il a fallu attendre le culte de la vierge Marie, celle qui a écrasé la tête du serpent.

À Athènes, le poison était le mode légal d'exécution des condamnés à la peine capitale. Le plus illustre d'entre eux Socrate est mort en buvant la ciguë.

C'est une femme, Locuste qui, à la demande d'Agrippine, a préparé le plat de champignons vénéneux fatal à l'empereur Claude, c'est elle encore qui, sur l'ordre de Néron, a empoisonné le jeune Britannicus.

L'usage du poison à des fins politiques, a été particulièrement répandu en Italie, à l'époque de la Renaissance où se sont illustrées deux femmes la Sparta et la Toffana. En 1503, le pape Alexandre VI – Borgia, qui s'était adonné sans retenue à tous les plaisirs de la vie, succombait à l'âge de 72 ans, probablement après avoir absorbé un breuvage qu'il avait fait confectionner pour expédier *ad patres* huit cardinaux devenus *persona non grata*.

En France, au XVII^e siècle, la marquise de Brinvilliers, décapitée et brûlée en place de Grève, aurait empoisonné son père, fait empoisonner ses deux frères et voulut faire subir le même sort à sa belle sœur.

Elle laissa après elle toute une école d'imitateurs et les empoisonnements se sont multipliés dans la haute société avec une effrayante progression, jusqu'à l'établissement en 1679 d'une juridiction spéciale : la Chambre ardente pour instruire et juger ces crimes. Le commerce des poisons baptisés « poudre de succession » se faisait presque au grand jour.

442 accusés furent déférés devant la Chambre ardente qui prononça 36 condamnations à mort dont celle de la Voisin, mêlant poisons et sortilèges, qui fournissait les plus hauts personnages de la Cour et de la ville, notamment la marquise de Montespan, maîtresse du roi. Louis XIV, craignant d'être éclaboussé, ordonna en 1682 l'arrêt de toutes les poursuites et la destruction de tous les dossiers.

Arrêtons-nous quelques instants sur la mort rocambolesque de la belle marquise de Ganges, en 1667. Diane de Joannis était une belle et noble avignonnaise. À l'âge de 12 ans, elle épouse le marquis de Castellane et va vivre à la Cour où le roi Louis XIV la remarque pour sa beauté. Devenue veuve, elle se remarie avec le baron de Ganges. Elle a 22 ans et s'installe aux bords de l'Hérault. Son mari la délaisse, elle repousse les avances de ses deux beaux-frères, l'abbé et le chevalier. Ceux-ci furieux et ne souhaitant pas qu'elle donne une descendance à leur frère, décident de la supprimer en lui préparant une potion purgative dans laquelle ils avaient versé du poison. L'aspect noir et épais du breuvage répugna à la marquise qui préféra pour se purger les pilules dont elle se servait habituellement.

L'abbé et le chevalier ne renoncent pas pour autant à leur projet et décident, cette fois ci, d'agir à visage découvert. Un matin, ils pénètrent dans la chambre de la marquise et lui font choisir entre un verre de poison et le pistolet braqué sur sa poitrine. Elle choisit le poison qu'elle boit mais dont elle rejette une partie sur les draps. Puis, faisant preuve d'un courage et d'une présence d'esprit remarquables, elle se jette par la fenêtre de sa chambre d'une hauteur de 22 pieds

(22 x 0.324 = 7 m 128). Elle se reçoit sans dommage sur ses jambes et saisissant une tresse de sa chevelure, elle l'introduit dans la bouche pour se chatouiller le fond du gosier et provoquer un vomissement. Elle y parvient sans peine. Ce qu'elle rendit fut avalé par un pourceau qui errait par là. Il périt presque sur-le-champ. Après une poursuite mouvementée, le chevalier la frappa de cinq coups d'épée qui finit par se briser et la laissa pour morte. Elle survécut à ses blessures mais mourut enfin dix-neuf jours plus tard. L'autopsie devait établir qu'elle avait succombé au poison « qui lui avait brûlé l'estomac et les entrailles et avait même causé des noirceurs jusque dans le cerveau ».

Au palmarès des empoisonneurs, on peut citer, au XIX^e siècle, cette cuisinière bretonne, Hélène Jegado, condamnée à mort et guillotinée pour avoir empoisonné en l'espace de dix sept ans, une trentaine de personnes.

Plus proche de nous, dans le temps et dans l'espace a sévi Antoinette Sierrri, la bohémienne de Saint-Gilles qui elle aussi utilisait l'arsenic contenu dans le Pyralion. Cette femme a comparu le 26 avril 1926 devant la cour d'assises du Gard. Elle était poursuivie pour six empoisonnements, celui de son amant dont elle voulait se débarrasser parce qu'il était violent et ceux de cinq personnes âgées, réparties dans quatre maisons différentes, des voisins dont elle avait capté la confiance, à qui elle rendait des services quotidiens et dont elle pillait les appartements aussitôt après la mort.

Dans ce procès on retrouve Maître de Montaud qui cette fois plaide pour les familles des victimes, les avocats ayant cette étonnante facilité d'intervenir tantôt du côté des victimes, tantôt du côté des accusés.

La cour d'assises a condamné à mort Antoinette Sierrri, mais le président de la République, Gaston Doumergue, originaire d'Aigues-

Vives, ancien avocat au barreau de Nîmes, respectant la tradition qui s'était établie en faveur de toutes les femmes condamnées à mort, commua sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Citons enfin le dentiste de Béziers, Laget, qui empoisonna à l'arsenic sa première femme, puis sa seconde femme sœur de la précédente et tenta d'empoisonner sa propre sœur, laquelle fut sauvée grâce à la clairvoyance de son médecin, le D^r André Roullaud qui dès les premiers symptômes du mal prescrivit son hospitalisation et son isolement. Condamné à mort le 9 juin 1931 par la Cour d'Assises de l'Hérault, Laget a été gracié et envoyé au bagne.

Pour introduire un brin de poésie dans mon propos, par trop jonché de cadavres et sans toutefois sortir du sujet, je terminerai par ces vers de Baudelaire, extraits des Fleurs du Mal :

*Cher poison, préparé par les anges, liqueur
qui me ronge, oh la vie et la mort de mon cœur.*

BIBLIOGRAPHIE

É. GUIGOU, *Les conquérants de la Costière*, édition Antropos - 1981

É. GUIGOU, *Une cité au pays d'Oc, de Posquières à Vauvert*, édition de l'Implique, 1995

Journaux Midi-Libre et Marseillaise, octobre, novembre, décembre 1952, avril 1954.

A.E. MAZEL, *La marquise de Ganges*, Les amis des Cévennes, 1983.

H. L'HÉRITIER, *Le roman de Sierrri la bohémienne*, Impr. de A. Roussel, Morez-du-Jura, 1926.

FERDINAND ITIER, PHOTOGRAPHE, PREMIER EXPLOITANT ET PREMIER CINÉASTE NÎMOIS

par Bernard BASTIDE
correspondant

Le 16 juin 1960, René Clair était le tout premier cinéaste à part entière à être élu à l'Académie française – Pagnol et Cocteau, déjà Immortels, pouvant se prévaloir d'une œuvre à la fois cinématographique et littéraire. Je vous rassure, je n'aurai pas l'outrecuidance de me comparer à l'auteur des Grandes manœuvres et du Silence est d'or. Mais, en 1999, lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir comme correspondant de l'Académie de Nîmes, c'est aussi un peu le cinéma que vous avez fait entrer – à travers moi – dans cette docte assemblée. Je suis donc très fier de prononcer aujourd'hui la toute première communication d'inspiration cinématographique jamais présentée entre ces murs.

Ma communication s'attachera à reconstruire et retracer la figure et le parcours professionnel de l'un de nos compatriotes d'adoption, pionnier du cinéma : Ferdinand Itier.

Il s'agit d'une recherche inaugurée il y a une quinzaine d'années, mais toujours en chantier faute d'avoir pu livrer tous ses secrets. Je prie donc l'auditoire de bien vouloir excuser les points d'interrogations et incertitudes qui jalonneront ma communication.

J'ai découvert l'existence de Ferdinand Itier dans les années 1990, lorsque je préparais mon *Dictionnaire du cinéma dans le Gard*, cosigné avec Jacques Olivier Durand. En procédant à un dépouillement systématique du quotidien *Midi Libre*, grande fut ma surprise de découvrir, à la date du 4 août 1956, un entretien avec la compositrice nîmoise Yette Servièrre-Itier dans lequel celle-ci révélait le rôle de pionnier que son père avait joué dans l'exploitation cinématographique. Voici un extrait de ses propos :

Ferdinand Itier, donc - a été le premier à présenter à Nîmes et dans les environs le Cinématographe avec un appareil Méliès-La Croix d'Agen. À l'époque, mon père possédait même un appareil de prises de vues avec lequel il effectua ses premiers « bouts d'essai » au Pavillon de la Fontaine, à la gare des Voyageurs, ainsi qu'aux bals du 14 juillet.

La certitude immédiate d'avoir affaire à un pionnier oublié du cinématographe m'incita à poursuivre et approfondir ma recherche, afin de forger les instruments nécessaires à un procès en réhabilitation. J'ai été grandement secondé dans cette tâche par Thierry Lecointe – ici présent – auteur d'une remarquable *Chronique du cinéma à Nîmes de 1895 à 1914*, hélas inédite.

Ces recherches m'ont permis de recomposer peu à peu l'itinéraire d'un homme dont aujourd'hui encore j'ignore tous les traits physiques – ce qui n'est pas le moindre des paradoxes s'agissant d'un homme d'image.

Pierre Ferdinand Itier est né le 13 juin 1861 dans le premier arrondissement de Lyon d'un père dessinateur et d'une mère sans profession. Il arrive à Nîmes en août 1888, âgé de 27 ans. Trois ans plus tard, dans le courant de l'année 1891, il s'installe comme photographe à

l'angle du boulevard Gambetta (n°30) et de la rue de la Corconne (n°1)¹. Il y restera jusqu'en 1908, date de son déménagement au n°15 de la rue Émile Jamais. Cette installation comme photographe à Nîmes ne doit rien au hasard : à la fin du XIX^e siècle, la photographie est à son apogée et, par un processus de démocratisation, devient désormais accessible à des couches plus modestes de la population. Formé à la prise de vues et au développement des plaques photographiques, sensibilisé aux questions d'optique et de sensitométrie, Ferdinand Itier – comme ses collègues photographes de la même période – va être un des vecteurs majeurs de la diffusion du cinématographe dès son invention en 1895. Les historiens du cinéma n'ont pas manqué, en effet, de mettre en valeur le rôle des photographes dans la diffusion du cinématographe, aussi bien à Paris qu'en Province. Ce sont eux qui, grâce à leur implication dans la vie locale, ont à la fois fait découvrir l'invention à leurs clients, jeté les premières bases de l'exploitation cinématographique et souvent expérimenté les premiers tournages de films en région, en décors naturels.

Les années 1896-1897 : les premiers balbutiements

À partir de décembre 1896 – soit exactement un an après la première projection publique payante du cinématographe Lumière à Paris – Itier organise à Nîmes des séances de projections cinématographiques avec un appareil Méliès baptisé « Nouveau cinématographe ». Il s'est, pour l'occasion, installé dans un lieu de vie, en l'occurrence la salle du premier étage du Café du Palais (actuel Palace), boulevard de l'Esplanade. Après quelques difficultés d'installation, les premières projections commencent effectivement le dimanche 27 décembre 1896. Chaque jour de 17 h à 22 h et les dimanches de 14 h à 22 h, les séances d'une durée de 15 minutes environ s'enchaînent à un rythme soutenu. Moyennant un prix d'entrée de 50 centimes, le

1. Sur son emplacement se dresse actuellement une agence du Crédit agricole du Gard.

spectateur peut voir six vues de quelques dizaines de mètres chacune, provenant des catalogues Méliès et Joly-Normandin – *le Coucher de la mariée, le Ballet des Petits incroyables* – ainsi que des films réalisés par Itier lui-même – je reviendrai plus loin sur cet aspect.

Pour de probables raisons logistiques et économiques, le « Nouveau cinématographe » abandonne bientôt le Café du Palais et emménage, à partir du 24 janvier 1897, au 9 Boulevard Victor Hugo.

Pour autant, Ferdinand Itier n'a pas la primauté des projections cinématographiques à Nîmes. En 1896, pas moins de trois opérateurs l'ont successivement précédé. Je les cite pour mémoire. Le premier, baptisé Kinématographe, au Café Tortoni, ruelle de la Salamandre, en juin 1896. Le second, le Cinéphotographe, sur le champ de foire, Boulevard de la République, en septembre-octobre 1896. Le troisième, Le Cinématographe Lumière, Boulevard Victor Hugo, en octobre-novembre 1896.

Mais, face à ses concurrents, Ferdinand Itier possède un atout majeur : alors que ces derniers ne font que des passages fugitifs d'une quinzaine de jours en moyenne, lui demeure et va, de ce fait devenir un acteur incontournable de la vie cinématographique nîmoise et bientôt gardoise.

Durant toute l'année 1897, il assure ainsi des projections dans plusieurs établissements nîmois : salles de spectacle en basse saison, Théâtre d'été, Eden concert, etc. terrasses des cafés les beaux jours revenus. En ce qui concerne ces derniers, sa fille se souvient :

En été, le café de l'Univers et le café Gambrinus tendaient un écran sur le trottoir et les clients, tout en dégustant leur bière, s'émouvaient ou riaient en regardant les drames et les comiques. C'était du reste le temps où les places qui subissaient la plus importante majoration du prix des consommations étaient évidemment celles qui étaient situées face à l'écran ! Les autres, celles de derrière l'écran, celles qui payaient un supplément

dérisoire, connaissaient leur petit succès d'affluence car les spectateurs avaient trouvé « la combine » : ils tournaient carrément le dos à la toile blanche cernée de noir et redressaient images, et surtout écritures, grâce à un petit miroir de poche !

À partir de 1898, la curiosité des Nîmois s'étant sans doute émoussée face à des programmes de vues peu variées et trop peu souvent renouvelées, Itier part à la conquête de nouveaux territoires et de nouveaux publics. L'argument de la nouveauté et du divertissement ne suffisant pas à assurer le renouvellement des publics, il s'efforce de valoriser la dimension éducative du film, anticipant ainsi les futures utilisations pédagogiques du cinéma dans les institutions scolaires. Dans les colonnes du *Petit Républicain*, il propose à des pensionnats, cercles et sociétés d'organiser pour eux une soirée « à la fois agréable et instructive » associant, pour un prix modique, projections cinématographiques et phonographe sans tubes. Encouragée à apporter sa petite contribution à l'entreprise paternelle, sa fille se souviendra qu'à cette époque elle était chargée de changer les disques du phonographe sonorisant certaines vues du répertoire.

Toujours dans une perspective pédagogique, Itier s'associe en 1902 à un conférencier, M. Meunier, pour une série de conférences de vulgarisation scientifique illustrées de vues intitulées, par exemple, *La chenille et le papillon*, *L'éruption du Mont-Pelé*, *le panorama de Saint-Pierre*, etc.

Quant à l'expansion géographique, elle le conduit tour à tour dans différentes communes gardoises –Clarensac, Sauve, Salindres, Saint-Jean-du-Gard, etc. où il est sans doute le premier à colporter la « bonne image » du cinématographe – avant de le pousser au-delà des limites de notre département. On retrouve ainsi Itier à Montpellier, en 1906.

Itier aurait pu se satisfaire de diffuser des images réalisées par d'autres que lui. Sans doute inspiré par la polyvalence des opérateurs

Lumière, l'opérateur Itier – autrement dit le projectionniste – va très tôt se doubler d'un opérateur de prise de vues – autrement dit d'un cinéaste. À partir de 1896 et jusqu'en 1909 au moins, Itier va en effet réaliser lui-même une douzaine de bandes, certaines copiant sur le motif les grands succès du cinématographe Lumière comme *Arrivée d'un train en gare de Saint-Cézaire*. D'autres, les plus nombreuses, servent à relater des pratiques culturelles locales – *Une partie de mazet* (1896), *Corrida du 4 juillet à Nîmes* (1897), *la Chasse aux macreuses* (1909) – ou des événements de l'actualité locale – *Défilé de nos sapeurs pompiers* (1897), *Inauguration de l'église Saint-Luc* (1897), *Le bal du 14 juillet sur le boulevard Gambetta* (1902), *Fêtes du 9 mars 1902 à Nîmes en l'honneur des anciens combattants de la guerre 70-71* (1902), etc.

Comme le relate Thierry Lecoïnte dans un article de la revue 1895 et dans un ouvrage à paraître, le film *Corrida du 4 juillet* avec Torerito, Carillo et Conejito bénéficie d'un statut un peu particulier. Le film était sans doute constitué de plusieurs bobines qui, mises bout à bout, formaient un véritable long métrage retraçant toutes les phases de la corrida. Preuve de cette hypothèse, le journaliste de *Nîmes-Journal* précisant que ce film montrait la course « dans toutes ses péripéties depuis le paseo jusqu'à l'enlèvement du taureau par le train des mulets »². Autant de documents qui seraient précieux non seulement pour enrichir le patrimoine cinématographique national, mais aussi participer à la constitution d'une mémoire iconographique de l'agglomération nîmoise et enfin pour authentifier le statut de premier cinéaste nîmois de Ferdinand Itier. En dépit de recherches approfondies, ces films n'ont malheureusement pas pu, à ce jour, être retrouvés dans les archives aussi bien publiques que privées, et la fragilité de leur support nitrate permet de nourrir de graves inquiétudes quant à leur très hypothétique conservation.

² *Nîmes-journal*, 6-13 novembre 1897. Cité par Thierry Lecoïnte, « Les premières années du spectacle cinématographique à Nîmes : 1895-1913 », 1895 n°43, juin 2004

Les années 1908-1913 : la sédentarisation

À partir de 1907, une nouvelle phase de l'exploitation cinématographique voit le jour : tandis que les films sont désormais loués par les exploitants (et non plus achetés), un phénomène de sédentarisation se manifeste dans la profession. Le spectacle cinématographique va peu à peu désertier les salles de café et les champs de foire qui l'avaient vu naître au profit d'une implantation dans des salles en dur, construites en centre ville et le plus souvent entièrement dévolues au spectacle cinématographique.

En province, le phénomène va un peu tarder à se propager. Jusqu'en 1909, Ferdinand Itier perpétue la dimension itinérante de son activité et ceci en dépit des nombreux problèmes – vols, incendies, etc. – qui viennent entraver leur bon déroulement. En voici deux, relatés par voie de presse.

En avril 1908, la revue *Argus phono-cinéma* publie un avis de recherche signalant que M. Itier, demeurant à Nîmes, s'est fait dérober sept films – sous la forme de deux bobines de 1.320 mètres et de 350 mètres – à l'issue d'une séance qui s'est déroulée à Entressen (Bouches-du-Rhône)³.

Plus grave, le 16 janvier 1909, alors qu'il assurait une projection en complément de programme à l'Éden-théâtre-concert, rue Godin (Nîmes), Itier est victime d'un incendie dû à un court circuit. *Le Petit Républicain du Midi* relate ainsi l'incident :

L'appareil cinématographique que faisait fonctionner M. Itier s'est soudainement enflammé, une étincelle du projecteur ayant communiqué le feu à une pellicule composée de matières très inflammables. Une longue gerbe de flammes s'est produite,

³ *Argus phono-cinéma* n°66, 4 avril 1908.

attaquant les banquettes voisines et la balustrade des premières galeries⁴.

Par chance l'incendie ne fit pas de victime, seulement 3.000 francs de dégâts matériels.

La perpétuation de ces activités itinérantes ne doit pas faire oublier que le processus de sédentarisation est amorcé et que rien ne pourra l'arrêter. La première tentative qu'Itier fera en ce sens sera malheureuse ; la seconde portera ses fruits.

Le 20 décembre 1908, Itier inaugure la première salle de cinéma nîmoise « en dur », le Cinéma-Palace, sise au 8 rue Émile Jamais⁵. Construite dans les locaux de l'ancienne Compagnie du gaz, elle propose une séance tous les soirs à 20 h 30. Séance à laquelle vient s'ajouter une autre en matinée, à 14 h, les dimanches et fêtes. L'existence éphémère de la salle – à peine quelques semaines – reste inexplicable et nous condamnons à échafauder des hypothèses. Première hypothèse : la salle vétuste ne correspondait pas aux normes de sécurité en vigueur et fut fermée par décision municipale ou préfectorale. M^{me} Servière-Itier, dans son entretien déjà mentionné à *Midi Libre*, semble induire cette version en affirmant que la salle « s'avéra très rapidement trop petite ». Deuxième hypothèse : la salle indépendante aurait été balayée par l'arrivée prochaine d'un puissant concurrent.

Le 30 novembre 1909 est en effet inaugurée place d'Assas à Nîmes une grande salle de cinéma digne de ce nom, le Nîmes-Cinéma. Le correspondant gardois du Petit Méridional salue cette naissance :

⁴ *Le Petit Républicain du Midi*, 17 janvier 1909.

⁵ Emplacement de l'actuelle salle de cinéma Caméra.

Nous sommes heureux d'annoncer que notre ville devenant de jour en jour de plus en plus moderne va, à l'égal de ses grandes sœurs Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, posséder un vrai Cinéma de grande envergure et muni des perfectionnements les plus complets. Mardi 30 courant s'ouvrira donc, au fond de la place d'Assas, Nîmes-Cinéma, que son très intelligent directeur, M. Carminati nous a fait visiter. Une vaste salle de plus de 40 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur et 11 mètres de hauteur, divisée par un magnifique écran en son milieu permettant à toutes les vues de suivre à égales distances de chaque côté les différentes péripéties des films, une installation électrique que rien ne peut égaler tant par sa disposition que par les soins dont elle a été l'objet : un luxueux aménagement mobilier⁶.

Ferdinand Itier a-t-il considéré que l'arrivée de ce nouveau concurrent allait sonner le glas de son activité cinématographique ? A-t-il préféré la négociation à l'affrontement afin de sauver son gagne pain ? Toujours est-il qu'il va parvenir à retourner la situation à son avantage. Considérant sans doute qu'à 48 ans il n'est guère raisonnable de perpétuer une activité indépendante aux revenus aléatoires, il trouve un terrain d'entente avec la nouvelle direction de Nîmes-Cinéma. Il participe en effet à l'inauguration de cette salle et en devient, pour quelques années, l'opérateur attitré. Sa trace dans la presse locale disparaît à cette date.

Ferdinand Itier quitte Nîmes probablement en août 1913, à la veille de la première guerre mondiale, pour s'installer avec sa famille à Annonay (Ardèche) où il achète l'unique cinéma de la ville, qu'il exploitera pendant six ans. Libéré définitivement du service militaire le 1^{er} septembre 1907, il a la chance de ne pas être appelé sous les drapeaux lorsque le conflit mondial éclate.

⁶ *Le Petit Méridional*, « Nîmes-Cinéma », 28 novembre 1909, p. 5.

Malgré nos recherches, nous n'avons pu – à ce jour – retrouver sa date de décès. Seule piste : dans le *Guide du Gard* édition 1920 figure une Madame veuve Itier, désignée comme « opérateur de cinématographe », résidant 12 rue Mareschal à Nîmes. On peut donc supposer que Ferdinand Itier était déjà décédé à cette date.

Sa fille, Yette Servièrre-Itier perpétuera en quelque sorte la tradition du spectacle en devenant compositeur de musique et, dans les années 1920, en accompagnant au piano les projections du Fémina-Cinéma, rue Général Perrier à Nîmes.

LE CHRISTIANISME DANS LA TOURMENTE DU XIX^e SIÈCLE

par **Pierre-Yves KIRSCHLEGER**
Membre non résidant.

Chères consœurs, chers confrères,

Comme les enfants qui ont les yeux plus gros que le ventre, les sportifs qui ont mal évalué leur course ou les enseignants qui proposent un devoir sans avoir songé à la correction, j'ai été emporté par mon élan et proposé un sujet trop ambitieux – et pour tout dire intraitable, surtout en trente minutes. Le dilemme est simple : soit parler de tout mais pour n'avoir rien le temps d'expliquer, soit parler de rien mais en l'expliquant du mieux possible.

Il fallait bien choisir, et modestement nous préférons aujourd'hui la seconde solution – à partir des travaux que j'ai faits sur l'apologétique chrétienne du XIX^e siècle.

Apologétique, voilà l'un de ces « mots qu'on n'aime pas ». Hubert Reeves raconte que lors d'un cours d'apologétique dispensé par un jésuite, un élève lui demanda ce qui se passerait si, faisant l'épreuve du doute, il n'arrivait pas à ses conclusions habituelles. La réponse fut : « Ne vous inquiétez pas, nous y arriverons. » Le jeune Hubert, pourtant docile, se sentit floué et sa foi en fut durablement ébranlée. Les meilleurs esprits furent ceux qui ont « trouvé la vérité »

et oublie le chemin et la vie sans lesquels elle reste lettre morte.

Apologétique – un mot bien savant pour dire une évidence : l'idée d'une apologie de la foi remonte aux origines du christianisme, déjà présente dans le Nouveau Testament, dans des textes comme la Première épître de Pierre, chap. 3 :15 : « Soyez prêts à rendre raison de l'espérance qui est en vous, à quiconque vous le demande, avec mansuétude et respect. »

Rendre raison – l'étymologie, souvent opaque, aléatoire, énigmatique, ici ne trompe pas : le mot apologétique vient du grec *apologia* qui signifie défense ou plaidoyer. Bien sûr l'apologétique est aussi ancienne que le christianisme lui-même, et d'ailleurs pas spécifiquement chrétienne puisqu'on la retrouve dans le judaïsme ou dans l'islam. Adjectif, *apologétique* tire sa référence de l'œuvre de Tertullien, qualifiant tout discours qui contient une apologie, surtout religieuse, et devient substantif, dans la première moitié du XIX^e siècle, nom féminin désignant la discipline théologique appliquée à la défense de la religion chrétienne.

L'apologétique connut durant le XVIII^e siècle et au début du XIX^e un développement assez systématique pour recevoir ce nom. La théologie en est venue, depuis le siècle des Lumières, à voir sa fonction essentielle dans le fait de justifier le bien-fondé ou la crédibilité intellectuelle de ses doctrines devant ce que Kant appelait le « tribunal de la raison ».

Bien sûr la raison peut être comparée à un tribunal devant lequel tout discours argumenté, même celui de la théologie, doit pouvoir rendre des comptes. Mais si ce développement correspond à une contestation croissante du christianisme, la situation est-elle vraiment nouvelle au XIX^e siècle ? Le christianisme a sans cesse été confronté à l'adversité – que ce soient déviances hétérodoxes, hérésies ou incroyance. Face à cette adversité, l'apologétique est le témoignage rendu par la conscience chrétienne à la vérité du christianisme, la tentative de transmettre le message chrétien à des contemporains dans

un contexte culturel précis. Le but de l'apologétique est de mettre sur le chemin de la foi. Expression du sentiment du danger qui menace la religion, de la volonté de défendre la foi, tel Janus l'apologétique a deux faces : il s'agit certes de répondre aux objections, mais aussi de rendre compte de sa foi – une double perspective donc : vers l'extérieur, contre les attaques et les négations, vers l'intérieur, travailler à renforcer ses propres positions.

Le XIX^e siècle est un moment de critique de cette vérité chrétienne, une critique déconstructive engendrant une situation de crise, de ruptures, une menace d'effondrement de certaines traditions et croyances. On en est convaincu, c'est l'existence même du christianisme qui est en jeu, et les défenseurs sont légion. Ce n'est pas à vrai dire une nouveauté au XIX^e siècle... mais alors, quelle est l'originalité de ce siècle ?

On peut dire, en schématisant, que l'apologétique chrétienne doit faire face à plusieurs grands défis : la religiosité romantique, le développement de la libre-pensée et de l'athéisme, les progrès des sciences – philologie, paléontologie, histoire comparée des religions... – qui ouvrent la voie au positivisme et à l'utopie scientiste, aux doctrines du transformisme, de l'évolutionnisme, du darwinisme. Certains affirment que le christianisme a épuisé sa fécondité, qu'il est temps de le dépasser, pour atteindre une vérité d'un ordre plus élevé – qu'on appelle cette vérité rationalisme, philosophie positive, harmonie des passions ou encore communauté de toutes choses dans le travail organisé et l'égalité des salaires... Sur cette période, les chrétiens ont pour la plupart conscience d'être dans une situation apologétique, et de ne pouvoir lui échapper – d'autant que l'adversaire peut changer. L'apologétique ne saurait être jamais définitive : les arguments utilisés aujourd'hui devront être modifiés et complétés pour tenir tête demain, ou pour se faire entendre. La nécessité et l'importance de l'apologétique augmentent avec le développement des attaques, le progrès des sciences par exemple. Et à

chaque fois, le travail des apologistes doit recommencer, des domaines inexplorés sont à comprendre, analyser, critiquer...

L'apologétique toujours recommencée – aussi trouvera-t-on deux visions du travail des apologistes.

Le pessimiste de raison ou de conviction dira :

Du fait même de ces changements, les apologistes sont condamnés à toujours être à la remorque des événements, les Églises toujours en retard d'une science. C'est pourquoi le présent ne les écouterait plus, las d'un discours passéiste qu'entreprendrait l'aveuglement ou le retard des apologistes...

C'est d'ailleurs ce qu'ont pensé pendant longtemps les historiens eux-mêmes : étudiant *l'introduction du darwinisme en France* (1974), Yvette Conry a rassemblé parmi les réponses chrétiennes adressées aux remises en cause darwiniennes ce qu'elle appelle « un sottisier à vous faire dresser les cheveux sur la tête. » Plus récemment, Georges Minois dans son *Histoire de l'athéisme* (1998) souligne la « situation déplorable », « la responsabilité des séminaires du XIX^e siècle dans la propagation de l'incroyance » ; ainsi « Proudhon doit à l'Église sa conversion à l'athéisme, et il n'est pas le seul ». « L'Église est bien la première responsable de son abandon par beaucoup d'intellectuels. Elle ne rate pas une occasion de se mettre dans l'erreur. » Et Minois de regretter encore les « inepties répandues à pleins volumes », « l'étrange aveuglement de cette génération cléricale. »

Et puis il y a les optimistes, moins naïfs peut-être, ou plus idéalistes, comme Edmond de Pressensé, qui écrit :

« À chaque siècle nouveau on s'imagine que le christianisme a vieilli, qu'il est dépassé : « Comment, dit-on, une religion si simple résoudre-t-elle des questions posées par des sages, des docteurs ? » Mais il en est de cette religion si simple comme de son fondateur, alors qu'enfant il était interrogé par les sages et les docteurs de Jérusalem. Ceux-ci pensaient bien lui fermer la bouche, mais chacune de leurs questions amenaient sur ses lèvres une parole qui les étonnait et les remplissait d'admiration, et plus on l'interrogeait, plus il les confondait. De même le christianisme interrogé, attaqué, trouve pour

chacun de ses interrogateurs, souvent pleins de haine et de fiel, une parole d'éternelle vérité qui est le mot de l'énigme cherchée ; et ainsi, bien loin d'être solitaire et comme en dehors du mouvement de l'humanité, il en règle, en définitive, le cours par la manière même dont il repousse les flots irrités de nos pensées révoltées qui viennent se briser contre lui. »

Né à Paris en 1824, Edmond de Pressensé est le fils d'un converti au protestantisme ; après des études à Paris, puis à Lausanne sous la direction d'Alexandre Vinet, il part séjourner en Allemagne, à Halle et Berlin, suivant les cours des théologiens renommés tels Tholuck, Muller, Neander. En 1847, il est consacré pasteur à Paris. Il a une activité débordante, et dans tous les domaines, ce qui le conduira jusqu'à une carrière politique : il est élu député en 1871, siégeant au centre-gauche, il échoue dans sa tentative de réélection en 1876 mais devient sénateur inamovible en 1883. Il est élu à l'Académie des sciences morales et politiques *in extremis*, en 1890, malade déjà, ayant perdu la voix, et il décédera l'année suivante. Sa plume est d'une grande fécondité : « La plume est une arme qu'il faut virilement manier », commentait-il lui-même.

Quel est l'objectif de Pressensé ?

Son but est clair, alors que les bases mêmes de la morale et de la religion sont menacées : l'opposition au christianisme n'est plus au point de vue du déisme, comme au XVIII^e siècle, elle est celle d'un panthéisme destructeur de toute notion morale. Il faut donc défendre, dit-il, l'autel et le portique – défendre l'autel, c'est-à-dire la question du Christ et de la croix ; défendre le portique, c'est-à-dire les grandes croyances de la conscience naturellement chrétienne, l'âme et Dieu. Une vision très classique, pourrait-on dire, qui articule défense des croyances religieuses en général et défense du christianisme en particulier.

Pour bien comprendre les ressorts de son apologétique, je nous propose d'examiner successivement les dangers ressentis, les raisons

de son engagement dans une défense du christianisme, puis la stratégie de défense élaborée.

A. Les dangers

1. Dans ces temps de molle indifférence, force est de constater les progrès effrayants du paganisme immortel, de l'idolâtrie et de la superstition : idolâtrie de la créature, culte de l'homme, de son orgueil, de sa raison, perversion totale du sentiment religieux qui s'amollit et s'asservit de plus en plus. L'antichristianisme contemporain s'affiche ouvertement, et le matérialisme pratique triomphe.

D'où vient le problème ? Nous nous imaginons qu'être libre c'est ne reconnaître aucune dépendance, aucune autorité : c'est là un mensonge que nous avons cru. Or toute parole d'incrédulité a pour corollaire non l'affranchissement prétendu de la raison, mais au contraire un redoublement de superstition ; l'âme humaine a besoin d'une foi qui la relève et la console, et devant l'abîme de la philosophie panthéiste, elle recule d'effroi et se précipite dans la foi d'autorité – d'un extrême à l'autre... Tout cela parce que l'incrédulité est bien frivole, toutes ses affirmations n'effacent pas le mal ni la mort : son matérialisme laisse un vide, que chacun s'efforce de combler comme il peut.

2. Or les Églises ne sont pas épargnées par ce flux d'incrédulité. La constitution même de l'Église en institution de masse, qui englobe tous les chrétiens par le seul fait qu'ils sont nés en son sein, sans leur demander quelque profession de foi individuelle, l'oblige à accueillir les vrais croyants comme les demi-païens.

Les ennemis du christianisme n'ont ainsi pas de plus sûrs alliés que ces demi-chrétiens qui trahissent de fait sa cause, tout en continuant à se donner pour ses représentants. Le contact de ces

chrétiens de nom est mortel pour l'Église. Le christianisme nominal de ces foules, cette véritable fiction religieuse, ferait d'ailleurs davantage de ravages que les affirmations de l'incrédulité. N'a-t-on pas vu Voltaire le philosophe, le grand ricaner des Lumières, construire sur ses domaines une église et y envoyer ses domestiques ?

Ce pseudo-christianisme conduit aussi à rejeter le prosélytisme religieux comme une insupportable atteinte à la tranquillité de la société : que de fois n'a-t-on pas sacrifié la vérité à une prétendue charité, au prétexte que la controverse ne produit jamais que du mal ? On tolère une religion au repos, une religion qui sommeille et s'enferme dans ses temples, mais non une foi envahissante et conquérante. En ces temps de laïcisation progressive, le monde semble dire à l'Église : *restons chacun dans notre domaine, n'empiétons pas l'un sur l'autre.*

3. Parmi les défenseurs du christianisme, certains se battent pour ce que Pressensé appelle une religion d'autorité extérieure : fatale erreur là aussi. Ce sont les partisans de l'autorité du clergé et des grâces sacramentelles ; ce sont les partisans de la lettre qui tue, quand seul l'esprit vivifie.

Prenons un exemple (emprunté à l'historien Alain Corbin).

En 1800, deux hommes assis sur un rocher face à l'océan et abîmés l'un et l'autre dans leur contemplation, pouvaient effectuer des lectures radicalement différentes du paysage qui se déployait sous leurs yeux. Pour l'un, les rochers côtiers figuraient les restes immuables du Déluge ; pour l'autre, le résultat de l'usure du temps, le signe de l'infinie succession des cycles géologiques et de l'action de l'érosion. Ils regardent le même paysage, mais ne voient pas la même chose. Si l'apparence est identique, les vues mentales divergent.

En 1800, on pouvait dire qu'il n'y avait pas de lecture à disqualifier immédiatement – mais cinquante ans plus tard la situation a évolué avec les progrès des sciences ! Comment dès lors ne voir encore dans notre environnement que le résultat d'une création en six

jours – comme si la science n’était qu’un savoir à réfuter, à corriger ou à dénoncer ? Le XIX^e siècle est une époque de sécularisation de la science, d’autonomisation de ses disciplines, d’affirmation des principes de la recherche (à savoir une forte objectivité, une description exhaustive, une conception réaliste des théories scientifiques, censées décrire le réel tel qu’il est) : mêler l’anathème à l’apologie, c’est au fond renoncer à convaincre, accepter une violence sénile. Frapper n’est pas répondre ! « La compression est le bâton de vieillesse des formes religieuses caduques », selon l’image utilisée par Pressensé. Le christianisme a peut-être ses plus grands obstacles dans ses mauvais défenseurs.

B. S’engager

Il est donc nécessaire de s’engager sans crainte ni hésitation. Affirmer la vérité ne suffit pas, il faut repousser tout ce qui lui est contraire, protester contre ce qui s’y oppose. « Nous aussi nous avons prêté le serment de dire toute la vérité devant le monde et devant l’Église, quoi qu’il nous en coûte, et de protester contre toute erreur petite ou grande, de quelque côté qu’elle vienne. » Les chrétiens sont les disciples d’un Maître venu apporter la guerre, une guerre sainte de la lumière contre les ténèbres, du bien contre le mal. L’Église est une armée, le chrétien un soldat. Devenir chrétien, c’est prêter le serment de fidélité au chef divin, c’est s’incorporer à la sainte milice. La vie chrétienne tout entière est un combat.

Nous nous sommes trop renfermés sur nous-mêmes, constate Pressensé, la sève du christianisme est ralentie, alors que nous sommes tenus de protester contre tout ce qui s’oppose au pur Évangile dans le monde. « Placés nous aussi dans une Athènes non moins brillante, non moins frivole et non moins idolâtre, dans un de ces carrefours où toutes les idées se rencontrent et se croisent, nous nous y promenons oisifs, distraits et amusés par ce qui perd des âmes

immortelles.» Or il ne faut pas avoir peur d'une polémique énergique, incisive, audacieuse : la controverse est la première arme de conquête. Et à partir de là, montrer le christianisme au monde.

C. Une stratégie de défense

Comment Pressensé envisage-t-il son apologétique ?

Discuter, c'est chercher à convaincre ses adversaires en partant de principes communs. Le vent qui souffle éloigne les hommes de la religion chrétienne : la tâche est de les libérer de l'influence ambiante. Il faut donc, sans dogmatisme, s'efforcer premièrement de montrer le christianisme, deuxièmement de concourir à l'établissement d'une vérité chrétienne dans la société. Ce sont là les deux pans de l'apologétique déployée par Pressensé.

Montrer le christianisme au monde, contre les fausses images et les griefs qui lui sont faits. Contrairement à ce que veulent faire accroire les adversaires du christianisme et à ce qu'affirme aussi le catholicisme le plus étroit, la libre étude des Écritures est un devoir.

Le haro des ignorants ne sauvera pas le christianisme – au contraire ! La paresse et l'ignorance seraient-elles le monopole du Saint-Esprit ? L'esprit d'examen serait-il l'esprit de Satan, conduisant à la négation ? La glorification de la scolastique est vaine : peut-on arrêter le développement de la pensée religieuse dans une époque d'universelle recherche ? La science religieuse est un besoin de notre être, elle révèle l'amour sincère des hommes pour la vérité, et il faut croire assez à la vérité pour provoquer le libre examen, plutôt que de le redouter.

Credo quia absurdum, dit-on avec la tradition. Non ! rétorque Pressensé. Croire n'est pas renoncer à voir par soi-même, à examiner. Croire, c'est voir autrement, et mieux.

On présente souvent le christianisme comme une religion à bout

de souffle, qui a fait son temps, qui a certes eu son rôle et sa place dans des temps passés, mais qui achève de mourir. On ne peut donc répondre à ces attaques qu'en montrant la vie du christianisme : Nous sommes partout ! De la même façon que l'on prouve le mouvement en se déplaçant, on montrera la vie du christianisme en marchant. Et chacun, individuellement, peut incarner cette preuve. On a cru à la sainteté en voyant des saints, disait Bossuet : on croira au christianisme en voyant de vrais chrétiens. Le développement de la piété personnelle est dès lors le plus beau des ministères ; la vie des hommes de Dieu est aussi une parole de Dieu : chacun devient temple vivant du vrai Dieu, une vivante apologie de sa croyance...

Concourir à l'établissement d'une vérité chrétienne dans la société est le second volet de l'apologétique de Pressensé. Une vérité fondée sur les besoins immortels de nos cœurs et de nos esprits – et qui a reçu cependant la confirmation des faits.

Car l'Évangile, pour résumer la pensée de notre auteur, est tout ensemble surnaturel et approprié aux besoins de la conscience. L'histoire est comme un plaidoyer en faveur du christianisme : les faits du règne de Dieu sont la meilleure apologie de la vérité ! Le christianisme n'a-t-il pas apporté dix-huit siècles de bienfaits ? Sa grandeur historique n'est-elle pas le signe d'un miracle ?

L'histoire n'est pas un drame incohérent et sans dénouement : elle a un plan, un but, et Dieu ne laissera pas les chrétiens. « L'histoire est plus qu'un simple récit d'événements qui ne se renouvellent plus, elle est prophétique, elle nous autorise à former des espérances pour les temps qui viennent. Le matin, quand les plaines et les vallées sont encore plongées dans la nuit et que le levant est couvert d'ombre, le voyageur, arrêté sur une montagne de la Suisse, voit déjà les lueurs de l'aurore dorer les blanches cimes des Alpes ; c'est ainsi qu'au-dessus des ténèbres du présent nous pouvons apercevoir les hauteurs de l'avenir éclairées par la divine lumière du christianisme. »

Car l'apologiste n'est pas toujours le soldat zélé mais laborieux, maladroit et ridicule d'un combat d'arrière-garde contre l'adversaire : attentif à l'air du temps, aux aspirations de ses contemporains, aux destinées de son siècle, il est peut-être aussi celui qui marche en avant pour préparer la voie.

ENTENDRE, COMPRENDRE et RESENTIR, TRANSPOSER

par René CHABERT
Correspondant

Je débute cette intervention par une séquence « émotion ». Voilà, il y a déjà plus d'une vingtaine d'années, je venais assister à des séances dans cette salle, invité par notre confrère, Monsieur André Nadal, et si vous me permettez, je voudrais saluer avec respect, celle qui peut en témoigner, Madame Nadal, son épouse, qui l'accompagnait chaque fois.

Madame Lassalle, Secrétaire Perpétuel, lors de ma réception, vous me demandiez quels étaient les axes de recherche engagés pour le futur. Durant l'exposé qui a suivi, j'ai présenté cette cellule de l'oreille interne qui n'envoie quasiment aucun message vers le système nerveux central alors, qu'en retour, elle est directement contactée par deux systèmes efférents (latéral et médian). Ces recherches ont permis d'étudier la maturation de ces cellules et de ces câblages nerveux efférents chez les prématurés, les bébés, les enfants et les adultes. Entre le début des travaux et la publication de l'article, huit ans se sont écoulés. Ces travaux ont fait l'objet d'une publication avec l'étroite collaboration de mon ami le Professeur Jean-Gabriel Lallemand, de l'équipe INSERM de Montpellier et le concours du service de pédiatrie.

D'après le titre de cette communication, on peut se douter qu'il va être question du rôle des systèmes responsables de la compréhension des liaisons entre les phonèmes pour construire les syllabes, des syllabes entre elles pour construire les mots, pour *in fine* bâtir le langage.

Les nouvelles recherches s'orientent plus particulièrement vers l'activité auditive centrale. C'est-à-dire qu'il est permis actuellement de traiter des signaux électro-encéphalographiques d'un sujet en train d'entendre un ou plusieurs sons (marqueur auditif) et de savoir si ces informations auditives arrivent jusqu'au cerveau. Nous avons d'ailleurs réalisé une étude préliminaire que nous avons présentée aux États Unis avec mon ami Henri Serre ici présent.

Je vais parallèlement diriger une étude concernant les effets des antipaludéens de synthèse sur l'audition. Les protocoles sont décidés et l'étudiant se prépare à partir à Dakar et à Bamako.

Mais entrons dans le vif du sujet : « Entendre, Comprendre et Ressentir, Transposer ». Ce sujet est présenté sous forme de *patchwork* dont les sources ont été puisées dans de nombreux documents.

Ces deux couples de verbes ne sont pas adjoints sans un dénominateur commun : la transformation qui se traduit par *transduction* pour le premier groupe et *transposition* pour le second.

Par exemple (pour le premier groupe), nous pouvons dire qu'un cerveau n'a pas la capacité de communiquer avec l'extérieur. Il est isolé. Il ne peut pas tout seul interpréter un son, une image, une odeur, un goût ou une stimulation tactile. Il doit sa communicabilité à la capacité des organes des sens à transformer les stimulations sensorielles en influx nerveux. Cette étape s'appelle l'étape de transduction.

Je cite : « Si quelqu'un a des oreilles pour entendre, qu'il entende ». Marc 4 : 23

L'évangéliste suppose que l'audition du témoin n'est pas en cause. Pour autant et au fur à mesure des citations, on va se rendre compte des malentendus.

Les cellules qui ont été citées tout à l'heure permettent, sans aucun autre élément gestuel ou contexte d'aide, par le sens d'une phrase, de faire la différence entre boulon et bouchon ou château et chapeau. Mais, comme le sous-entend l'apôtre Marc, peut-on entendre sans écouter et tout cela sans un souci de sémantique ?

Autre exemple (pour le second groupe de verbe) : Ressentir et transposer.

On peut observer dans les langages imagés, que certains sentiments, certaines pensées ne peuvent pas se traduire sans transformation de l'idée en support expressif. L'auteur va pouvoir utiliser l'image poétique pour traduire l'impalpable, sa pensée, son idée.

Je cite : « On l'embrasse à plusieurs reprises, on croit l'aimer, on a soi-même plus de deux oreilles pour l'écouter » (La Bruyère, III).

« Entendre au-delà des mots... pour mieux comprendre et intervenir ». Dans cette citation la psychologue Karène Laroque fait appel à la raison et non plus à cette capacité de l'oreille à comprendre le mot ou la phrase qui s'énonce.

Ces deux transformations seront sujet à dissertation selon que le mot soit entendu ou compris par le système auditif ou que le sens soit décanté par l'acquisition sémantique de l'auditeur. Ce sont donc ces deux systèmes issus de ces deux couples de verbes qui font

l'objet d'une part d'une étude de l'appareil auditif et d'autre part de l'image originale que l'on peut émettre à partir d'un ressenti.

L'étape de transduction m'a parue comparable à la transposition

Nous allons nous attarder encore un peu dans l'introduction, avant de démarrer la composition de façon plus générale au niveau des organes des sens.

En ontogenèse, on observe que très rapidement, c'est-à-dire à 25 jours, émerge du magma cellulaire une ébauche de l'œil et de la placode otique. Donc l'oreille interne est formée précocement au cours du développement embryonnaire. L'oreille "naît" avant le cœur, les reins ou l'intestin¹.

Les cellules ciliées externes (CCE) sont les dernières formées au cours de ce développement, ce qui leur confère une grande fragilité.

À vingt semaines de gestation, les trois conditions pour qu'un organe des sens fonctionne sont réunies. Le futur bébé entend bien avant de naître. Ce petit être en formation va bénéficier d'une écoute particulière, la voix de la maman et des bruits parasites qui peuvent atteindre 80-90 dB. Il écouterait les battements du cœur et les bruits des autres viscères. Les sons extérieurs seront très atténués par les tissus maternels².

D'autres systèmes seront également en place dès la naissance, comme les systèmes dits en *feed-back*. Ces systèmes permettent la

1. Association française pour l'information et la défense des sourds s'exprimant oralement (Afiideo) 79, rue du Commerce 75015 PARIS.

2. Pujol, R., Lavigne-Rebillard, M., Uziel, « A. Physiological correlates of development of human cochlea », *Seminars in Perinatology*, 1990, Aug. 14, p.275-280.

discrimination des mots, la localisation sonore spatiale, l'écoute dans le bruit, etc.³.

Si les deux oreilles sont endommagées très tôt, aucun message sonore ne parvient plus au cerveau. Les noyaux auditifs s'atrophient. Mais, fait plus extraordinaire encore, les aires corticales dévolues à l'audition se voient peu à peu colonisées par d'autres fonctions, visuelles par exemple.

Il faut rappeler que le développement sensoriel concourt au développement cérébral en favorisant chez l'enfant la réception du monde qui l'entoure par ses cinq sens, en éprouvant ainsi sa propre existence. Exercer ces fonctions entraîne au niveau du cerveau un travail neurologique de connexions qui participe à l'installation de capacités proprement intellectuelles. L'expérience sensorielle est l'un des chemins de la connaissance.⁴⁻⁵

De nombreux entraînements vont être d'autant plus nécessaires à toutes ces perceptions que l'audition ne remplira pas son rôle. L'interprétation des informations sensorielles met en jeu l'ensemble des sensations et celles du tonus. L'individu analyse ses propres perceptions et les confronte à celles déjà mémorisées.

Le vieillissement de l'oreille se fera progressivement et à trois niveaux : tégumentaire, sensoriel et nerveux. La presbyacousie

3. Chabert R, Guitton M.J., Amram D, Uziel A, Pujol R, Lallemand J.G., Puel J.L. : « Early maturation of evoked otoacoustic emissions and medial olivocochlear reflex in preterm neonates », *Pediatr Res.*, 2006, Feb. 59 (2), p.305-8.

4. Zentner Marcel R. and Kagan Jerome : « Infant's perception of consonance and dissonance in music », *Infant Behavior and Development*, 1998, 21(3), p. 483-92.

5. MacLeod, A.M., Sparling, J.W. : « The development of fetal behaviors and their relationship to neonatal behavioral organization ». *Physical and Occupational Therapy in Pediatrics*, 1993, 12 (2-3), p.205-25.

(comparativement à la presbytie dans le domaine de la vision) est l'affection qui atteint les cellules de l'oreille interne.

Comme le souligne le Professeur Rémy Pujol, la presbyacousie n'est pas seulement le vieillissement de l'oreille mais en plus, la somme des dommages subis au décours de la vie⁶.

Chez l'homme, deux fonctions cognitives sont également essentielles : ce sont la capacité de représentation des espaces visuo-moteurs et la capacité du langage, qui toutes deux relèvent d'une nécessité relativement primitive d'interaction entre l'individu et son environnement. Ces deux fonctions utilisent des représentations hiérarchiques et multidimensionnelles. En raison d'économie neurophysiologique, nous pouvons penser qu'au moins une partie de ces deux fonctions cognitives présente des bases neurophysiologiques communes. Comme la « mémoire » avec ses composants « explicite, implicite, procédural etc. » ou encore le « langage » avec ses composants « syntaxique, lexical, phonologique etc. », la représentation de l'espace visuo-moteur n'est pas un monolithe (un bloc) uniforme, mais peut être séparé en composants « métrique » et « topologique ».

Dans ces domaines également, tous nos actes, gestes, pensées se trouvent dans une séquence qui commence bien avant la naissance. Ainsi, la gestion des séquences est parmi les grands travaux du système nerveux permettant l'apprentissage de la motricité, du langage, de la musique, de la danse, etc.. Bien que nous traitions des informations en parallèle, ce traitement se déroule toujours dans une séquence temporelle. Puisque cet aspect d'organisation temporelle est tellement présent dans notre comportement, nous pouvons imaginer qu'il existe dans le cerveau une organisation générale permettant la gestion des séquences. Autrement dit, pour une fonction donnée – la gestion de séquences –

6. Pujol, R. et al. « Promenade autour de la cochlée » :
<http://www.iurc.montp.inserm.fr/cric/audition>

il existe, peut être, une structure ou une organisation cérébrale correspondante.

L'espace métrique est l'espace quantifiable qui se caractérise par les critères de distance, d'angle : par exemple la distance qui sépare deux objets sur une table. L'espace topologique est l'espace relatif qui se caractérise par les relations entre les éléments, par exemple la position d'un objet par rapport à un autre avec les critères relatifs de type au-dessus, au-dessous, à droite.... Tandis qu'il est démontré que certains aspects du traitement des informations métriques relèveraient de l'hémisphère droit, celui des informations spatiales topologiques pourrait prendre place dans l'hémisphère gauche. D'ores et déjà l'idée d'un lien au sein de l'hémisphère gauche, entre traitement de l'espace topologique et certains traitements linguistiques comme celui de la syntaxe semble probable⁷⁻⁸.

Je ne veux pas indiquer, en raison de trop d'imprécisions, si les mécanismes sont proportionnellement inversés chez les gauchers.

En résumé de cette deuxième partie d'introduction et de façon plus générale, l'hémisphère dominant (généralement le gauche chez l'homme) assume essentiellement des activités verbales, linguistiques, arithmétiques et analytiques. Le rôle de l'hémisphère droit est plus important dans les fonctions non verbales, géométriques, spatiales, visuelles, formelles, musicales et synthétiques. Une des raisons pour laquelle j'ai apprécié d'être intégré à notre Compagnie réside dans l'harmonisation que l'on exerce par l'utilisation de nos deux hémisphères. Donc par souci

7. Dominey P. F., Arbib M. A : « Neurologie de la cognition séquentielle : langage et espace. A Cortico-Subcortical Model for Generation of Spatially Accurate Sequential Saccades », *Cerebral Cortex*, 1999, 2, p. 153-75.

8. Kosslyn SM, Maljkovic V, Hamilton SE, Horwitz G, Thompson WL. « Two types of image generation: evidence for left and right hemisphere processes », *Neuropsychologia*, 1995, Nov.33 (11) : p. 1485-510.

d'équilibre fonctionnel cérébral, il est nécessaire de pratiquer des activités faisant appel à l'un et à l'autre.

Ces deux couples de verbes « Entendre-Comprendre et Ressentir-Transposer » ont pour objet de s'adresser à l'un et à l'autre de nos hémisphères cérébraux. Par ces thèmes, j'ai espoir d'intéresser dans cette assemblée à la fois ceux qui utilisent de façon préférentielle leur cerveau gauche, dans la première partie et ceux qui utilisent majoritairement leur cerveau droit, dans la seconde. C'est la raison pour laquelle certains passages pourront paraître plus ou moins intéressants.

Heureusement qu'il n'y a pas d'élection à l'issue de cet exposé, sinon je pourrais être taxé d'exercer une politique « cérébrale » de droite et de gauche.

I.– Entendre, comprendre : Transduction

Entendre, étymologiquement, c'est tendre vers, d'où souhaiter, vouloir : *Je l'entends ainsi, c'est-à-dire je veux que la chose soit ainsi*. Littré ne place qu'en quatrième position ce qui concerne l'audition, diriger son oreille vers, d'où recevoir l'impression des sons. Entendre du bruit : *J'entends parler dans la pièce à côté*.

Ce verbe est issu du latin *intendere*, qui avait au départ le sens concret de « étendre, tendre quelque chose vers » ; puis au figuré celui de « diriger son regard, son esprit vers » ; enfin, en latin chrétien, il a pris la signification de « faire attention à, écouter, comprendre ».

Je cite : *Entendre ne veut pas dire écouter car l'ouïe est un sens mais l'écoute est un art*. (Anonyme).

Faire entendre, faire parvenir à l'ouïe. Il s'agit là de forcer la porte de l'autre qui peut-être n'en voulait rien savoir.

Il n'entend pas de cette oreille-là, il ne veut pas écouter la proposition qu'on lui fait.

Diriger son esprit, d'où par extension, comprendre, saisir le sens.

Je cite La Bruyère : *Les sots lisent un livre et ne l'entendent point ; les esprits médiocres croient l'entendre parfaitement ; les grands esprits ne l'entendent quelquefois pas tout entier.*

Pour le Littré les mots *entendre* et *ouïr*, très différents dans l'origine, sont complètement synonymes aujourd'hui. Ouïr était le mot propre, peu à peu écarté par entendre qui est le mot figuré. Ouïr c'est percevoir par l'oreille ; entendre c'est proprement faire attention ; l'usage seul lui a donné le sens détourné d'ouïr. La seule différence qu'il y ait, c'est qu'ouïr est devenu d'un usage restreint.

– En français moderne, le sens le plus courant de ce verbe est celui de « percevoir par l'ouïe » (avec une attitude passive du sujet qui oppose ce verbe à écouter). Ce n'est qu'au XVII^e siècle qu'il a définitivement supplanté ouïr, jugé vieilli. Entendre au sens d'« écouter avec attention » s'est spécialisé dans le domaine juridique, par exemple dans les expressions entendre les témoins ou entendre une cause.

– Le sens intellectuel du verbe (« comprendre ») est rare dans la langue contemporaine, et se maintient surtout dans l'expression laisser entendre (« faire comprendre, insinuer »).

– Le sens relevant du domaine de la volition n'apparaît plus que dans quelques tournures stéréotypées : j'entends être obéi.

– En français moderne, les formes pronominales de ce verbe sont assez souvent employées au sens d'« être d'intelligence avec quelqu'un », « se comprendre, se mettre d'accord » ou « sympathiser, vivre en bonne intelligence ».

– Écouter, on le rapproche de auscultare qui signifie écouter avec grande attention. « N'écouter que d'une oreille », faire peu d'attention, ne faire aucun cas de ce que l'on dit.

Ces citations mettent en évidence combien il est important de séparer la part de l'audition de celle de l'attention ou de la connaissance.

On peut comprendre aisément que l'on puisse lire les gros caractères d'un texte, mais pas les petites lettres. Dans le domaine auditif, il n'est pas de verbe qui participe pleinement à la distinction entre ces deux fonctions : entendre et comprendre. Pourtant, la physiologie auditive met en évidence la différence entre ces deux fonctions.

Dans l'oreille interne des mammifères, le nombre des cellules sensorielles est fixé définitivement après la phase de différenciation cellulaire. Chez l'homme, on dénombre ainsi en moyenne 3.500 (CCI) et 12.000 cellules ciliées externes (CCE) dans une cochlée différenciée, dès le 5e mois de la vie foetale. Par la suite, ce nombre de cellules, ridiculement faible pour une fonction aussi sophistiquée que l'audition, ne fait que décroître au fil du temps en raison des agressions d'origine exogène et endogène (drogues ototoxiques, bruits intenses, accidents ischémiques...) qui les altèrent.

Les surdités neurosensorielles touchent près de 22 millions d'européens, soit 6 % de la population et, dans la majorité des cas, elles résultent de lésions entraînant des pertes de cellules ciliées irréversibles⁹.

Cette situation est différente dans l'oreille interne des vertébrés inférieurs et des oiseaux. Dans ces espèces, les cellules ciliées détruites sont remplacées par de nouvelles cellules ciliées¹⁰⁻¹¹ qui

9. Vincent Couloigner, Olivier Sterkers, Helge Rask-Andersen, Marie Teixeira, Evelyne Ferrary, « Le sac endolymphatique : ses fonctions au sein de l'oreille interne », *Médecine-Sciences*, 2004, n° 3, p. 304-10.

10. Jean-Pierre Hardelin, Françoise Denoyelle, Jacqueline Levilliers, Marie-Christine Simmler, Christine Petit, « Les surdités héréditaires : génétique moléculaire », *Médecine-Sciences*, 2004, n° 3, p. 311-16.

proviennent en partie d'une réactivation de la prolifération des cellules de soutien. Il y a vraisemblablement, dans l'évolution phylogénétique de l'oreille interne des mammifères, un stade où l'épithélium sensoriel perd cette propriété de conserver une population de cellules souches ou celle de permettre leur prolifération et leur différenciation en de nouvelles cellules ciliées. Toutefois, une capacité très limitée de régénération des cellules ciliées subsiste probablement dans le système vestibulaire (de l'équilibre) des mammifère¹².

Le seul organe des sens qui est doté de neurogenèse permanente (renouvellement des cellules basales) est l'olfaction¹³.

Il faut savoir que si nous entendons toutes les fréquences comprises entre 20 et 20.000 Hz à la naissance, nous perdons en moyenne 2.000 Hz tous les 10 ans. Cela se traduit par une perte plus ou moins importante de sensibilité dans ces fréquences.

Notre cerveau s'accoutume de ces pertes de sensibilité et les compense partiellement, de fait, globalement, on ne réalise pas vraiment cette dégradation de l'audition. On observe plus fréquemment une perte au niveau de l'intelligibilité de la parole, et ce en particulier dans les milieux bruyants (repas entre amis, repas d'affaires, locaux réverbérants, en présence de machines, etc.). Les proches sont souvent plus objectifs pour mettre en évidence cette diminution de l'acuité auditive.

Les deux récepteurs de l'oreille interne occasionnent deux fonctionnements distincts que l'on peut vraiment comparer à la différence entre entendre et comprendre.

11. Warchol ME, Lambert PR, Goldstein P, et al., « Regenerative proliferation in inner ear sensory epithelia from guinea pig and human », *Science* 1993, n°259, p.1619-22.

12. Corwin JT, Cotanche DA. « Regeneration of sensory hair cells after acoustic trauma », *Science* 1988, n°240, p.1772-4.

13. McCurdy R, Féron F, McGrath J, Mackay-Sim « Regulation of adult olfactory neurogenesis by insulin-like growth factor-I », *European Journal of Neuroscience*, 2005, 22 (7), p.1581-8.

La précision du message auditif est en premier lieu liée à l'activité des cellules ciliaires externes, à la gymnastique de ces cellules comme l'indique le Professeur J.L. Puel de Montpellier¹⁴.

Les CCE sont dotées de propriétés remarquables aux conséquences physiologiques fondamentales. Ces cellules peuvent suivre cycle par cycle la fréquence de stimulation. Sous l'influence du système efférent, elles peuvent fortement amplifier la vibration, affiner considérablement la précision fréquentielle (tonotopie active) et protéger les structures cochléaires contre les fortes intensités sonores notamment au niveau des fréquences aiguës. (La protection au niveau des fréquences graves étant assurée par le muscle de l'étrier ; c'est lui qui provoque la douleur intense ressentie lors des traumatismes sonores). En revanche, les CCI sont totalement dépourvues de capacité de contraction.

Avec l'activité contractile des CCE on obtient une amplification très localisée de la vibration passive de la zone de résonance concernée par le son incident.

Exemple : un son pur chanté par un chœur d'église devant un orgue entrera en résonance avec le tuyau spécifique de la fréquence et sera amplifié si l'organiste appuie au même moment sur la touche correspondante au son émis (et au tuyau)¹⁵.

Une expérimentation a montré qu'on pouvait entraîner les cellules ciliaires externes, les muscler. Ce travail a été réalisé par Barbara Kanelone en Suède : elle étudie deux groupes d'animaux. Au premier groupe elle fait entendre pendant des heures, voire des jours des fréquences de 6000 Hz et suffisamment faibles pour que cela n'entraîne pas de traumatisme acoustique (50, 60 dB). Elle effectue

14. Conférence du Professeur Jean-Luc PUEL à l'occasion de l'assemblée générale de « France Acouphène » à Sète le 18 avril 2006 (Les CCE dansent).

15. Landercy A., Renard R., *Aménagement linguistique et pédagogique*, éd. Didier Erudition, paru le 01/06/1996.

des contrôles bien avant, pendant et après. Elle vérifie que cela n'a pas endommagé l'oreille. Ensuite elle place un deuxième groupe témoin qui est mis dans le silence. Enfin elle réalise un traumatisme acoustique à 6000 Hz. Les animaux entraînés en sortent indemnes à la différence des animaux non traités.

L'activité contractile de ces cellules est appelée : mécanismes actifs cochléaires.

Ces mécanismes actifs sont capitaux pour l'audition notamment en ce qui concerne :

- l'excellente sensibilité de l'oreille aux sons faibles ;
- la finesse de la sélectivité fréquentielle de l'oreille ;
- la non-linéarité de la réponse de la membrane basilaire à l'intensité sonore.

Dès que ce système est atteint, on n'est pas sourd, mais malentendant. Alors, il est difficile de distinguer les paroles dans le bruit. Les conversations simultanées sont difficilement interprétables. Comme je le souligne à chacun de mes cours : faites vous des amis avec les malentendants. Parler à un malentendant requiert de s'adresser à la personne directement, ne pas crier et articuler. L'intensité de la voix sera accentuée sur la fin du mot et non au début. En français, l'intonation est descendante dans les phrases affirmatives, montantes dans les interrogatives et les exclamatives. Intensifier les fins de mots ou des phrases n'empêche en aucun cas de respecter les intonations.

La conversation n'est pas conflictuelle donc peu fatigante. On peut s'entretenir longtemps et se concentrer plus sur le sujet que sur la bonne écoute du mot.

Il existe par ailleurs un système central perceptif piloté par un système émotiono-attentionnel.

De petites fibres rejoignent la voie réticulaire ascendante commune à toutes les modalités sensorielles. Après plusieurs relais

cette voie aboutit au cortex polysensoriel. Elle permet une sélection du type d'information à traiter en priorité ; elle est reliée aux centres des motivations et d'éveil, ainsi qu'aux centres de la vie végétative. Par exemple, lors de la lecture d'un livre pendant l'écoute d'un disque, ce système permet à l'attention de se fixer sur la tâche la plus captivante et/ou la plus importante¹⁶.

L'intégralité et le bon fonctionnement des voies primaires et non primaires sont nécessaires à la perception consciente.

Par exemple, au cours du sommeil, la voie primaire fonctionne normalement (les sensations auditives sont décodées), mais cela n'est pas perçu consciemment, la liaison « réticulée-centres » de l'éveil n'est plus assurée que de manière sélective (mère sensible aux pleurs du bébé, glissement du serpent près du dormeur dans la forêt).

La perception et la « signification » de n'importe quel événement acoustique sont fortement affectées par le contexte dans lequel elles apparaissent. A titre d'exemple, grâce au conférencier, nous lâchons peu à peu le tonus antigravifique (muscle de la nuque et du cou), notre tête tombe, nos paupières s'appesantissent, nous oublions de regarder ; mais le discours nous garde encore à son message ; puis sa voix se fait moins aiguë, à vrai dire moins aiguë. Elle abandonne ses harmoniques. Lointaine, elle s'assourdit à ne subsister que par son rythme au bénéfice de notre endormissement qui s'en fait une berceuse¹⁷.

16. McAdams, S. « Audition: Cognitive Psychology of Music » in R. Llinas & P. Churchland (eds.), *The Mind-Brain Continuum*, 1996, pp. 251-279, MIT Press, Cambridge, MA..

17. P. Buser et M. Imbert, *Psychophysiologie sensorielle. Neurophysiologie fonctionnelle II*, Hermann, Paris, 1982.

L'intelligibilité de cette parole n'est pas une notion simple. Le but de la communication parlée est la transmission de sens et non la transmission de mots ou de phonèmes. La communication se fait dans un certain environnement et dans une certaine situation, dont les deux interlocuteurs ont conscience, en même temps qu'ils sont censés utiliser les mêmes codes linguistiques. De plus la parole transmet aussi des informations qui contribuent à l'élaboration du sens mais ne sont pas de nature linguistique, et dans les conditions courantes de multiples signaux acoustiques sont en compétition à l'entrée de notre système auditif. La notion même d'intelligibilité doit être considérée différemment selon qu'il s'agit de caractériser la production de parole par un locuteur, la transmission et la perception de parole par un auditeur¹⁸.

Même dans un cadre insonorisé, par exemple, si vous visitez une « chambre anéchoïde », c'est à dire dont on a supprimé par des procédés architecturaux toute réverbération, écho, résonance, vous serez surpris de constater que le silence que vous visez cède la place à la perception involontaire des bruits de votre propre corps. Nous découvrons par là, selon l'intuition de Tomatis et les travaux des physiologistes modernes, que notre système d'écoute est avant tout une machine à faire du silence : dans les conditions habituelles, nous recevons des informations extérieures qui freinent nos CCE et nous évitent les difficultés de l'hyperacousie ou celles des acouphènes.

On va pouvoir exercer notre capacité d'analyse tonale. A cet effet, on *lit*, à propos du jeune Mozart, « J'ai vu *et* ai entendu comment, quand on lui a demandé d'écouter dans une autre pièce, on lui faisait entendre des notes, tantôt hautes, tantôt basses, non seulement sur le piano forte mais aussi bien sur n'importe quel autre instrument, et il énonçait chaque fois la note ».

18. Nicolas Grimault : Cognition Auditive et Psychoacoustique, UMR 5020, Neurosciences et Systèmes Sensoriels CNRS Université Claude Bernard.

Il est clair que Mozart a eu l'oreille absolue (c'est le cas de moins d'une personne sur dix mille). Pour des personnes douées de l'oreille absolue, nommer une note quand on entend un son n'est pas plus difficile que de reconnaître une couleur bleue ou rouge !. La plupart des compositeurs et interprètes les plus célèbres (comme Beethoven, Bach, Haendel, Chopin, Toscanini, Menuhin, Rubinstein, etc.) sont connus pour posséder ce don.

La capacité de juger une note par rapport à une autre, préalablement entendue, constitue une « oreille relative ». Les musiciens n'ont aucune difficulté à situer une note s'ils ont une note de référence (le fameux « la » que donne le premier violon aux autres concertistes). Mais la plupart des personnes, et la plupart des musiciens, sont en grande difficulté pour reconnaître une note sans référence préalable¹⁹.

Peut-on acquérir l'oreille absolue ?

Quelques investigateurs ont essayé. Ils ont développé des programmes dans ce but. Ce qui est le plus remarquable au sujet de ces programmes c'est leur manque de succès. Des gens ont travaillé pendant des mois sans réussir, et même lorsqu'ils ont eu un certain succès, leurs perceptions n'ont pu obtenir l'immédiateté et la facilité caractéristique des individus qui possèdent naturellement ce don.

Pour avoir l'oreille absolue, il faut avoir entendu nommer les notes de musique très tôt dans la vie. Par exemple, dans une étude de plus de 600 musiciens²⁰, 40% seulement de ceux qui ont pris des leçons de musique avant l'âge de quatre ans ont l'oreille absolue, tandis que seulement 3% de ceux qui ont commencé la formation

19. Augsburgischer Intelligenz Zettel, 1763, cité in E.O. Deutsch, 1990, p. 21.

20. Gaab N, Schulze K, Ozdemir E, Schlaug G. « Neural correlates of absolute pitch differ between blind and sighted musicians ». *Neuroreport*. 2006, Dec 18, 17 (18) :1853-7.

musicale après l'âge de neuf ans en bénéficient. Ces résultats désignent une période critique pour le développement de l'oreille absolue, analogue à la période critique où les enfants acquièrent les sons de leur langue maternelle²¹⁻²². Une prédisposition innée semble également en jeu²³⁻²⁴⁻²⁵.

Quelles sont les caractéristiques des sons du langage ?

Le langage verbal est constitué de phonèmes, c'est-à-dire de sons qui ont une valeur distinctive: /b/ et /m/ sont des phonèmes dans la mesure où ils permettent de distinguer des mots - des unités de sens - différents, comme dans ce cas les mots " balle " et " malle ". La confusion entre le « b » et le « v » chez les hispanophones ou entre le " l " et le " r " chez les japonais qui parlent français s'explique par le fait que ces sons ne sont pas, dans les systèmes linguistiques respectifs, considérés comme des phonèmes différents mais bien comme des variantes du même phonème. L'analyse des phonèmes fait l'objet de la phonologie, l'une des disciplines de la linguistique. Par contre, l'étude des sons du langage relève de la phonétique. La phoniatrie est une discipline qui s'adresse au seul instrument à la fois à corde et à vent, inventé par notre Créateur : les cordes vocales.

21. Jusczyk PW, Krumhansl CL. « Pitch and rhythmic patterns affecting infant's sensitivity to musical phrase structure », *J Exp Psychol Hum Percept Perform.*, 1993, Jun ;19 (3), p.627-40. Review.

22. Newman R, Ratner NB, Jusczyk AM, Jusczyk PW, Dow KA. « Infants' early ability to segment the conversational speech signal predicts later language development : a retrospective analysis », *Dev Psychol.* 2006, Jul;42(4),p.643-55.

23. Baharloo S, Johnston PA, Service SK, Gitschier J, Freimer NB, « Absolute pitch: an approach for identification of genetic and nongenetic components », *Am J Hum Genet.* 1998, Feb;62(2) p.224-31.

24. Profita J, Bidder TG « Perfect pitch », *Am J Med Genet.* 1988, Apr. 29(4), p.763-71.

25. Schlaug G, Jancke L, Huang Y, Staiger JF, Steinmetz H., « Increased corpus callosum size in musicians », *Neuropsychologia* 1995, Aug;33(8), p.1047-55.

Les sons du langage peuvent donc être étudiés en fonction de leur mode de production (phonétique articulatoire) ou encore en fonction de leurs caractéristiques physiques ou acoustiques.

Les sons simples ne peuvent être produits qu'artificiellement avec un diapason ou avec un générateur de fréquences. Ils sont caractérisés par leur hauteur – leur fréquence – et leur intensité – leur amplitude – et leur durée. Les sons du langage sont quant à eux des sons complexes, ils possèdent donc de multiples fréquences d'amplitude différente.

II.– Ressentir, transposer

Je cite : Carmelo Viola « la Poésie est le revers des Sciences ». Carmelo Viola, sociologue, est le fondateur, en 1979, de la Biologie sociale.

Ressentir

Il me paraît difficile de parler de ressentir et transposer sans revenir quelque peu sur le tsunami qui a fait 150.000 morts.

Au Sri Lanka et en Thaïlande les oiseaux, les éléphants ont pris la fuite en direction des terres. La question qui s'est posée : ont-ils un sixième sens pour ressentir les séismes ? L'homme, avec ses préoccupations, communique peut-être moins avec la nature, donc capte moins ces informations. Les animaux n'ont pas ce sixième sens mais utilisent leurs instincts pour maintenir des sens plus développés que les nôtres pour détecter certains signaux avant-coureurs. Les uns entendront une plus large gamme de fréquences de sons aigus, comme les chiens, d'autres discernent mieux les fréquences

graves, comme les taupes, d'autres encore percevront mieux les modifications de pression atmosphérique ou celles du champ magnétique ; les éléphants ont des modes de communication infrasonores qui leur permettent de communiquer entre eux sur de très grandes distances.

Les dauphins ont des cellules ciliées qui se contractent à des vitesses impressionnantes. De ce fait, soit par des aptitudes que l'homme n'a pas ou n'a plus, soit parce que les animaux ont un entraînement plus adapté, ils peuvent percevoir des activités vibratoires, *des secousses telluriques ou ondes sonores*. Ces moyens de communication très efficaces leur permettent d'être prévenu d'un éventuel danger²⁶.

Transposer ces ressentis peut se faire de différentes manières. Toute forme d'art passe par un ressenti expliqué ou non. On parle de ressentir aussi par la peau.

La peau possède une quantité importante de récepteurs sensoriels qui répondent à différents stimuli comme le tact, le contact, les variations de température ou la douleur. La densité de ces récepteurs varie beaucoup d'un territoire à un autre. Le visage et les extrémités sont très richement innervés : il y a 2.500 récepteurs par cm² rien qu'au niveau de la pulpe des doigts.

En plus des fibres libres de l'effleurement léger, il y a quatre types de récepteurs, les cellules de Merkel, les corpuscules de Ruffini, de Meissner et de Pacini.

À la base de l'épiderme, les *cellules de Merkel* répondent à de faibles pressions localisées. Cette réponse est maintenue tout le long du stimulus ce qui permet à ces cellules de distinguer deux points en relief proches. Particulièrement abondants au niveau de la face palmaire des doigts, ils sont ainsi mobilisés dans la lecture de

26. Hervé Fritz. Docteur en écologie animale au CNRS.
<http://terresacrée.org/tsunami.htm>

l'écriture Braille. Les *corpuscules de Ruffini*, situés dans le derme et les articulations, sont des récepteurs sensibles aux vibrations et à l'étirement de la peau et des tendons. Les *corpuscules de Meissner* sont situés immédiatement sous l'épiderme et particulièrement représentés sur la face palmaire des doigts. Ils répondraient surtout aux frôlements et sont sensibles à la vitesse du stimulus. Cette caractéristique explique que nous n'avons plus conscience de la présence de nos vêtements quelques minutes après les avoir mis. Les *corpuscules de Pacini* sont des mécanorécepteurs présents dans le derme profond et l'hypoderme, sensibles uniquement aux variations rapides d'intensité de déformation. La peau possède aussi des récepteurs à la douleur appelés nocicepteurs. La douleur est une perception subjective d'une sensation déplaisante qui prend son origine dans une région spécifique du corps. Les *nocicepteurs* sont donc des systèmes d'alarme. Une brûlure induira un retrait de la main de la source de chaleur, ce qui évitera une aggravation du degré de brûlure. En pareil cas la nature, la dimension et les niveaux de connexion des fibres qui conduisent ces informations ont une grande importance²⁷.

Au fait, les insectes ont-ils des organes des sens ?

- Chez eux, la vue est assurée par des yeux, composés de multiples « facettes » :
- L'odorat est principalement assuré par les antennes ;
- L'ouïe est généralement absente, en revanche certains insectes « chanteurs » (cigales, grillons, criquets, etc.) perçoivent les sons avec des sortes de tympanes situés sur leurs pattes (grillons) ou sur leur abdomen ! Certaines vibrations sont également perçues avec les antennes ou des poils spéciaux chez certains insectes (abeilles) ;

27. L'Oréal skin-science.com : la peau.

– Le goût est assuré par les palpes, sorte de mini antennes situées autour de la bouche. Mais certains insectes « goûtent » aussi avec leurs pattes (certains papillons) !

– Le toucher est principalement assuré par les antennes et les palpes²⁸.

Ou bien ils ont le corps recouvert de poils, parfois invisibles à l'œil nu, qui servent à les informer sur ce qui se passe à l'extérieur de leur corps. Grâce à eux, ils « ressentent » l'humidité, la sécheresse, le vent, les odeurs, les vibrations, etc. comme le fait notre peau.

Tout ceci réagit avec la peur, **le trac**.

Qu'est-ce que le trac ?

Le trac est la peur que l'on éprouve lorsque l'on doit s'exprimer face à un groupe de personnes. Le trac n'a pas de réalité logique, le fait de jouer en scène ne représentant aucun danger réel ; il a une réalité psychologique qui est fonction du regard que nous portons sur la performance à accomplir.

Un ressenti peut basculer dans **l'addiction**.

L'addiction est une caractéristique comportementale qui se reconnaît à une envie constante et irrépessible, en dépit de la motivation et des efforts du sujet pour y échapper. Le sujet se livre à des conduites dites « addictives » et ceci souvent malgré la conscience aiguë des risques d'abus et de dépendance. L'addiction se rapporte autant à des produits qu'à des conduites telles que le « jeu compulsif », les conduites à risques et certaines formes de sports comme le surentraînement.

L'addictologie est l'étude des addictions, c'est-à-dire de la dépendance physiologique et psychologique à une substance ou à un comportement.

28. Le Monde des Insectes, cc 1999, 2007 (www.insecte.org)

Ce domaine de recherche en construction vise à appréhender, dans un cadre commun, les psychopathologies entraînant les rapports de dépendance (toxicomanie, jeu pathologique, alcoolisme, tabagisme, mais aussi anorexie, boulimie...) ²⁹.

Nous sommes assujettis à des comportements, à un patrimoine génétique, à des rythmes, à des lois naturelles et à des variations de production d'éléments chimiques, comme les hormones ou des moyens d'élimination, comme les toxines.

Entre moyens et dérives qu'est-ce qui peut nous permettre de nous améliorer ? peut-être la « mémétique ».

Quelle est donc la différence entre gène et « mème » ?

Un gène désigne une unité d'information génétique transmise par un individu à sa descendance. Le gène le plus simple consiste en un segment d'acide désoxyribonucléique ou ADN codant un seul acide ribonucléique ou ARN, à l'origine d'une seule protéine. L'ensemble des gènes d'un individu constitue le génome, les gènes n'en étant qu'une partie. Plus généralement, le terme « gène » est utilisé relativement à la transmission et à l'hérédité de caractères identifiables particuliers.

« L'évolution génétique est ce qui détermine le développement des êtres vivants : un être vivant est un système à reproduire ses gènes, égoïstes à la base. L'évolution tend à sélectionner les gènes les plus stables et à les reproduire. »

Les gènes déterminent le comportement des êtres vivants. Ainsi, on a apparition de comportements altruistes (chez la fourmi, envers la fourmilière) ou égoïstes (préservation de soi), et également apparition de « techniques » permettant d'assurer ces buts (techniques de survie).

Un mème est un élément de la culture d'une société humaine (ex: un concept, une habitude, une information, un phénomène, une attitude, etc.), répliqué et transmis par l'imitation du comportement d'un individu par d'autres individus au sein d'une même culture. Le

29 Catalogue et index des sites médicaux francophones (CHU de Rouen)

terme de *mème* a été proposé pour la première fois par Richard Dawkins dans *Le Gène égoïste* (1976) et provient d'une association entre gène et *mimesis* (du grec « imitation »). Les mèmes ont été présentés par l'auteur comme des répliqueurs, comparables à ce titre aux gènes, mais responsables de l'évolution de certains comportements et des cultures. L'étude des mèmes a donné naissance à une nouvelle science : la mémétique. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses publications et livres de vulgarisation, en particulier aux États-Unis.

Les processus de construction des réseaux – entre organismes vivants, bactéries, animaux, êtres humains – utilisent des composants de la matière vivante liés à l'organisation cellulaire ou proches d'elle : les gènes, les associations moléculaires. Ces composants dirigent la synthèse de structures corporelles complexes, qui s'organisent elles-mêmes en sociétés se trouvant plus ou moins sous la commande de l'organisation moléculaire profonde, notamment génétique.

Un mème est « une idée, un comportement, un style ou un usage ». Les mèmes, affirme Susan Blackmore, ont constitué (et constituent aujourd'hui encore) une force puissante qui a façonné notre évolution culturelle et, par rétroaction, biologique c'est-à-dire finalement génétique. On voit l'importance de l'enjeu : les mèmes pourraient devenir, s'ils ne le sont déjà, responsables de l'avenir de l'homme.

Un mème, c'est donc une composante élémentaire d'une idée, de la même façon qu'un gène est un composant d'un être vivant, ou plutôt un bout de plan pour le fabriquer. Les mèmes sont les petits bouts d'idée qu'on réutilise pour former des idées nouvelles.

Transposer

La transposition permet de passer d'un contexte, d'un domaine ou d'un niveau à un autre.

Depuis la nuit des temps de l'écriture, la transposition fait légion dans les écrits en prose, mais plus particulièrement dans l'originalité des textes poétiques. Partout dans le monde on constate que la poésie interpelle. Dans tous les secteurs d'activité, dans tous les courants de pensée, y compris en dehors des spécialistes littéraires, on rencontre des adeptes de cette forme d'expression. Nombreux sont les philosophes, mathématiciens, scientifiques ou chercheurs qui ont eu recours à la versification, quelquefois même à leur grande surprise.

Ces chants, ces invocations, ces textes sacrés ou profanes, ces cris de révolte, ces odes d'amour, ces doléances, ces représentations lumineuses ou sombres, qu'on les nomme ou non poèmes, participent d'une façon spécifique à transcrire. Utiliser ces expressions pour transposer, c'est peut-être se libérer des conventions caractéristiques de la littérature pour contraindre le lecteur à « re transposer » pour comprendre, ce qui ne peut se dire sans la musicalité des mots pour soutenir une expression, sans image originale pour augmenter la sensation, sans interpeller l'inexistant pour équilibrer les effets de ce que l'on perçoit, de ce que l'on devine ou pour représenter ce que l'on ressent de l'invisible. Eh oui, notre personne est composée de chair et de « je ». La métaphysique et le poème sont quelque part liés. Pour entrer dans un poème, nous devons tout d'abord équilibrer notre pensée entre le palpable et l'impalpable ; entre la caresse et l'amour, entre les couleurs de la peinture d'une œuvre et sa représentation, entre le savoir et le comprendre, entre l'entendre et

l'écouter. Tous cela à travers les nombreux filtres de l'éducation, de la pensée, de l'éthique et peut-être même de la foi. Pour quoi cette manière expressive, bien qu'elle se modifie, se « modernise », perdure de façon accrue alors qu'elle est de moins en moins reconnue³⁰.

Un des objets fondamentaux du Printemps des Poètes, dit Jean Pierre Siméon, Directeur artistique, est de favoriser l'ouverture du regard sur la poésie et encourager la lecture de poème comme pratique culturelle.

Je cite : *Un enfant n'est pas un vase qu'on remplit, c'est un feu qu'on allume* (Michel de Montaigne).

L'imaginaire représente à chaque instant le sens implicite du réel. (Jean-Paul Sartre).

En conclusion, très brièvement, nous avons parlé de la capacité physiologique de l'oreille d'entendre et de comprendre. Nous avons également évoqué la transposition d'un sujet avec l'aide de l'image originale. Je termine par une réflexion courte qui s'adresse à nos deux hémisphères avec une composante génétique et mémétique :

« On peut dire qu'en physiologie le cerveau commande l'organisme, donc le cœur. Sur l'échelle de l'humanisme, c'est le bon cœur qui commande le cerveau pour réaliser le bon geste ».

30 Jean-Baptiste Para est né en 1956. Il est poète, critique, traducteur d'italien et de russe et est rédacteur en chef adjoint de la revue Europe. Il a animé pendant des années avec André Velter l'émission Poésie sur parole sur France Culture.

Il a publié plusieurs recueils de poésie, des essais et des traductions ainsi que plusieurs poèmes en revue (Neige d'août, le Mâche Laurier, Action Poétique). Il est lauréat du Prix Nelly Sachs et du Prix Laure Bataillon.

LES ANNÉES DE FORMATION POÉTIQUE DE PIERRE TORREILLES

par Paule PLOUVIER
membre non résident

Si la vocation de la poésie et même faudrait-il dire de l'art en général, est d'opérer la transmutation du plus particulier à l'universel, le grain de réalité sensible vécue et transmutée par la parole poétique est nécessairement à l'origine de cette opération. Certes la poésie de Pierre Torreilles, haute d'allure, visionnaire dans sa recherche du « mot pur », de « l'épiphanique voix aux vasières du temps la langue non parlée la fugitive invocation en filigrane de l'eau noire Phréatique éclosion », n'en demeure pas moins souterrainement liée aux impressions lumineuses, aux réminiscences d'une sensibilité vive imprimée, « impressionnée » par le paysage languedocien, paysage secret dans la variété discrète et comme cachée de ses différentes facettes où plates étendues de marais, ouverture étincelante sur la mer, montagnes austères des Cévennes voisinent.

Pierre Torreilles naît en effet en 1921 à Aimargues, petit village proche de Nîmes. Il y reste peu car la famille déménage et va vivre quelques kilomètres plus avant des terres sablonneuses et de l'étendue des marais qui borde la côte languedocienne : Vauvert et en dernier lieu, Nîmes. Ces péripéties d'enfance pourraient paraître

banales si elles ne venaient informer de leurs marques une certaine façon d'être au monde, de le recevoir par l'œil comme par la tenue du corps dans l'espace car à la particularité d'un paysage qui ne cessera d'être plus ou moins allusivement présent dans toute l'œuvre vient correspondre celle d'un tempérament d'enfant sauvagement épris de nature. Les premiers recueils de poésie tout entiers habités par une interrogation sur le langage et les possibilités de transmutation poétique, tels que *Solve et coagula*, peuvent sembler n'avoir aucune attache avec la densité sensible dans laquelle le mot baigne et prend sa force. Bien plus le poète affirme avec force, honorant par là la tradition mallarméenne avec laquelle il ne cessera de se reconnaître, que la pratique poétique exige la mise à l'écart de tout ce qui pourrait appartenir aux anecdotes du moi, déclarant par exemple dans *Denudare* : « je n'ai rien à dire de moi », principe sans cesse renouvelé de toutes sortes de façons. Ce serait cependant méconnaître une tonalité fondamentale de l'œuvre que d'ignorer ce qui se profile déjà dans ces premiers textes, sous les formes les plus minimales et les plus allusives, telles que la nomination de plantes ou d'arbres qui sont autant présences réelles que symboles poétiques : dès *Solve et Coagula* l'un des tous premiers recueils publié en 1953 chez GLM on pourrait relever ce qui, de recueil en recueil va devenir présence toujours plus méditée, une certaine lumière où « la mer », son « flux et son reflux » président au « scintillement des Noces » de « l'Homme et de l'Arbre ». Quel arbre ? L'olivier qui en terre languedocienne porte les couleurs de la Grèce dont l'antique leçon ne cessera d'interroger le poète. L'olivier qui « étirent la lumière sous son bois pétri de soleil, racines incrustées dans le feu des ombres. », avec ses « frémissements gris dans le grand mot solaire, son mutisme sans cesse mouvement » qui « brassent terre et soleil ». L'olivier à l'image duquel est conféré le symbole de la recherche poétique de « l'hiéroglyphe sans mémoire », quand « la Parole repose dans le cercle parfait de son chant ». Les recueils suivants,

L'arrière Pays clos, Mesure de la terre, par leur seul titre conservent comme fondamentale la présence du lieu et ajoutent à l'emblématique olivier ces autres présences non moins emblématiques que sont le cyprès, la lavande ou l'amandier baignés de lumière et de vent car « Sous le burin des amandiers menuisiers des naufrages, naissent les armoiries du vent. » Court poème où sous l'identité encore sensible du vent se prépare le principe du souffle qui va par la suite mener la quête poétique et répondre à la question de l'inspiration.. Toutefois ces présences vives et comme éternelles ne sont jamais datées et mises en perspective par quelque détail qui viendrait banaliser leur présence pour en faire un décor de vie. Mais pour qui accepte d'entendre la voix qui porte le poème, pour qui connaît sensiblement les terres languedociennes et leurs particularités, pour qui en outre est au courant de la biographie du poète c'est avec une grande précision sensible bien que distribuée par touches à la manière des impressionnistes que ce paysage se dévoile. Au fur et à mesure de la maturation de l'œuvre on assiste à la lente remontée des lieux où le poème puisa aux sources de la parole.

Parmi tous les recueils dont se compose l'œuvre *Échardes de lumière* écrit tardivement en 2001 évoque d'une manière plus explicite la présence de ces paysages. Le titre lui-même, échardes de lumière, tient dans l'image acérée des échardes la cruelle puissance de l'éclat. Les fragments ensoleillés des impressions de jeunesse, ce halo doré qui entoure et accompagne dans le souvenir les moments exaltants de l'enfance, restituent les grands étés méditerranéens avec leur contraste de soleil et d'ombre recherchée, de désir de la fraîcheur de l'eau et de l'attente de la promesse lumineuse de la nouvelle aube. A la façon proustienne de la recherche du temps perdu, *Échardes de lumière* remonte vers ce temps des vacances où quittant Vauvert l'enfant allait passer ses vacances à Arles chez une vieille tante dont la maison jouxtait la place Saint-Trophyme. « L'aube tremble en ce sommeil du temps venant à scintiller

lumière sans parois à l'arrière des yeux » murmure le poème. Ressuscitent alors avec l'enfance, des paysages familiers. Villes et villages aux maisons anciennes, souvent accrochées à des collines et resserrées les unes contre les autres. Maisons où la distribution interne des pièces suit les schémas ancestraux des demeures languedociennes. Dans la mémoire de cette enfance revient « la chambre haute », cette chambre où sous « l'éblouissement poreux des paupières » se devinaient « le tremblement des arbres » à travers les persiennes. Certes les souvenirs affluent en touches elliptiques, mélangés à des interrogations angoissées sur le pouvoir du langage et sur sa capacité à restituer temps et lieux. C'est d'une manière fragmentaire que se présentent les impressions liées à la maison étroite, aux escaliers raides, aux volets de bois à persiennes ou à cœur, lourds et grinçant, propre aux vieilles maisons paysannes. Peu à peu, comme si l'eau de la mémoire jaillissait de plus en plus librement sous l'effet du forage du temps ces impressions se précisent encore, le paysage s'agrandit : la place Saint-Trophyme se profile dans la mémoire avec son horloge : « le bourdon du beffroi celant la césure nocturne des heures ». Puis c'est la cour intérieure de la maison qui contenait, à l'ancienne, « dans la pierre aveugle creusé glauque séjour le puits », cour d'où l'on entendait « les gonds aux voix rouillées des veilles portes engoncées... ». Le cadre s'élargit encore jusqu'à l'évocation du Rhône : « le déplacement lent de sa masse mouvante clapotement cachant et recouvrant le glissement des quais [...] le silence dallé des marches ». Rhône fascinant qui « gît » encore dans la mémoire du poète avec son « ondolement phréatique », Rhône auquel on accédait par « la porte basse dérobée » « entre les murs trempés », « l'allée couverte » jusqu'à « l'Île Arlatine hospitalière » et « l'estuaire de l'étendue indiscernable jusqu'à moi remonté dans le cri désolé des mouettes ». Toute la magie du fleuve, des pêches du petit matin, des brouillards que le soleil dissipe se retrouvent dans ces notations

jetées ça et là à travers la grave et lancinante question, abstraite question dirons certains, des pouvoirs du langage dans sa capacité précisément à reconquérir la mémoire, aux conditions exigées pour cette résurrection : « recherche du mot pur s'abolit l'image aux voix agglutinées lumière où neige l'origine linge arraché à tant de profondeurs clameur qu'avait enseveli l'enfance sans visage ».

Arles donc, le Rhône, mais aussi les étangs, la barque qui glisse silencieusement au milieu des roseaux et laisse apparaître à l'horizon la mer. La mer évoquée d'un bout à l'autre de l'œuvre, la mer, son ressac, mais pas n'importe quelle mer. La mer n'est pas chez Pierre Torreilles à l'image des grandes houles hugoliennes, elle n'est même pas celle, étincelante, du Cimetière marin, c'est celle humble et quotidienne qu'un enfant du Languedoc apprend à connaître avec les plages du Grau-du Roi, des Saintes Maries, les lagunes d'Aigues-Mortes, plages basses, maigres dunes, coquillages écrasés et estuaires ensablés, où se lève « l'odeur décomposée des algues orgasme du ressac sous l'écume croûteuse où s'enfoncent nos pieds » et où « se cristallise le sommeil ». En outre, à la magie de la mer, vient aussi, dans la vie comme dans l'œuvre répondre la magie de la montagne, ce « mur non déchiffré », « vertige accroché sans retour au plus loin de l'enfance » où « l'aridité couronne l'étendue », « à la limite de l'air et des orages ». Montagne cévenole du roc micacé, du torrent glacé, du chemin ardu que l'on gravit, où l'œil doit déchiffrer les « pierres vives ». Ce va-et-vient entre mer et montagne n'est-ce pas là l'évocation des terres du Languedoc resserré entre Méditerranée et Cévennes ? En effet l'adolescent séjourne aussi dans les Cévennes, en particulier dans un mas perdu au-dessus de Valleraugue, loin de tout, mas où il aura le malheur de perdre sa mère qui décède en quelques heures sous ses yeux horrifiés de jeune garçon impuissant devant la longue agonie, souvenir qui marquera comme au fer rouge

sa sensibilité et dont les poèmes se font le lieu crypté dans leur constante évocation de la mort qui double la louange du monde.

L'attention apportée par le poète à la recherche du mot juste, du terme artisanal ou animalier exact est à l'équivalent de l'attention du regard qui dès son plus jeune âge se saisit avec passion de chaque chose en son détail le plus infime pour le vivre non d'une manière abstraite et intellectuelle mais dans la précision nominative de la chose même. Cette passion du mot juste fait du jeune homme le disciple du conservateur du Musée d'Histoire naturelle de Nîmes où il va se familiariser non seulement avec les coquillages mais aussi avec toute la variété des pierres de la région dont il fera collection s'émerveillant de leur ancienneté et des profondeurs insondables du temps dont elles sont les témoins, pierres qui sont le sol, le substrat même de cette région qu'il ne cessera d'arpenter.

Pour l'heure il n'est encore qu'un jeune homme qui se destine à devenir pasteur, qui fait ses études de théologie à Aix-en-Provence et que la guerre va venir surprendre. Non qu'il soit incorporé, il est encore trop jeune, mais en 1942 il est appelé au STO et rebelle, il refuse, se révolte et prend le maquis. Période mouvementée où l'on peut voir rouler les dés du hasard qui le jettent dans les périls les plus extrêmes pour chaque fois l'en retirer comme si la mission dont il est chargé, écrire, exigeait qu'il soit préservé. D'abord passeur de documents et de faux papiers il travaille avec le pasteur Trocmé du Chambon-sur-Lignon, caché chez des fermiers, les Merle, dans un petit village au-dessus du Chambon, à Sainte-Voye. Cette mission d'agent de liaison qui le met en relation constante avec le maquis du Vercors et celui des Cévennes lui permet, à cause de la mobilité qu'il exige, d'échapper à un double massacre, celui tristement connu du Vercors, celui non moins tragique mais plus ignoré d'Air-de-Côte où, rentrant à Saint-Jean-du-Gard au retour d'une mission, il trouve les cadavres de ses compagnons alignés sur le bas côté de la rue à l'entrée de Saint-Jean-du-Gard. La chaîne des pasteurs résistants mis

en place par le pasteur Trocmé joue alors pour lui et il se retrouve chez le pasteur Peloux qui le fait passer pour son suffragant. Rôle qu'il tient d'ailleurs plus ou moins bien et sa femme évoque un certain sermon sur Job plus proche de la louange des poètes maudits que de la Bible, prononcé devant des fidèles éberlués. Autre anecdote, il traverse en ski au cœur de l'hiver les hautes Cévennes ; pris en chasse par deux allemands il fait une chute où il s'assomme et demeure, là laissé pour mort, par les deux allemands. Ou bien encore il est arrêté par un milicien à Nîmes qui lui fouille ses poches, ouvre sa blague à tabac mais ignore les documents que la besace contient comme s'il voulait en fait sauver le jeune homme. Question que Pierre Torreilles passera sa vie à se poser, était-ce le bon ou le mauvais larron ? Il est donc décidé par les Parques qu'il vivra. Il va rencontrer à Saint-Jean-du-Gard sa femme, elle aussi réfugiée avec sa famille d'origine juive par le père, protestante de Quissac par la mère. L'influence de Simone Torreilles éprise passionnément de poésie et de philosophie change le cours de sa vie. Il sera poète. En attendant il faut vivre, se plier aux exigences sociales et économiques et il devient libraire avec l'aide et les conseils de son beau-père, Sauramps.

Sa première expérience de libraire se fait à Nîmes, à la librairie Calendal où se trouve un riche fond surréaliste. Cette librairie est en outre connue de l'association de « la fraternité surréaliste » ce qui y amène de nombreuses et étranges visites. Pierre Torreilles va rencontrer là non seulement des personnalités hautes en couleurs mais y élaborer, à travers lectures et discussions qui se prolongent à Paris chez Guy Levis Mano, ses propres convictions poétiques. Il fait connaissance avec Michel Leiris passionné de toromachie et qui vient aux grandes corridas en compagnie de Picasso, avec Gegenbach, le prêtre défroqué. Démuni et exalté, avide d'ésotérisme, amateur d'alchimie et d'occultisme, Gegenbach séjourne chez Pierre Torreilles avec qui il restera d'ailleurs en correspondance. Hans

Bellmer encore peu connu fait également parti de ces étranges pellerins surréalistes qui « passent » par la librairie et l'accueil des Torreilles. Passage moins de hasard que de parenté, fut-elle extrêmement lointaine, car Bellmer est en relation avec le frère d'une cousine maternelle de Simone Torreilles, Madame Lacroix, vieille protestante du quai de la Fontaine. Bellmer donc avec ses « yeux glacés et verts de serpent » se souvient Simone Torreilles et qui est en train d'inventer les jeux sulfureux de la poupée à partir de photos prises de deux petites jumelles, filles de sa compagne d'alors. Il vient de publier *Le tombeau du Marquis de Sade* et en fait présent au couple avant de le reprendre dans un moment de dèche.

Le temps passé à Nîmes est sans doute rapide mais c'est dans ce temps fiévreux des rencontres, des lectures poétiques où Hölderlin tient une grande place, mais aussi dans le climat installé par le surréalisme de la seconde période, celle du retour d'André Breton en 1945, lectures des mythes, lectures gnostiques, lectures alchimiques, le tout accompagné de discussions passionnées que se mettent en place les assises de l'œuvre à venir. L'occultisme, l'alchimie ont toujours intéressé les surréalistes. Mais à partir de 1945 André Breton leur fait une large place, en particulier à l'alchimie : « je demande qu'on veuille bien observer que les recherches surréalistes présentent avec les recherches alchimiques une remarquable analogie de but : la pierre philosophale n'est rien d'autre que ce qui devait permettre à l'imagination de l'homme de prendre sur toutes choses une revanche éclatante ». Il fait même de l'alchimie la métaphore de la liberté absolue de la création, « joie surréaliste pure de l'homme qui part d'où il veut et arrive où il peut ». Breton redécouvre non seulement Nicolas Flamel, mais Fulcanelli avec son *Mystère des cathédrales* et *Les demeures philosophales* ainsi que René Alleau, cet alchimiste moderne. Au-delà de la croyance en l'existence de la transmutation des métaux c'est la méthode de l'alchimie qui retient l'attention d'André Breton. Il s'agit de rendre au langage ses

pouvoirs sur le monde. Travailler sur la matière première du langage ce serait lui rendre sa force première et en quelque sorte divine dont les mythes gardent trace. Pour Breton en ces années 45 il s'agit d'extraire de la tradition hermétique ce qui est adaptable à la vie moderne et d'exalter les valeurs de l'existence de façon à leur donner leur rayonnement magique.

Ce n'est pas un détail biographique sans importance que la présence du surréalisme à Nîmes (au point que Nîmes est la seule ville de province à posséder la collection complète, moins un numéro, de la célèbre revue d'art *Le Minotaure* où ont été publiés tous les artistes qui ont gravité autour du surréalisme y compris Lacan qui pour ne pas être un artiste n'en a pas moins été très travaillé par les propositions du surréalisme.

Non que Pierre Torreilles adhère en disciple à ces mots d'ordre mais la comparaison entre la pratique poétique et la pratique alchimique mise en place par les surréalistes est sérieusement méditée par lui comme elle le fut d'ailleurs par René Char son aîné. Le premier recueil de poésie de Pierre Torreilles publié en 1952 s'appelle d'ailleurs *Solve et coagula*, affirmant par la reprise de ces maîtres mots de l'opération alchimique combien le poète a pris au sérieux la métaphore alchimique. En effet il s'agit pour l'alchimiste comme pour le poète de partir d'une matière commune pour, à travers une série d'opérations qui mettent en jeu non seulement la matière mais la personnalité même du pratiquant, en extraire la quintessence, l'or alchimique et imputrescible. Élixir de vie pour l'alchimiste, parole absolue pour le poète, dans les deux cas c'est une quête qui se met en place avec les exigences de pratique et d'approfondissement propres à toute quête. Il ne s'agit pas de décrire le passé, ni même comme on dit de le faire revivre, mais littéralement de se remettre au point du temps dans lequel il advint dans la fraîcheur de son éclosion. « Pur avènement épiphanique » dit le poète, où la langue se fait parole et rejoint la vision et la voix. C'est donc la

texture même du paysage, ses odeurs, la sensation tactile qui accompagne la vision, la résistance plus ou moins grande du sol sous le pied, bref la réalité dans son statut de présence immortelle que le poète prétend restituer.

Peu à peu la présence du surréalisme s'éclipsera, les années cinquante amèneront d'autres éléments de réflexion, le structuralisme puis Heidegger viendront nourrir encore d'une autre façon la méditation poétique de Pierre Torreilles, Montpellier remplacera Nîmes, mais le grain de réalité brute soit la *materia prima* de l'œuvre, restera celui de l'enracinement languedocien lorsque se formait et s'ouvrait dans « la verticalité du temps (la) langue sans alphabet phrases errantes erratiques au goût de sable que retiennent les épineux parmi les cendres du vrai lieu ».

AUTOUR DU TESTAMENT DE DENIS DE BANNE

Comte d'AVEJAN (1639-1707)

Regard sur une noblesse militaire et terrienne du pays
d'Uzès

par Georges SAPÈDE
membre résidant

Denis de Banne, comte d'Avéjan, baron de Ferreyrolles et autres lieux, est un contemporain de Louis XIV. Né en 1639, dans le diocèse d'Uzès, il meurt à Nancy le 17 septembre 1707.

Trois jours auparavant, il avait dicté devant un tabellion de cette ville un testament nuncupatif qui est conservé aux archives départementales de Meurthe et Moselle¹. Si ce document présente quelque intérêt pour nous, c'est moins pour les dispositions qu'il contient que pour les personnages qu'il permet d'évoquer et qui témoignent, dans leur contexte historique, de la brillante ascension d'une certaine noblesse militaire et terrienne du pays d'Uzès.

Dès son plus jeune âge, Denis de Banne était destiné au métier des armes. Page dans la petite écurie du roi, sa vie militaire débute aux côtés du jeune Louis XIV participant à la campagne de Flandre de 1655. Le roi, dans la fougue de ses dix-sept ans, s'y conduit vaillamment, en particulier au siège de Saint-Ghislain. Denis a seize

1. Arch. dép. de Meurthe et Moselle, 3 E 1666, Testament de Denys de Banne, chevalier comte d'Avéjan.

ans et, gagné par l'exemple, rêve d'exploits guerriers. Cinquante-deux ans plus tard, en cette année 1707, ayant réalisé ses ambitions, il a atteint les plus hauts sommets des charges, des honneurs et de la hiérarchie militaire : lieutenant général des armées, lieutenant-colonel de la garde du roi, gouverneur militaire de Nancy, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Un parcours exemplaire, digne de sa naissance².

Les seigneurs d'Avéjan

Sa famille, en effet, est des plus distinguées. Connue en Vivarais depuis le XII^e siècle, sa filiation s'établit régulièrement depuis le XIII^e. Elle possédait déjà, à cette époque, la terre d'Avéjan, située aux confins septentrionaux du diocèse d'Uzès.

Dès le XIV^e siècle, on trouve mention d'un Arnaud de Banne, suivi du mot *Aveiano*, ce qui, dans le langage des anciens titres, signifie le lieu de sa résidence. Ses descendants en ligne directe, tous seigneurs d'Avéjan, résideront en ce même lieu. En font foi leurs testaments mentionnant leur volonté d'être enterrés dans le cimetière de la petite église Saint-Pierre d'Avéjan. Aux portes de leur château, cette petite église romane du XII^e siècle, longtemps abandonnée, fait aujourd'hui l'objet d'une restauration.

Pour quelle raison ces seigneurs ont-ils choisi, pour y bâtir leur demeure, ce *locus de Aveiano* de modestes ressources ? À l'évidence parce qu'il offrait, pour l'époque, une remarquable position de défense et d'observation. Leur château, solidement planté sur une hauteur, dominait une plaine alluviale et surveillait une voie de communication importante, celle qui, depuis Nîmes, conduisait, par Uzès, Lussan et Barjac vers la haute vallée du Rhône. (Annexes, planche 1). Ancienne route reliant Nîmes à Alba, capitale de l'ethnie celte des Helviens. Plus tard, voie romaine qu'on appellera voie

2. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1863

« antonine » pour avoir été aménagée par l'empereur Antonin, soucieux de favoriser l'économie de Nîmes, berceau de sa famille³.

De nos jours, la départementale 979 suit le tracé de cette voie ancienne et Alba, fière de ses vestiges, s'est vu officiellement attribuer le nom d'Alba-la-Romaine.

Austère bâtisse, la partie primitive du château des seigneurs d'Avéjan, telle qu'elle apparaît de nos jours, avec tour et échauguette, répondait parfaitement à sa vocation militaire et contribuait déjà au prestige des seigneurs de ces lieux. Tout comme – et peut-être plus encore – leur château féodal de Ferreyrolles, tout proche de leurs terres d'Avéjan. Celui-ci, érigé sur un éperon rocheux, surplombe un immense vallon où coule la Cèze. Le cours d'eau, en cet endroit, offre un passage guéable, point de mire de la forteresse qui en contrôle la traversée. C'est le parcours qu'empruntaient de paisibles transhumants et autres usagers de chemins muletiers. Mais qu'empruntaient aussi des indésirables et irréguliers de toute espèce : vagabonds, brigands, déserteurs et aussi gens de guerre dissimulant leur marche. Les camisards l'emprunteront, en 1703, au retour de leur tentative malheureuse d'atteindre le Vivarais⁴. Étrange présence dans cette solitude de bois et de garrigues, les ruines de la vieille forteresse se présentent aujourd'hui comme un modèle d'architecture militaire de l'époque où se distinguent salle d'armes, poudrière, citerne, cachot et basses fosses.

À n'en pas douter, les premiers maîtres de ces lieux appartenaient à la race des guerriers prompts à toutes les violences, dans leur fief et à l'entour, pour satisfaire leur ambition. Plus tard, quand la royauté renforcera sa souveraineté, c'est loin de leur province, dans des guerres hors des frontières que ces seigneurs de l'Uzège iront combattre au nom du roi, pour en retirer faveurs et prestige. Ainsi, générations se succédant, ce Jacques de Banne d'Avéjan que nous voyons, en ce XVII^e siècle, servir avec honneur et distinction dans les guerres d'Italie sous les ordres du maréchal de Créquy.

3. Pierre A. Clément, *Les chemins à travers les âges*, Les Presses du Languedoc, 1983.

4. Henri Bosc, *La guerre des Cévennes*, Les Presses du Languedoc, 1985.

Retiré, encore jeune, sur ses terres, il obtiendra de Louis XIII, eu égard aux grands services rendus, des lettres de sauvegarde pour sa personne et ses biens et l'exemption de logement des gens de guerre dans ses terres d'Avéjan et de Ferreyrolles.

Entre-temps, il s'était marié. Respectant la provinciale endogamie nobiliaire, il avait épousé Marguerite de La Fare, fille de Jacques de La Fare, vicomte de Montclar, seigneur de Cavillargues et autres lieux. Les La Fare, originaires des Cévennes, constituaient une maison considérable dont la généalogie était établie depuis le XII^e siècle. L'une de ses branches s'était fixée à la fin du XIV^e siècle, de façon durable et continue, à Cavillargues, localité du diocèse d'Uzès, à quelques lieues des terres d'Avéjan⁵. De nos jours, son château, au cœur même du village, présente une magnifique façade Renaissance qui atteste le riche passé de cette maison seigneuriale.

Ce mariage, à une réserve près qu'on soulignera plus loin, répondait aux vœux des deux familles. Les La Fare, dont la famille comptait seize enfants, pouvaient se féliciter d'avoir honorablement établi une de leurs nombreuses filles. Les Banne, quant à eux, s'assuraient de solides alliances dont on verra par la suite les heureux effets pour leur maison. De cette union (1635) naîtront sept enfants, trois fils et quatre filles. Deux des fils mourront à la guerre sans postérité, Seul, l'aîné, Denis, assurera la descendance masculine de la famille. Il est l'auteur du testament présenté aujourd'hui.

Le testament

Examinons ce document sous trois de ses aspects : les vœux pieux, les dons et legs, les dispositions successorales.

Les vœux pieux

Le texte commence de façon traditionnelle par une déclaration de foi : « Je déclare vouloir mourir dans la foi et religion catholique, apostolique et romaine. » Puis vient une invocation à la bienheureuse Vierge Marie, à saint Denis, et à tous les saints et saintes du paradis. Assurément, une proclamation solennelle d'un parfait catholique !

5. La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire* ..., op.cit.

Pourtant son auteur – première surprise – avait été baptisé et élevé dans la religion protestante, religion de sa famille depuis plusieurs générations. Les Banne d'Avéjan, en effet, avaient, dès le XVI^e siècle, adhéré à la Réforme. Un des premiers avait été Claude, le bisaïeul de Denis. Son contrat de mariage avec Dauphine de Montcalm, dressé à Nîmes le 7 août 1567 (un mois avant la célèbre et sanglante « michelade ») mentionne expressément que le mariage devait être célébré dans l'église de la religion réformée. Conversion *pro matrimonio* à caractère opportuniste ou sincère conviction ? On peut se poser la question tant est confuse alors la conduite des seigneurs de cette province. La doctrine de Luther a mis l'Uzège à feu et à sang. Certains tentent d'en tirer profit⁶ Ainsi les Crussol, simples vicomtes d'Uzès au début de la Réforme, verront leurs terres érigées en comté (1556) puis en duché (1565) et plus tard en pairie (1572). Et ce, grâce à d'habiles et fluctuantes manœuvres servant les intérêts de la couronne. Et que dire de l'attitude des dignitaires du clergé ? Ne voit-on pas l'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais, dès 1543, se faire le propagandiste de la doctrine de Luther, puis (1546) abandonner ouvertement le catholicisme et se marier avec une religieuse, abbesse d'un couvent. Déposé par le pape, Pie V, il est maintenu sur son siège par Charles IX. Déposé une seconde fois par le pape en 1570, il meurt quatre ans plus tard. On notera, pour bien juger du trouble de ces temps, que, durant la période 1556-1577, seize évêques de France ont adhéré à la religion réformée⁷.

Comment les petits seigneurs ambitieux n'auraient-ils pas tenté, à l'occasion de ce tohu-bohu plus politique que confessionnel, de tirer profit de ces désordres en se rangeant, au gré de leurs intérêts, dans l'un ou l'autre camp ?

Les Banne, quant à eux, du moins en ces temps, demeurent solides dans leur foi. Le successeur de Claude, Pierre, grand-père de Denis, teste en 1622 et déclare vouloir être enterré « à la manière de ceux de la religion réformée ». Quant à Jacques, le père de Denis, fort huguenot lui-même, il entend que ses enfants, du moins ses trois

⁶. Pierre Fabre, *Du Gardon à l'Ardèche*, Nîmes, 1989.

⁷. Gabriel Audisio, *Les Français d'hier, Des croyants*, Paris, 1996

fil, soient d'ardents défenseurs de la religion familiale. Si le cadet et son frère puîné semblent avoir répondu à l'attente paternelle, l'aîné, Denis, a causé à son père la plus cruelle des déceptions. À l'époque de ses seize ans, où nous l'avons vu combattre en Flandre, aux côtés du roi, il décide soudain d'abandonner la religion de ses pères. Il abjure solennellement à La Fère, en Picardie, devant les autorités religieuses et en présence de Louis XIV. Indignation et fureur du père que rien ne peut calmer. Pas même un courrier personnel du roi l'invitant à plus de mesure et de compréhension. La lettre (octobre 1655) mériterait d'être citée *in extenso*. Retenons ce passage pour le moins étonnant au regard de l'Histoire :

« Monsieur le Comte, Comme j'ai été informé que vous n'avez pas eu agréable sa conversion (celle de Denis) ... j'estime que vous la trouverez d'autant moins mauvaise qu'elle regarde son salut et qu'il est très juste et raisonnable que ceux qui sont à mon service et de ma maison jouissent de la liberté que je donne à tous mes sujets »⁸.

La liberté que je donne à tous mes sujets !!

Mais rien n'apaise la colère de ce père. Il déshérite son aîné. Bel exemple de fidélité à la foi ancestrale ! Pourtant que d'autres surprises dans la conduite de cet homme de rigueur ! Notons d'abord qu'en épousant Marguerite de La Fare il s'est allié à une famille catholique. Certes, les mariages mixtes sont alors nombreux dans la noblesse. L'endogamie traditionnelle limite forcément les choix matrimoniaux et devant l'attrait d'un mariage avantageux on sait trouver des accommodements avec le Ciel.

Notons aussi – troublant constat – que cet intransigent huguenot a laissé entrer au couvent trois de ses quatre filles. L'une d'elles sera abbesse.

Plus encore : le registre paroissial de l'église Saint-Pierre d'Avéjan, tenu alors par le prieur Dubois, nous apprend que ce seigneur des lieux avait été parrain de baptêmes catholiques. Le même registre révèle qu'il a été inhumé (1695) selon la tradition

8. Charles d'Hozier, *Armorial général de France*, Paris, 1741.

romaine⁹. Aurait-il, à la fin de sa vie, renié ses convictions ? C'est, du moins, ainsi qu'en ont jugé, huit ans plus tard, Jean Cavalier et ses camisards passant en ces lieux en marche vers le Vivarais. Ils n'hésiteront pas à profaner le tombeau de celui qui à leurs yeux s'était parjuré. Comment expliquer l'abdication spirituelle – si elle

n'est pas de pure apparence – de cet homme naguère si farouchement hostile à l'abjuration de son fils ? C'est qu'en vérité, dix ans avant son décès, était survenu un événement d'importance : la révocation de l'édit de Nantes. Plus de pasteur, plus de temple, plus de culte. Défense aux protestants de quitter le royaume sous peine de confiscation de leurs biens. Dès lors, parmi eux, les grands propriétaires terriens, cœur contrit et tête basse, se soumettent en majorité, aux injonctions royales. Si pour un roi de France Paris vaut bien une messe, le domaine d'Avéjan, pour un gentilhomme de l'Uzège, vaut bien un *De profundis* dans l'église du prieur Dubois.

Temps d'épreuves assurément et de cruels déchirements !

Quittons ce personnage et revenons au testament de son fils et à ses dispositions pieuses, notamment celles concernant funérailles, messes, aumônes, etc. Ces clauses spirituelles faisaient naguère l'essentiel des testaments. Habitée de foi chrétienne, on voulait être inhumé *ad sanctos*, près des saints, dans une église, un cloître, un couvent et on en fixait expressément l'emplacement et le cérémonial. Or, que souhaite le testateur de Nancy ? Il s'en remet « à la piété et à la prudence » de son épouse. Véritable rupture avec les prescriptions testamentaires strictes et explicites des précédentes générations. Comment expliquer cet apparent désintérêt du comte pour de posthumes célébrations ? Faut-il l'attribuer à son passé dans la religion protestante, hostile aux rites ostentatoires ? En partie sans doute. Mais comment ne pas remarquer aussi le caractère de transition des pratiques testamentaires de son époque ? Avec le XVIII^e siècle commence, en effet, la laïcisation des testaments. Les vœux pieux se font plus rares au profit des dispositions concernant le partage des patrimoines¹⁰.

9. Arch. mun. Saint-Jean de Maruéjols, Registre paroissial de l'église Saint-Pierre d'Avéjan, 1692-1702.

10. Philippe Ariès, *Essai sur l'histoire de la mort en occident*, Paris, 1994

Dernière clause spirituelle, le comte veut qu'au lendemain de sa mort son cœur soit transporté à Avéjan « pour être placé dans le tombeau de ses ancêtres ». Sans doute témoignage de piété familiale et de respect des traditions. Mais aussi, pour celui tenu éloigné de ces lieux par une vie de guerrier et d'homme de cour, attachement à cette terre où s'étaient enracinés ses ancêtres. Son père aura été le dernier à vivre sur ses terres après les campagnes militaires de sa jeunesse. Pendant près d'un demi-siècle, sorte de gentilhomme d'une noblesse « buissonnière », il sera resté associé à la vie de la communauté villageoise. Temps révolu ...

Le vœu du testateur concernant le transfert de son cœur a-t-il été respecté ? On peut le penser sans risque d'erreur. On trouve, de nos jours, sur un des murs intérieurs de l'église d'Avéjan, la représentation sculptée d'une urne qu'accompagnent diverses inscriptions. Le tout est fort dégradé mais désigne sûrement l'emplacement du cœur de celui qui aura été le dernier, parmi ceux de sa lignée, à laisser une trace dans cette vieille église. Sans doute, pour la cérémonie de ce pieux dépôt et pour respecter la tradition des « litres funéraires » pour le deuil des seigneurs, avait-on – à défaut de tentures appropriées – peint en noir les murs intérieurs de l'église. Et tels se présentaient naguère, avant la restauration de l'édifice, ces murs d'église dans leur crépi de deuil.

Les dons et legs

Premier de liste, le sieur La Borie, juge des terres du comte en Languedoc. À lui, une pension annuelle et viagère de 300 livres, ce qui, compté au denier vingt (cinq pour cent) représente en capital placé une somme importante (6000 livres). On pourrait s'étonner de cette générosité à l'adresse d'un simple officier de justice. En fait, ces juges étaient des personnages fort appréciés des seigneurs possesseurs dans leur fief « de haute, moyenne et basse justice ». Exercer ces droits – fût-ce, dans les faits, de basse justice – c'était pour les petits seigneurs, outre une source de profit, une manifestation de leur pouvoir et, par voie de conséquence, une affirmation de leurs autres droits et privilèges¹¹.

11. Gabriel Audisio, *Les Français d'hier, Des paysans*, Paris, 1994.

Autres bénéficiaires : à son maître d'hôtel, une pension de 200 livres. À son premier valet de chambre, 150 livres et « les habits et linge de sa garde-robe ». Au deuxième valet, 100 livres. Aux autres domestiques, un mois de gage et un habit de deuil.

Viennent ensuite les dispositions concernant les membres de sa famille. Le comte avait épousé, en 1672, à l'âge de trente-trois ans, une demoiselle Louise-Elisabeth Vallot qui lui avait donné huit enfants. Quatre fils et quatre filles. À l'heure du testament, deux des fils étaient décédés, en sorte que la famille se composait de deux fils, Louis, âgé de vingt-quatre ans, Charles, âgé de dix-neuf ans, et de quatre filles : l'aînée était mariée, deux autres étaient religieuses, la dernière était encore adolescente. (Annexes, planche 2)

Selon les règles de droit alors en vigueur, le testament précise la répartition des parts du patrimoine constituant, pour chacun des enfants, leur « légitime ». À chacun des deux fils 18 000 livres qui leur seront versées à l'âge de vingt-cinq ans, c'est-à-dire à leur majorité. Aux deux moniales, alors professes dans une abbaye de Bagnols et modestement dotées à leur entrée au couvent, une simple pension à l'instar d'un maître d'hôtel ou un valet de chambre. À chacune, 250 livres par an. À la jeune demoiselle, (qui sera plus tard religieuse et supérieure de la Visitation, rue du Bac à Paris), 15 000 livres pour légitime.

Pour sa fille aînée, Marie, il confirme la donation de 18 000 livres consentie lors de son mariage avec le marquis Joseph de Perussis et attribuée en avance d'hoirie et tenant lieu de légitime. Rien de plus.

Au sujet de ce mariage, offrons-nous une digression, tant sa célébration éveille notre curiosité. Le registre paroissial de l'église d'Avéjan, à la date du 14 mars 1701, nous apprend que le mariage, béni par le prieur Dubois, a eu lieu à Pont-Saint-Esprit, dans la petite chapelle Saint-Nicolas située sur le pont du Rhône. Première question : pourquoi ce mariage figure-t-il sur le registre paroissial d'Avéjan alors qu'il a été célébré à Pont-Saint-Esprit ? En ces temps, dans le bon royaume de France, pour éviter de coupables complaisances envers les règles de catholicité, les mariages devaient

avoir lieu dans une des paroisses des mariés. Célébrés ailleurs, ils ne pouvaient figurer sur les registres de catholicité, donc à l'état civil, que si le prêtre d'une des paroisses d'origine avait lui-même célébré la cérémonie. La transcription du mariage par le prieur Dubois sur le registre de sa paroisse est donc parfaitement justifiée. Mais – autre interrogation – pourquoi le choix de ce lieu, dans une minuscule chapelle, sur un pont, loin d'Avéjan ? Ce sanctuaire présentait-il quelque privilège, quelque symbolique faveur du Ciel ? A-t-on voulu sceller ce mariage en territoire neutre, sur un pont reliant le Languedoc à la Provence, terres respectives des conjoints ?

Signalons, pour la petite histoire, que quelques années plus tard (1718) l'intendant, Nicolas de Basville, quittant le Languedoc, après trente-trois ans d'actions répressives contre les protestants, a fait arrêter son carrosse sur ce même pont pour aller s'agenouiller dans la petite chapelle portant le nom de son saint patron. Simple geste de dévotion ou acte de repentance pour n'avoir pas mis à genoux les protestants de sa province ?

Les dispositions successorales

Le comte « nomme et substitue pour unique et universelle héritière de tous ses biens, en quoi le tout puisse consister » son épouse, Louise-Elisabeth Vallot, comtesse d'Avéjan, « pour preuve d'estime, de confiance, de tendresse et d'amitié conjugale ». À charge pour elle, à sa mort, de transmettre tous ces biens à Louis, leur fils aîné, « à moins qu'elle ne juge de les lui remettre de son vivant et lorsqu'il se mariera ». On peut penser que la fortune du testateur était constituée, pour l'essentiel, des biens-fonds qu'il possédait en Languedoc. Les concernant s'appliquaient donc les règles successorales du droit écrit du Midi de la France. Ces règles, inspirées du droit romain, offraient, dans l'intérêt des lignages, la possibilité d'avantager un des héritiers et, ceci, par le biais des substitutions et des fidéicommiss. C'est ce qui a manifestement inspiré la stratégie successorale de Denis d'Avéjan. En effet, un codicille de son testament précise que, dans le cas où son fils aîné, Louis, décéderait sans enfant de mariage légitime ce serait son second fils, Charles, abbé d'Avéjan, qui, s'il avait changé d'état,

lui serait substitué en tous ses biens. Si Charles décédait sans enfant, le testateur appelait au second degré de substitution, sa fille aînée, marquise de Perussis. Et, enfin, au troisième degré, la dernière de ses filles et ses enfants. Tout était fait, on le voit, pour éviter le morcellement et l'émiettement du patrimoine et assurer durablement l'avenir de sa maison.

Autour de la succession

Cette maison, objet de tant de sollicitude, que deviendra-t-elle après la mort du comte ? Suivons l'itinéraire de ceux désignés les premiers dans le testament pour en assurer la pérennité et la grandeur : l'épouse, Louise-Elisabeth Vallot, et ses deux fils, Louis et Charles.

L'épouse, Louise-Elisabeth Vallot

Louise-Elisabeth était la fille d'un personnage important, Antoine de Vallot, premier médecin de Louis XIV, seigneur de Maignan, conseiller d'état. Né à Arles en 1594, il avait fait des études de médecine à Montpellier. Exerçant à Paris avec succès, il avait obtenu la charge de premier médecin de la reine Anne d'Autriche. À ce titre, il eut à donner des conseils lors de la maladie du jeune Louis XIV, atteint, à l'âge de 9 ans, de la petite vérole. Salutaires conseils qui valurent à Vallot une telle considération qu'il obtint, en 1652, la charge de premier médecin du roi. Quelques années plus tard, nouvelle alerte pour la santé du jeune souverain. Relevons ce qu'en dit le *Journal de la santé du roi* tenu journellement par Vallot¹² :

« Au commencement du mois de mai de l'année 1655, l'on me donna avis que la chemise du roi était gâtée d'une matière qui donna soupçon de quelque mal ... »

Et l'archiatre d'en expliquer – non sans embarras – l'origine congénitale aggravée, selon lui, par l'abus des exercices d'équitation. Il écartait, par là même, toute origine suspecte due à quelque « coup de pied de Vénus » qui aurait pu mettre en doute la vertu du jeune

12. Stanis Perez, *Le journal de santé de Louis XIV*, Grenoble, 2004

souverain. Or, on sait que cette vertu fut très tôt chancelante. C'est, nous dit un contemporain, « la première femme de chambre de la reine mère, nommée La Beauvais, quoique vieille et borgnesse, qui avait eu les premières caresses du roi »¹³. Il avait alors quatorze ou quinze ans. Et Saint-Simon de confirmer que cette dame, la première, « apprit au roi ce qu'il a si bien pratiqué auprès des femmes ». En homme de l'art, Vallot, dans le *Journal de santé*, décrit, avec force détails, les séminales et royales humeurs. Aucun doute, il s'agit d'une blennorrhagie.

Le roi était assurément de robuste constitution. Il le prouva quelques années plus tard. À l'âge de vingt ans, il tomba malade à Mardyck atteint vraisemblablement d'une fièvre typhoïde. Transporté à Calais dans un état gravissime, il fut soigné et guéri par Vallot. On sait que le souverain n'en avait pas fini avec les misères physiques : caries, pertes de dents, perforation du palais, goutte, gravelle, fistule anale et, pour finir, la gangrène.

Vallot ne sera pas témoin des dernières maladies du roi. Il est mort à soixante-seize ans dans son logement du Jardin royal dont il était l'intendant. Il avait connu les honneurs et acquis une grande fortune. Il laissait plusieurs enfants. Parmi ses filles, Louise-Elisabeth, qui, l'année suivante (1672), épousait Denis d'Avéjan, faisant entrer de plain-pied cet homme de l'Uzège dans les milieux huppés de la capitale.

À la mort de son mari, Louise-Elisabeth avait cinquante-cinq ans. Grande dame, active en dévotion, (sœur d'un évêque, d'un chanoine de Notre-Dame de Paris et de trois religieuses) mais tout autant soucieuse de ses intérêts et fort attachée à son rang et à son titre de comtesse, ainsi apparaît-elle dans sa correspondance autographe conservée à la bibliothèque Ceccano d'Avignon¹⁴. Respectant en tous points les dernières volontés de son époux, elle transmettra à son fils aîné, Louis, après le mariage de ce dernier (1709), le patrimoine qui lui avait été confié. Après une vie toute de dignité et de distinction elle décédera à l'âge de quatre-vingt un ans.

13. Charles-Auguste de La FARE, *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, Amsterdam, 1750.

¹⁴. Bibl. mun. Ceccano, Avignon, ms 3437, fol. 133.

Assez tardivement pour voir la brillante réussite de ses deux fils, Louis et Charles.

Avant d'aborder l'histoire de ces derniers, demandons-nous quels sont leurs atouts pour briller dans le monde ? Certes, la naissance, les services rendus par la famille, mais, apparemment, pas de relations très haut placées ni de grande fortune. Pourtant, dans leur réseau familial, une personnalité qui mérite attention. Il s'agit de Charles-Auguste de La Fare de la branche des seigneurs de Cavillargues, neveu de leur grand'mère paternelle, Marguerite de La Fare, et donc leur proche cousin (Annexes, planche 3). Ce Charles-Auguste est le premier de sa famille à briller dans la société parisienne et à s'y faire un nom. Après une carrière militaire, contrariée par Louvois (à la suite d'une rivalité amoureuse) il obtient la charge de capitaine de la garde du duc d'Orléans et participe bientôt, en joyeux compagnon, aux soirées débridées du futur Régent. Homme d'esprit autant que bon convive, il devient un des familiers du Palais-Royal. Lorsque le prince, excellent musicien et compositeur à ses heures (il joue de la flûte, de la guitare et du clavecin), décide de composer un opéra, c'est à La Fare qu'il confie l'écriture du livret. Cet opéra, *Penthée*, œuvre en cinq actes, en vers, sera joué plusieurs fois. Poète reconnu, La Fare sera, en certaines circonstances, le maître en versification du jeune François Arouet, futur Voltaire. Mémorialiste, il écrira sur les événements du règne de Louis XIV¹⁵. Il mourra en 1712 après avoir été, nous dit Saint-Simon, aimé de tous, excepté de Monsieur de Louvois.

Son fils, Philippe-Charles, lui succèdera comme capitaine de la garde du duc d'Orléans et sera, comme son père, un proche du prince. Il obtiendra de ce dernier de grandes marques de faveur. Celle, entre autres, d'accompagner le duc de Saint-Simon dans son ambassade en Espagne et d'en revenir avec la Toison d'Or. Celle, aussi, d'obtenir la grâce de son beau-père, le sieur Paparel, trésorier de la maison du roi, condamné à mort pour malversations. Philippe-Charles de La Fare sera élevé à la dignité de maréchal de France peu avant sa mort. Il laissait, pour se rappeler à la postérité, un des plus

¹⁵. Charles-Auguste de La Fare, *Mémoires et réflexions ...*, op. cit.

beaux hôtels de la place Vendôme, connu sous le nom d'hôtel de La Fare que l'on peut admirer aujourd'hui au No 14.

Il est difficile d'imaginer que ces personnages bien en cour ne se soient pas montrés de précieux alliés pour leurs proches cousins d'Avéjan en leur apportant crédit et protection.

Le fils cadet, Charles, évêque d'Alès

Parce qu'il a laissé son nom en mémoire dans la « capitale » des Cévennes, accordons une place spéciale à ce fils cadet du comte d'Avéjan. À la mort de son père, Charles – rappelons-le – n'avait que dix-neuf ans. Déjà homme d'Église et déjà en possession d'un bénéfice (prieuré du couvent des capucins du Vigan). En bon cadet de famille, il avait entrepris des études de théologie. Licencié en Sorbonne, il accède peu après à la prêtrise. Il peut, dès lors, aspirer aux grandes charges de l'Église. Et c'est bientôt – début éclatant – celle d'aumônier d'une cour princière, la cour de la duchesse de Berry. Charge vénale qui s'achetait écus comptants et avec l'appui de quelques protections. Elisabeth d'Orléans, duchesse de Berry, était la fille aînée du duc et de la duchesse d'Orléans. Petite-nièce de Louis XIV par son père, petite-fille du roi par sa mère (qui était, rappelons-le, fille illégitime - plus tard légitimée - des amours du Roi-Soleil et de Madame de Montespan), elle avait épousé le petit-fils légitime du roi, Charles, duc de Berry (Annexes, planche 4). Veuve trois ans plus tard, sa véritable personnalité se révèle lorsque son père, après la mort de Louis XIV, assure la régence du royaume. Elle a vingt ans. Résidant au palais du Luxembourg, disposant du château de La Muette et bientôt de celui de Meudon, elle jouit d'une rente de 680.000 livres, et dispose de 700 serviteurs. Elle obtient même de son père – privilège hors de son rang – une compagnie de 60 gardes. Pétrie d'orgueil, fantasque, imprévisible, portée sur les plaisirs de la table et ceux de l'amour, elle mène, sans retenue, une vie tapageuse. La rumeur publique s'en mêle bientôt. On dit qu'elle s'enivre avec son père et entretient avec lui des rapports incestueux. Pour avoir colporté – en traits d'esprit – de semblables impertinences, Voltaire fit un séjour de onze mois à la Bastille. Cependant qu'au palais du

Luxembourg l'abbé d'Avéjan méditait sans doute sur les difficultés de sa tâche. En effet, c'est à lui, aumônier ordinaire (le premier aumônier, moins présent, est l'archevêque de Tours) qu'incombe le quotidien de l'activité religieuse du palais. Les archives de la maison de la duchesse de Berry, consultées aux archives nationales, nous révèlent la composition de l'aumônerie¹⁶ :

Un premier aumônier (Armand de la Croix de Castries), un aumônier ordinaire (Charles de Banne d'Avéjan), quatre aumôniers servant par quartier, un chapelain ordinaire, quatre chapelains par quartier, quatre clercs de chapelle, un sommier de chapelle, un aumônier du commun, un confesseur du commun.

Avec un tel quarteron d'hommes d'Église, on aurait pu s'attendre, au sein du palais, à une édifiante vie religieuse et, de la part de la maîtresse de maison, au fil du temps, à une conduite, sinon édifiante, du moins plus raisonnable. Il n'en fut rien.

Circonstance aggravante, la princesse s'était entichée d'un certain chevalier de Rions, un cadet de Gascogne, bientôt comblé des plus grandes faveurs : lieutenant de sa garde, colonel d'un régiment, gouverneur de Cognac. Esclave de sa folle passion, cette fille de France épouse secrètement son amant et donne bientôt le jour à une fille, morte peu après sa naissance. Obstinée, la princesse veut rendre public son mariage, mais, alors, le Régent, rouge de colère, expédie le jeune Rions rejoindre son régiment en Espagne. Désespérée, mal remise de ses couches, abusant de nourriture et de boisson, cette petite-fille du Roi-Soleil meurt un jour de l'été 1719. Elle avait 24 ans. Son corps, conduit nuitamment à Saint-Denis, n'a fait l'objet d'aucune oraison funèbre¹⁷. Sa courte vie fut un suicide, a dit Michelet.

C'est ainsi que Charles d'Avéjan se trouva sans aumônerie. Courte pause. L'évêché d'Alès vient de perdre son évêque nommé à Embrun. Un nom est avancé pour lui succéder, celui de notre abbé. N'a-t-il pas montré précédemment, dans ses délicates fonctions, de remarquables qualités ?

Bref, il fut choisi malgré son jeune âge. Il avait trente-trois ans.

16. Arch. nat. ZIA 523, Maison du duc et de la duchesse de Berry 1710-1719.

17. Jean-Christian PETITFILS, *Le Régent*, Paris, 1986.

Sacré à Paris en l'église des Carmes, le 8 juillet 1721, le nouvel évêque arrive à Alès le 8 septembre alors qu'on déplore les premières victimes de la peste qui, depuis Marseille, au printemps 1720, s'est répandue en Provence et a touché le Languedoc. Tandis qu'en quasi-totalité la noblesse et les notables quittent la ville, le prélat, bientôt investi par la cour de pouvoirs spéciaux, s'active à prendre les mesures qui s'imposent. Ces mesures appliquées avec rigueur, notamment en période de quarantaine, se montreront efficaces. Lorsque sera publiée la santé, un an plus tard (9 octobre 1722), on comptera 336 morts pour une population de 6.000 habitants. Rappelons que, durant cette épidémie, Marseille avait perdu 50.000 habitants, soit la moitié de sa population. Alès gardera la mémoire de celui qui par son dévouement et son autorité avait permis cette sorte de miracle. En reconnaissance, sa population donnera le nom d'Avéjan à l'artère principale de la ville – encore ainsi nommée de nos jours. Une façon laïque de le canoniser...

Autre sujet de reconnaissance : ses travaux d'urbanisme et d'embellissement de la cité réalisés grâce à son influence au sein des états du Languedoc où il siège comme représentant de droit du clergé. Œuvre majeure, la construction d'un palais épiscopal digne d'un représentant de la Cour et d'un prince de l'Église. Cette œuvre de prestige, longtemps orgueil de la cité, possédait, agrémenté d'orangers cultivés en caisson, un magnifique jardin, objet de soins particuliers de ce petit-fils d'un intendant du Jardin royal de Paris.

Incontestablement, cet homme de goût aura marqué le paysage urbain et apporté à la capitale des Cévennes une note d'élégance que la rigueur du passé lui avait refusée¹⁸.

Mais qu'en est-il de son rôle dans les affaires religieuses ? Au début – peste oblige – une attitude plutôt conciliante envers les protestants. Mais, sitôt l'épidémie éloignée, celui qui a en charge l'application de la politique religieuse du pouvoir s'empresse de dresser un état de la situation. Tout comme le feraient, aujourd'hui, sous forme d'un audit, nos énarques, il adresse en haut lieu (août

18. Marcel Bruyère, *Alès, capitale des Cévennes*, Nîmes, 1948.

1723) ses *Réflexions sur l'état présent de la religion dans les Cévennes*. Sombre constat, les manquements aux pratiques religieuses des nouveaux convertis (N.C.) sont flagrants, alors que se multiplient, ici et là, réunions clandestines et assemblées du culte protestant. D'où la nécessité, de la part des autorités, de prendre, selon le prélat, « des partis décidés », autant dire des mesures coercitives.

La réaction du pouvoir, très bien informé par ailleurs, ne se fait pas attendre. Dès le mois de mai 1724 paraît un édit renforçant la rigueur envers les insoumis et les N.C. défailnants. Le prélat, pourtant, semble douter de l'efficacité de cette politique de contrainte. « J'ai dit bien des fois, écrit-il dès 1727 à l'intendant du Languedoc, que si les temples avaient subsisté nous aurions fait plus de catholiques sincères qu'il ne s'en est fait depuis la révocation de l'édit de Nantes. »

Quel sera au terme de son épiscopat, vingt ans plus tard, le bilan de cette politique ? Un échec. Dans l'année même de sa mort (1744), se tiendra, au mois d'août, sur le Grand Chemin de Nîmes à Alès, une assemblée de plusieurs milliers de religionnaires, en présence d'Antoine Court, le grand réformateur du protestantisme français. Édifiante démonstration d'une résistance toujours vivace...

Les ancêtres huguenots de l'évêque d'Alès peuvent reposer en paix dans leur tombeau d'Avéjan : leur descendant mitré n'aura pas été le pourfendeur qu'espérait le pouvoir ni « l'huguenotclaste » que laissait entrevoir ses *Réflexions* au lendemain de la peste.

Plus remarquables seront les résultats de son action sacerdotale toute inspirée de l'idéal du concile de Trente. Première tâche, ranimer l'ardeur de ses prêtres quelque peu ébranlée à la suite des épreuves de la révolte camisarde et celles de la peste. Dès novembre 1724, il convoque un synode général réunissant tout son clergé. Il en avait minutieusement préparé le déroulement. Les archives départementales du Gard détiennent une partie des instructions rédigées de sa main. Citons ce passage exhortant ses prêtres à l'exemplarité « par une charité vraie et compatissante qui sait

prévenir les besoins de ceux qui souffrent, reprendre sans offenser, donner sans faire rougir, instruire d'exemples et par la parole ... ».¹⁹

Admirables leçons. Pour en conserver l'esprit et dans un but d'émulation, il avait imposé à ses ecclésiastiques retraites et conférences périodiques. Ces soucis permanents de formation et de perfectionnement du clergé s'accompagnaient de nombreuses actions éducatives destinées aux fidèles, notamment par des missions conduites par de grands prédicateurs. Par son zèle réformateur, son autorité et l'élévation de sa pensée, Charles d'Avéjan a marqué de façon durable le monde catholique de la cité alésienne et de ses environs²⁰.

Le fils aîné, Louis, marquis d'Avéjan

Quittons l'homme d'Église pour nous intéresser à l'autre fils, Louis. C'est à lui, dans les faits, qu'incombe le devoir d'assurer l'honneur et l'avenir de la maison. La mission sera parfaitement remplie. Officier de la maison militaire du roi, il sera, à l'âge de cinquante-cinq ans, nommé lieutenant général. Son père n'avait atteint ce grade, le plus élevé de l'armée, qu'à soixante-trois ans. Au titre de seigneur d'Avéjan, sa réussite sera tout aussi exemplaire. En 1732, par lettre patente de Louis XV, les terres d'Avéjan et de Ferreyrolles sont érigées en baronnie avec entrée aux états du Languedoc. Ainsi verra-t-on les deux frères siéger aux états, l'un en représentant de la noblesse, l'autre en représentant du clergé.

Quelques années plus tard, avril 1736, nouvelle lettre patente du roi :

« créons et élevons à la dignité de marquisat, sous la dénomination d'Avéjan, les terres, seigneuries et justices d'Avéjan et Ferreyrolles pour être à l'avenir tenues et possédées par le sieur Louis de Banne d'Avéjan, ses enfants et descendants mâles »²¹.

19. Arch. dép. du Gard, G 1615, fol. 10, Instructions sur le synode de 1724.

20. François Pugnière, *Clergé et encadrement clérical en cévennes : Le diocèse d'Alès, (1687)*, thèse, Université Paul Valéry, Montpellier, 2002.

21. Charles d'Hozier, *Armorial...*, op. cit.

Le marquis mourra deux ans plus tard (1738) à Paris et sera inhumé dans la paroisse de Saint-Sulpice. Sa mémoire demeure dans le magnifique hôtel particulier qu'il a laissé dans le faubourg Saint-Germain et qui est devenu, sous la présidence Mitterrand, le Centre national du livre, au 53 rue de Verneuil.

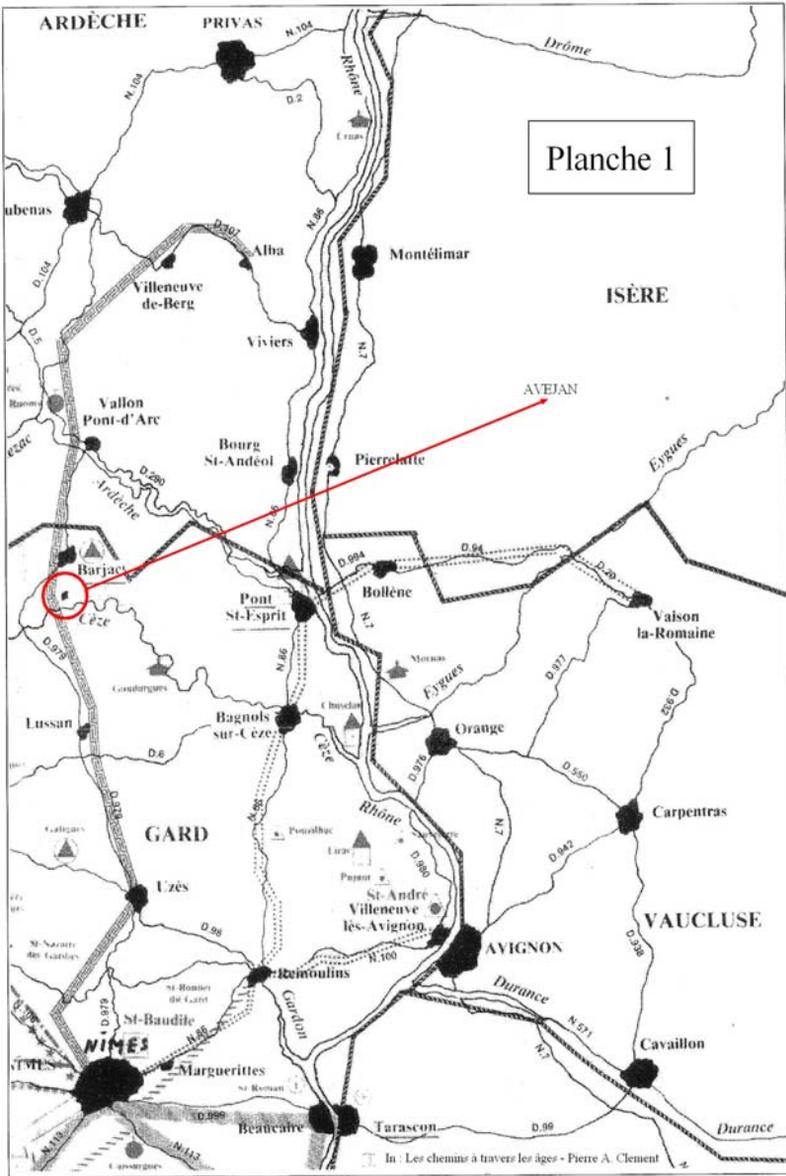
Il avait épousé (1709) Angélique Dufour de Nogent, qui lui avait donné deux enfants, un fils, Philippe-Anne, mort sans alliance, trois ans après son père, à l'âge de vingt-deux ans (1741) et une fille, Catherine-Auguste, décédée sans postérité en 1767. Riche héritière, cette dernière avait acheté pour 475.000 livres le château et le domaine de Sandricourt en Picardie. Acquisition onéreuse qui, de toute évidence, manifestait, de sa part, un certain désintérêt pour les terres de ses ancêtres en Languedoc. La liquidation judiciaire de sa succession aura lieu en 1781 après quatorze ans de procédures. Les archives nationales révèlent le montant de cette succession : 1 139 707 livres²².

Le marquisat passera aux Banne de Montgros de la branche cadette, née de l'union, en 1567, de Claude de Banne et de Dauphine de Montcalm. Le domaine de Sandricourt, d'abord recueilli par les Perussis, ira, par substitution, aux Banne de Montgros.

Ainsi s'éteignait, aux abords de l'Histoire, la branche aînée des seigneurs d'Avéjan.

22. Arch. nat. Minutier CXIII 526, Liquidation de la succession de M^{elle} d'Avejan.

ANNEXES



Descendance de Denis de BANNE d'AVEJAN

Denis de Banne d'AVEJAN (1639-1707)
 ép. Louise-Elisabeth Vallot (1652 - 1733)

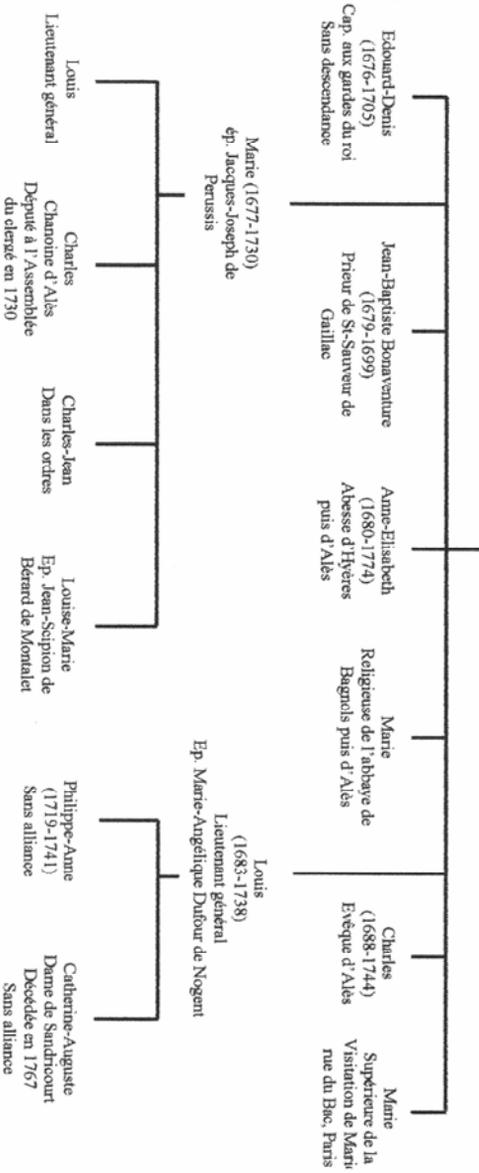
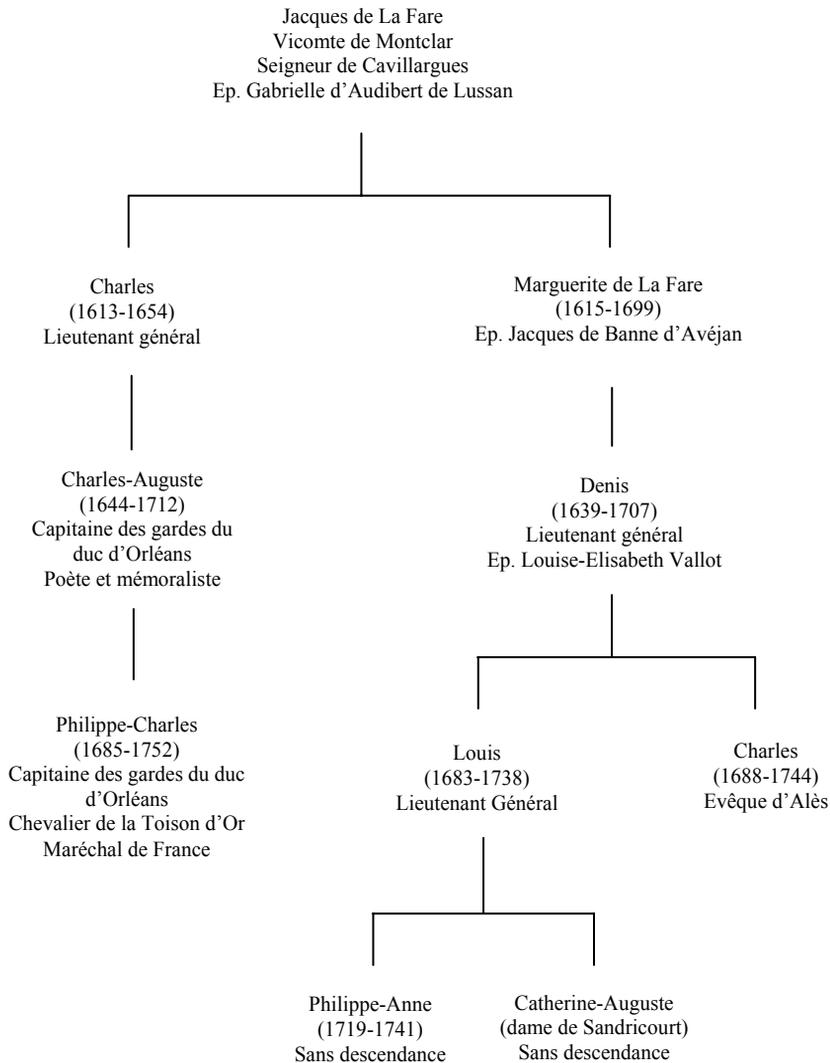
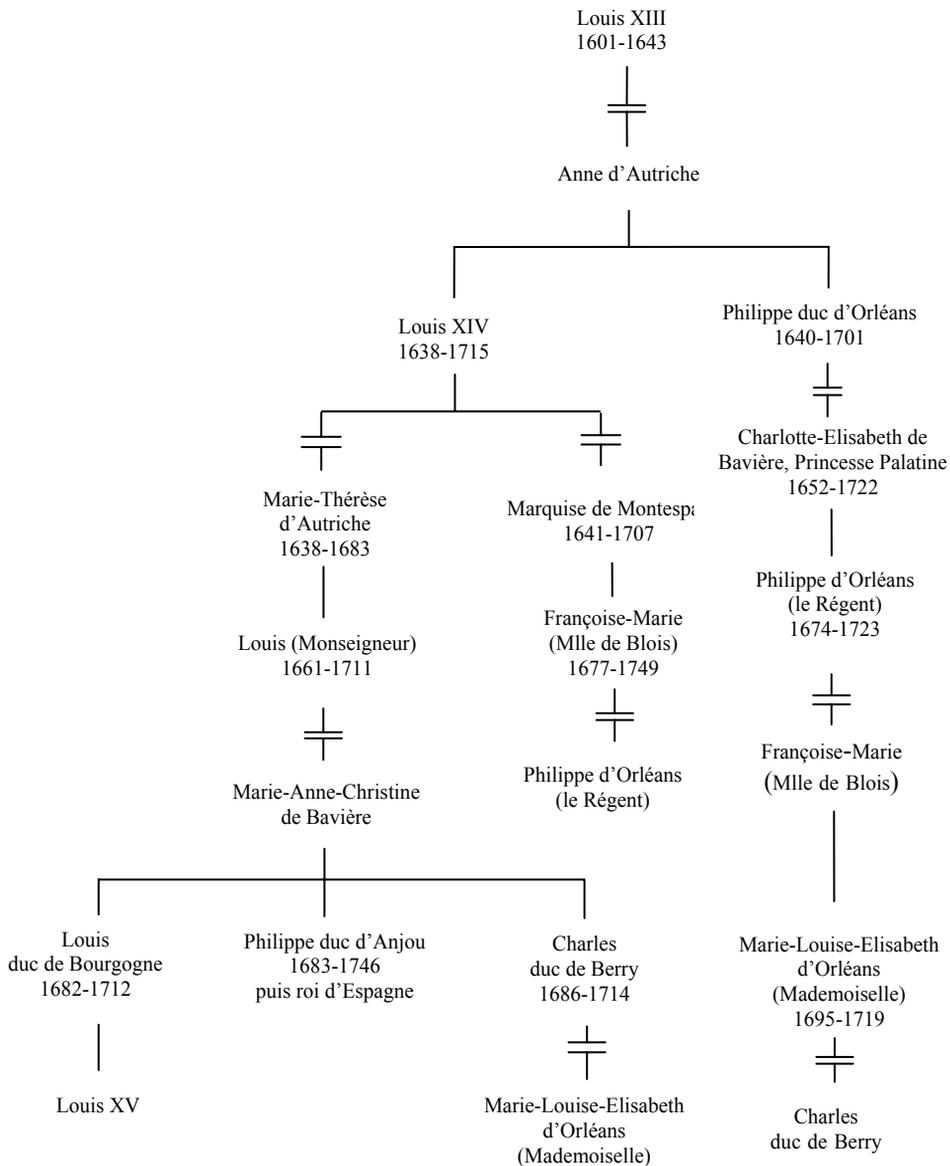


Planche 2

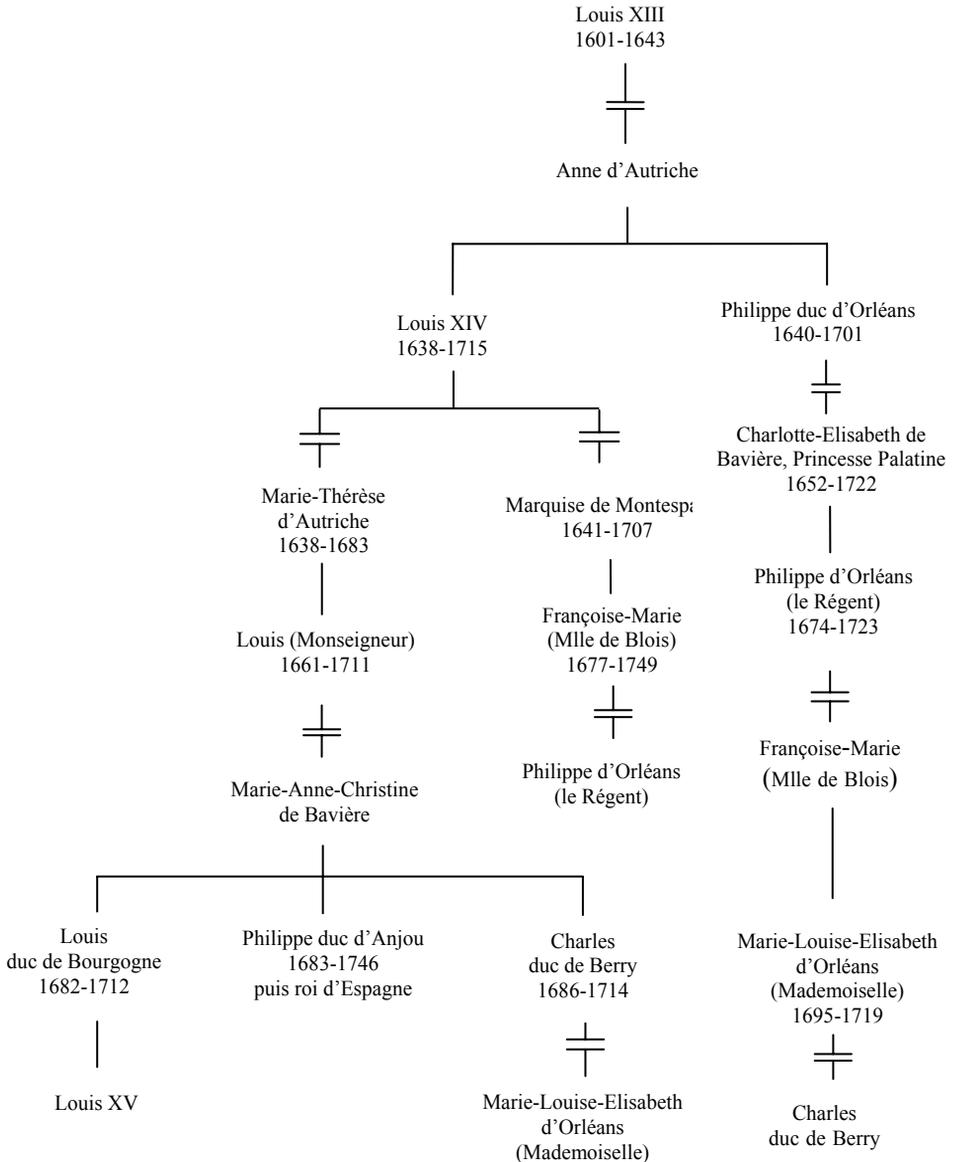
Alliances des maisons LAFARE et BANNE d'AVEJAN



Les unions princières



Les unions princières



LES DELÉGUÉS GARDOIS AU GRAND SANHÉDRIN DE NAPOLÉON

par **Charly-Sam JALLATTE**
Membre résidant

Je n'ai pas souhaité vous présenter ici l'étude de la longue marche de la France vers la reconnaissance des droits civils et religieux de chacun de ses citoyens et en particulier des israélites.

J'ai désiré seulement et très modestement rendre hommage à notre confrère Lucien Simon, disparu il y a quatre ans, dont les travaux ont mis en évidence certaines périodes de la vie juive à Nîmes, ouvrant ainsi à un large public les portes de la mémoire hébraïque.

C'est une lettre émouvante trouvée dans les archives du Conseil de l'Ordre des médecins du Gard (ordre national qui venait d'être institué par Philippe Pétain), qui a évoqué en mon esprit une « Adresse » présentée le 31 août 1789 à l'Assemblée Nationale par les juifs ashkénazes de France.

Cette lettre du docteur Simon, écrite en réponse à un recensement des médecins de « race » juive, exprimait toute la noblesse des sentiments de notre confrère.

Je cite : « *J'ai l'honneur de vous faire savoir que je suis de confession israélite, que mes grands-parents comme d'ailleurs tous mes aïeux aussi loin que je puisse remonter sont ou étaient de confession israélite et de nationalité française, mais que j'ignore absolument à quelle race ils appartenaient.* » Et plus loin : « *Permettez-moi d'ajouter que tout sacrifice qui me sera éventuellement demandé sera volontiers consenti s'il atténue pour notre Patrie et pour la majorité de notre peuple de France les conditions de paix, comme l'a été le sacrifice de la chair de tant de*

miens. »

Le 31 août 1789, les juifs de France écrivaient : « *Nous n'avons qu'un seul vœu à former : c'est de pouvoir faire à la patrie tous les sacrifices qu'il est dans notre intention de faire.* »

Frappé par la similitude des sentiments exprimés, j'ai voulu rappeler qu'il y a deux siècles (le 9 février 1807), Napoléon 1^{er} favorisait l'organisation du culte israélite par les délibérations de délégués à un moderne « Grand Sanhédrin » auquel participèrent cinq rabbins nîmois.

Pour les très rares personnes de notre assemblée qui ne comprendraient pas l'hébreu, ce mot « sanhédrin » n'est qu'une déformation du grec « *synedrion* » signifiant « assemblée, réunion ou tribunal ». Le terme était utilisé dans les décennies précédant la destruction du deuxième temple de Jérusalem pour définir l'assemblée des membres de la noblesse sacerdotale juive. Ces grands prêtres étaient très attachés au sens le plus strict de la loi religieuse, mais en politique aimaient mieux négocier avec l'étranger que de le combattre. Une telle attitude nous permettra de mieux comprendre, dans un instant, les décisions doctrinales que prirent les délégués au Grand Sanhédrin convoqué par Napoléon.

Le bicentenaire de la constitution de cette assemblée méritait bien d'être évoqué en rappelant quelles en furent les tribulations et en essayant de mieux connaître les cinq délégués nîmois qui y siégèrent.

Bertrand Delanoë, maire de Paris, a célébré cet anniversaire au cours du mois de mars écoulé. Mais la réception qu'il organisa n'eut ni le cachet ni le retentissement médiatique qu'avait connu une précédente cérémonie quelque peu ubuesque qui, de l'Hôtel de Ville de Paris aux salons de l'Élysée, avait commémoré, il y a dix ans, le cent quatre-vingt-dixième anniversaire de ce Grand Sanhédrin.

Avant d'aborder les faits essentiels de mon exposé, je ne peux résister au désir de vous faire savourer le sel de cette commémoration.

Dans ce dessein, je m'appuierai sur quelques aspects de l'histoire d'une médaille assez particulière.

Frappée il y a deux siècles, elle représente sur son revers Napoléon 1^{er} remettant les tables de la Loi à Moïse agenouillé. Une deuxième émission fut réalisée en 1906. Elle est conservée au musée d'Israël à Jérusalem.

Cette symbolique des tables de la Loi était déjà apparue en 1791 dans la présentation du texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. Elle n'exprimait néanmoins aucune référence au peuple hébreu. L'Assemblée des Notables qu'avait convoquée l'empereur l'exprima de façon beaucoup plus explicite dans le dessin d'un cachet utilisé pour signer sa correspondance. Les tables y portent très visiblement des textes hébraïques.

Sur la table de droite, on lit : « *Je suis l'Éternel ton Dieu* » et sur celle de gauche « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* ». En outre, à droite et à gauche des tables figurent les deux mots hébreux : *Dieu et le Roi*. (Cette traduction a été présentée par Mesdames Neher-Bernheim et Revel-Neher dans une étude sur l'iconographie du Grand Sanhédrin.)

Dans une autre gravure (réalisée par Jacques Couché), le contraste est frappant entre l'empereur portant tous les attributs de sa puissance et une femme soumise, entourée de juifs suppliants. Napoléon apporte la lumière et la miséricorde à un peuple égaré, montrant sa volonté d'intégrer les juifs dans la nation française. Il se donne ainsi le rôle d'un nouvel Éternel.

Cette déification de l'empereur serait en elle-même assez risible, sinon ridicule, si ne venait s'y ajouter l'anecdote suivante vécue au cours de la cérémonie parisienne de 1997. Après la réception et les discours de circonstance prononcés par le maire Jean Tiberi et le président du Consistoire central israélite, le président Chirac avait invité la foule de rabbins et de juifs coiffés de leur « *kippa* » à se rendre à l'Élysée.

En ce palais républicain et laïque, eurent lieu, sous les lambris dorés, de nouveaux assauts d'éloquence et de déclarations faites la

main sur le cœur, rendant d'emphatiques et réciproques hommages aux invités et à leur hôte.

La palme revint sans conteste au président du Consistoire, le rabbin Jean Kahn, qui, en remettant la médaille du Sanhédrin au président de la République, déclara solennellement : « *Permettez-moi de vous remettre la médaille d'honneur du Consistoire central des israélites de France. Frappée en 1806, elle représente Napoléon 1^{er} remettant aux juifs symbolisés par Moïse agenouillé les tables de la Loi.*

Mais c'est debout que cent quatre-vingt-dix ans plus tard, la Communauté juive de France veut vous rendre hommage. »

Nous resterons dubitatifs quant à l'absence d'ironie de cet hommage qui semble bien faire comprendre que les juifs de France ne sont plus des citoyens à l'échine courbée, prêts à subir encore la discrimination et la condamnation.

Le publiciste anarchiste Pierre-Joseph Proudhon avait écrit vers 1851 : « *La guerre est une revendication de la paix* ». Pour compléter cet aphorisme, il semble que nous soyons en droit de dire que les conflits interreligieux ou interculturels sont une « revendication de la tolérance ». Mais cela Proudhon ne pouvait l'exprimer, si grands étaient son antisémitisme et son refus de la différence.

Dans la rédaction de ses « Carnets » n'écrivait-il pas à la date du 26 décembre 1847, lendemain de Noël, « *Les juifs, ce n'est pas pour rien que les chrétiens les ont appelés déicides. Le juif est l'ennemi du genre humain. Il faut renvoyer cette race en Asie, ou l'exterminer par le fer ou par le feu, ou par l'expulsion.*

Il faut que le juif disparaisse. Ce que les peuples du Moyen Âge haïssaient d'instinct, je le hais avec réflexion et inexorablement. »

L'histoire de la France est pleine de confrontations et de conflits religieux nés de semblables attitudes d'intolérance et de haine. Et pourtant, nombreuses furent les mesures prises, abolies, puis reprises par ceux qui nous ont gouvernés. Nulle concorde, en effet, ne

peut être obtenue sans l'édition de lois. Mais nulle, surtout, ne sera obtenue sans l'affirmation par chaque citoyen du principe de la dignité humaine. Dignité revendiquée pour soi, mais aussi pour son prochain car C'EST CELA LA JUSTICE, et sans une lutte énergique pour défendre cette dignité, car C'EST CELA LE DROIT ET LE DEVOIR.

Tout être humain possède en lui exigence de justice et soif de liberté en dehors de toute référence à un dieu ou à une religion.

Je ne sais si je transgresse aujourd'hui les statuts de notre Compagnie en traitant des affaires de religion ou d'État, mais je me réfugie derrière la position de la Société Royale des Sciences et des Arts de Metz qui viola quelque peu son règlement en 1788 en organisant un concours sur l'émancipation juive. Les participants devaient répondre à la question suivante : « Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France ? »

Les notables de l'Académie lorraine couronnèrent trois candidats : l'abbé Grégoire, surnommé à l'époque : « le plus honnête homme de France », l'avocat protestant Claude Antoine Thiery et, le seul juif à répondre, Zalkind Hourwitz.

Les académiciens messins semblent avoir anticipé d'un siècle la constitution des trois groupes de l'Académie de Nîmes.

Hourwitz, subtil connaisseur du judaïsme et de la philosophie des Lumières, interprète pour les langues orientales à la Bibliothèque royale, publia un ouvrage intitulé « Apologie des juifs, en réponse à la question : Est-il des moyens de rendre les juifs plus heureux et plus utiles en France ? ».

On note tout de suite la subtile inversion des termes « utiles et heureux » qui traduisant bien la personnalité de l'auteur qui rédigea ce « *texte rare, magnifique d'intelligence, d'humour, d'ironie malicieuse et d'humanisme* » ainsi que le présentent les auteurs de la préface. C'est donc ce juif, éminent humaniste, qui apportera une pincée d'humour dans notre étude en écrivant : « *Tant qu'il n'est pas*

prouvé que les juifs sont vraiment dégénérés, je ne vois point la nécessité ni même la possibilité de les régénérer. »

L'abbé Grégoire, quant à lui, rédigea pour ce concours un « Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs » dans lequel ce défenseur des noirs, des esclaves et des juifs brossait néanmoins un portrait peu flatteur de ces derniers, écrivant : *« ce sont des plantes parasites qui rongent la substance de l'arbre auquel elles s'attachent. »*

Ce jugement ne fit cependant pas obstacle, en 1989, au transfert des cendres du généreux prélat au Panthéon.

L'avocat Thiery, enfin, exprimait un sentiment quelque peu différent et écrivait dans son mémoire qu'il constatait chez les juifs : *« un état d'inertie, de stupidité dans lequel l'esclavage les a précipités »,* mais concluait : *« C'est nous qu'il faut accuser de ces crimes injustement reprochés aux juifs; c'est nous qui y forçons. C'est à la conduite barbare de nos pères envers eux, c'est à notre propre injustice que nous devons l'attribuer. »*

Au-delà de ces différents jugements les trois auteurs se retrouvaient en accord pour proposer une amélioration urgente du statut des juifs.

Avant de nous introduire avec les délégués gardois dans la salle du Grand Sanhédrin, retraçons tout d'abord les grandes étapes des mesures favorables aux israélites qui, grâce aux penseurs et écrivains du dix-huitième siècle, furent décrétées au cours de ces décennies.

C'est en juin 1776 notamment, et en 1784, que Louis XVI avait rendu les premiers édits. Les lettres patentes de 1776 disaient en parlant des juifs : *« Nous voulons qu'ils soient traités et regardés ainsi que nos autres sujets nés en notre royaume et réputés tels. »*

Selon le témoignage de Pierre-Louis Roederer, avocat au Parlement de Metz, Louis XVI aurait dit à Malesherbes quelques années avant la Révolution : *« Monsieur, vous vous êtes déjà fait protestant, maintenant, je veux que vous vous fassiez juif. Je vous*

demande de vous occuper d'eux ». Le ministre de la Maison du Roi avait alors réuni une commission chargée d'examiner les questions relatives à l'émancipation des juifs. C'est à l'Assemblée Constituante au cours de l'année 1789 que fut discutée avec ardeur, et souvent passion, la cause des juifs défendue par l'abbé Grégoire, Clermont-Tonnerre et Mirabeau, en particulier. Notre concitoyen Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne apporta toute sa fougue à la défense de la tolérance et de la liberté de conscience en parlant de ce « *peuple arraché de l'Asie, toujours errant, toujours proscrit, toujours persécuté depuis près de dix-huit siècles* ».

Le concours ouvert par l'Académie de Metz trouvait son prolongement dans ces interventions au sein de la Constituante où l'abbé Grégoire eut l'occasion de réaffirmer ses thèses.

Dans la séance du 3 août 1789, il dressa le tableau « *des persécutions inouïes qu'on vient d'exercer en Alsace contre les juifs* » et demanda « *l'intervention du pouvoir de l'Assemblée en faveur de ce peuple proscrit et malheureux.* »

À la suite de ces débats, un premier décret reconnaissait aux israélites du Midi tous les droits des citoyens. Un mois plus tard la municipalité de Paris engagea des démarches auprès de l'Assemblée afin d'obtenir les mêmes droits pour les israélites de la capitale.

Les communautés juives ne disposaient, en effet, d'aucun groupement les reliant entre elles et ce fut là le point de départ du souci de Napoléon d'organiser le culte israélite.

Afin de favoriser une véritable intégration des israélites à l'Empire, Napoléon eut alors, comme nous l'avons dit, le désir de faire revivre la Cour suprême du peuple juif. Pour les délibérations les plus graves la présence de tous les membres (71 au total) était requise au sein de l'assemblée.

C'est en reproduisant cette organisation que Napoléon imposa la réunion d'un nouveau sanhédrin.

On peut se demander quelle fut la vraie motivation de l'empereur à publier le 30 mai 1806 un décret qui stipulait : « *Il sera formé au 15 juillet prochain, dans notre bonne ville de Paris, une assemblée d'individus professant la religion juive et habitant le territoire français.* »

Souvenons-nous que lorsque Napoléon accède au pouvoir la condition des juifs français est précaire. La citoyenneté à part entière qu'avait accordée l'Assemblée constituante était demeurée une simple profession de foi sans application pratique. Quant à la Convention, n'avait-elle pas décidé la fermeture des synagogues ?

De nombreuses années auparavant, Napoléon avait été sensibilisé à la détresse et aux persécutions des juifs.

C'est le 9 février 1797, pendant la Campagne d'Italie, qu'il découvrit à Ancône l'humiliation faite aux juifs. Ces derniers devaient porter des bonnets jaunes et des brassards frappés de l'étoile de David. Ils étaient « parqués » dans un ghetto fermé pendant la nuit. Napoléon ordonna immédiatement de remplacer les attributs infamants par la cocarde tricolore et supprima le ghetto. Il fit de même plus tard pour les ghettos de Rome, Venise, Vérone et Padoue.

Un fait beaucoup plus étonnant et peu connu est une « PROCLAMATION A LA NATION JUIVE » rédigée le 20 avril 1799 (1^{er} floréal de l'an VII de la République Française) par BONAPARTE, COMMANDANT EN CHEF DES ARMEES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE ET EN ASIE », alors que les Français assiégeaient Saint-Jean d'Acre.

Citant à plusieurs reprises des versets de la Bible, Bonaparte proclamait la création en Palestine d'un État juif indépendant.

Cette proclamation resta lettre morte car l'échec devant Acre priva les juifs d'un État qu'ils n'obtiendront que 150 ans plus tard.

La sentimentalité n'étant pas le moteur principal des décisions et des actes d'un chef d'État, il nous faut rechercher derrière ces proclamations l'aspect politique du décret de mai 1806. Certes

Napoléon avait un esprit de tolérance hors de pair, établissant la liberté des cultes dans tous les territoires sur lesquels il régnait. « *La foi, disait-il, n'est pas du domaine de la loi, c'est le bien personnel de l'homme et personne n'a le droit de lui demander des comptes à ce sujet.* »

Mais après avoir réaffirmé en de nombreuses circonstances son désir de restaurer les droits des citoyens juifs, il souhaitait essentiellement préparer une législation d'encadrement du crédit et une réforme des communautés israélites, imaginant le bénéfice qu'il pouvait tirer pour la France de leur régénération.

En effet, de passage à Strasbourg après sa victoire à Austerlitz, Napoléon avait recueilli les doléances d'une partie de la population alsacienne, et notamment des agriculteurs, qui se disaient victimes de prêts à taux usuraires pratiqués par les juifs.

Quelques mois après, l'Empereur déclarait : « *Je ne prétends pas dérober à la malédiction dont elle est frappée, cette race qui semble avoir été seule exemptée de la rédemption mais je voudrais la mettre hors d'usage de propager le mal qui ravage l'Alsace et qu'un juif n'eût pas deux morales différentes, l'une dans ses rapports avec ses frères, l'autre dans ses rapports avec les chrétiens.* »

Fidèle à sa pensée, Napoléon exigeait la réunion à Paris d'une « Assemblée des Notables » ou « grande synagogue ».

Dans le préambule de son décret, Napoléon déclarait « *combien il était urgent de ranimer, parmi ceux qui professent la religion juive dans les pays soumis à notre obéissance, les sentiments de morale civile.* »[...] « *afin de remplacer par une industrie honnête les ressources honteuses auxquelles beaucoup d'entre eux se livrent de père en fils depuis des siècles.* »

Puis, le 23 août 1806, en annonçant la convocation d'un « Grand Sanhédrin », il écrivait à son ministre de l'intérieur Champagny : « *durant les persécutions des juifs [...] différentes sortes de doctrines et de coutumes ont vu le jour. Les rabbins prirent*

individuellement la liberté d'interpréter les principes de leur foi. Mais la droite ligne de la foi religieuse ne peut être tracée par des isolés ; elle doit être établie par un grand congrès de juifs légalement et librement rassemblés comprenant des membres des communautés espagnoles et portugaises, italiennes, allemandes et françaises, soit des représentants des juifs de plus des trois-quarts de l'Europe. » En novembre de la même année, dans un autre courrier à Champagny, il écrivait : *« Lorsqu'on exigera qu'une partie de la jeunesse aille dans les armées, ils cesseront d'avoir des intérêts et des sentiments juifs ; ils prendront des intérêts et des sentiments français. »*

Les termes de ces lettres permettent de constater dans l'expression de la pensée de l'empereur une évolution restrictive des déclarations antérieures. Napoléon est en effet soumis à cette époque à l'influence des idées de l'écrivain Louis de Bonald qui estime indispensable la nécessité de revenir sur : (je cite) *« les lois imprudentes de l'Assemblée Nationale »*

L'empereur confirmera ce changement dans des instructions communiquées le 12 février 1807 au ministre de Champagny. Napoléon écrit en effet : *« Il faut ôter des lois de Moïse tout ce qui est intolérant ; déclarer une portion de ces lois civiles et politiques et ne laisser de religieux que ce qui est relatif à la morale et au devoir des citoyens français. »*

La missive se poursuit par une longue liste de dispositions qui devront être prises pour certaines par le Grand Sanhédrin, les autres par le Conseil d'État.

L'empereur exigeait ainsi que le Sanhédrin adopte une série de réformes concernant le statut des rabbins, l'organisation des consistoires, une réglementation de l'activité économique des citoyens juifs, l'obligation de procéder à des mariages mixtes interconfessionnels et bien d'autres contraintes.

Le ministre ne retiendra que douze d'entre elles qui seront soumises à l'assemblée des rabbins, lesquels eux-mêmes ne statueront que sur neuf.

Enfin, les représentants des juifs de l'Empire arrivèrent à Paris.

Comme l'avait voulu l'empereur, le 9 février 1807 après avoir été reçu à la synagogue Saint-Avoye où furent prononcées prières et pièces oratoires à la gloire de l'empereur, le Grand Sanhédrin se réunit en grande pompe pour sa première séance. Les délégués se rendirent à la chapelle Saint-Jean, située derrière l'Hôtel de Ville, où ils furent reçus avec les honneurs et l'apparat réservés aux plus grands dignitaires.

Gardes à cheval, roulements de tambour, grenadiers présentant les armes, rien ne manqua pour recevoir les délégués drapés dans des costumes imaginés et imposés par Napoléon qui créaient en ces lieux une atmosphère orientaliste.

La salle était disposée, (ainsi que le rapportent les procès-verbaux du Grand Sanhédrin, publiés en 1807) « *selon l'usage pratiqué dans l'antiquité, en demi-cercle: les membres placés par rang d'âge, les rabbins d'abord et les laïques ensuite* ».

Les procès-verbaux précisent également la place de chacun des délégués par rapport à la tribune du chef du Grand Sanhédrin.

Les fonctions qu'allait devoir assumer le Grand Sanhédrin consistaient à convertir en décisions doctrinales les réponses déjà préparées par l'assemblée des rabbins aux questions adressées par l'empereur et roi.

Tout se mettait en place selon le plan de Napoléon et nos cinq délégués allaient participer pendant de longues séances aux délibérations du Sanhédrin.



La désignation de ces rabbins gardois ne s'était pas réalisée sans vicissitudes ni tribulations et c'est après bien des propositions, des refus ou démission que le préfet du Gard avait pu en établir la liste définitive. Le baron d'Alphonse qui était à la tête de notre département avait reçu à la fin du mois de septembre 1806 une liste de cinq noms émanant du ministère de l'Intérieur. Mais depuis le décret du 30 mai, qui dans son article 3 stipulait que les membres de l'assemblée *« devaient être désignés par les préfets parmi les rabbins, les propriétaires et les autres juifs les plus distingués par leur probité et leurs lumières »*, le préfet avait maintes fois été obligé de remanier son choix.

La pierre d'achoppement fut en fait le défraiement des délégués pour leur séjour et leurs voyages à Paris.

Après la note du ministre de l'Intérieur, le préfet avait complété sa liste par la désignation de trois délégués au Grand Sanhédrin : les rabbins Josué Milhaud, dit Muscat, son fils Abraham Muscat et Mardochee Roquemartine. Le maire de Nîmes fut alors convoqué afin de procéder, en concertation avec les notables juifs, à la répartition des frais de voyage et de séjour à Paris de ces délégués.

Malheureusement les souscriptions recueillies s'étant révélées notoirement insuffisantes, une nouvelle réunion eut lieu le 23 octobre 1806. Le rapporteur David Vidal fit remarquer que les juifs de Nîmes « *trop jaloux de l'honneur qu'on leur fait, eussent épuisé tous les moyens pour fournir à leurs dépenses (celles des trois délégués) si tous leurs efforts n'étaient pas au-dessus de leur fortune.* »

Par ailleurs, la plupart des rabbins désignés déclinerent leur mission prétextant, les uns des infirmités, les autres des charges de familles nombreuses.

De mois en mois les réunions se succédèrent pour constater toujours la même carence.

Lassé, le ministre de l'Intérieur dans une lettre datée du 16 décembre enjoignit au préfet de nommer cinq députés parmi les rabbins de Nîmes.

À la fin du même mois, cinq rabbins disent enfin être prêts à partir, ayant reçu l'assurance que leurs coreligionnaires paieraient leurs frais. Nous avons vu, il y a quelques instants, quels furent ces cinq Nîmois.

– En premier lieu, Jassé Rocca Martino (ou Roquemartine).

Roquemartine est le nom d'un ancien village proche des Baux-de-Provence. Adopté pour patronyme par de nombreuses familles provençales plusieurs branches d'entre elles se sont installées à Nîmes au cours des années 1790-1791. On se souvient que c'est à cette date que la commune d'Avignon avait rompu avec le pouvoir pontifical et que l'annexion du Comtat venaissin par la France avait eu lieu le 14 septembre 1791.

Parmi les nouveaux arrivants, on relève les noms de deux frères : Jassuda et Micaël Roquemartine. Ils étaient les fils d'Abraham, rabbin décédé en 1766 et dont il était dit ; « *homme qui se distinguait par sa sagesse, ses jugements et par sa crainte du péché.* » Lors de ses obsèques « *des orateurs ont fait son éloge tout au long du trajet, depuis sa maison jusqu'au cimetière. Il éclaira les savants pendant toute sa vie* ».

C'est donc un ancêtre ayant appartenu à la classe privilégiée qui va faire souche à Nîmes et se perpétuer au travers de ses deux fils en une descendance de notables, rabbins et riches commerçants ou propriétaires.

Jassé Roquemartine, fils de Jassuda, est lui-même rabbin et marchand. Acquéreur en 1806 d'une maison, rue Montjardin, sa fortune est évaluée à 50.000 francs. En 1781 il avait épousé sa cousine germaine Esther (dite None) fille de Micaël. De cette union étaient nés neuf enfants dont peu survécurent jusqu'à l'âge adulte. À la fin du XVIII^e siècle la mortalité infantile était extrêmement importante et les couples, malgré les nombreuses naissances qui survenaient en leur sein, n'avaient que peu d'héritiers.

Parmi les enfants de Jassé et None Roquemartine citons Isaac, tailleur, marchand d'indiennes de Nîmes, et Abraham Buruq, fabricant orfèvre.

– Deuxième délégué : (N°35) Mardochée Rocca Martino (ou Roquemartine), qui vécut de 1751 à 1832, était un neveu du célèbre rabbin Abraham, donc proche cousin de Jassé. Installé lui aussi à Nîmes en 1790, il y avait épousé sa nièce Rousse, fille de son frère Moïse.

Mardochée, lors de la désignation des délégués au Grand Sanhédrin, avait été jugé « comme le plus capable par ses lumières de siéger ». Il est à cette époque rabbin et négociant et habite à Nîmes dans la section 7. Mardochée quittera Nîmes en 1809. Le 1^{er} mars de cette même année, lors de la première séance du Consistoire de Marseille organisé malgré l'opposition des israélites gardois par une

série de décrets impériaux de mars 1808, Mardochée sera élu Grand rabbin du Consistoire, aux cris de « Vive l'Empereur », par l'ensemble du collège des Notables.

– Abraham Milhaud, dit Muscat, notre troisième concitoyen, est assis sur le siège 41, c'est-à-dire à deux places de Mardochée Roquemartine. Cette famille Milhaud était au XVIII^e siècle installée dans le Comtat. L'orthographe du patronyme (comme pour beaucoup d'autres familles juives) était extrêmement variable à cette époque. Elle s'est fixée par la suite et vous connaissez tous le compositeur Darius Milhaud dont le nom est celui d'une proche commune de notre ville.

Bien entendu Abraham Milhaud est rabbin lui aussi. Riche fabricant d'étoffes et d'indiennes de Nîmes, il est un habitué de l'importante foire de Beaucaire. Installé dans notre ville vers 1789, sa fortune est évaluée à 40.000 francs.

Dans les années qui suivirent sa délégation au Grand Sanhédrin sa prospérité semble avoir décliné et un rapport du préfet le signale comme « *disparu furtivement de Nîmes depuis plusieurs mois et, dit-on, réfugié à Nice (Piémont) après avoir fait enlever toutes ses marchandises sans payer aucun de ses créanciers.* »

Abraham Milhaud avait épousé en 1786 Hana Roquemartine. Neuf enfants étaient nés de cette union dont six parvinrent à l'âge adulte. Abraham décida en 1808 de donner le nom de Milhaud à ses deux fils aînés et celui de Muscat aux quatre puînés, Rébecca, Moïse, Jassuda et Isaac.

De telles possibilités furent plus tard annulées et les familles juives tenues d'adopter des patronymes immuables.

– Abraham Montel, quatrième rabbin titulaire, est appelé Montel fils dans les procès-verbaux du Grand Sanhédrin. Le patronyme, très variable ici aussi, peut, d'un acte à l'autre, devenir Monteil, Montelis ou Monteux. Abraham est le fils aîné d'Isaac Montel et d'Esther Baze. Né le 25 décembre 1777 à Nîmes, il était

donc âgé de 29 ans lors des assises du sanhédrin. Rabbín, il était également marchand d'indiennes et instituteur. Cette qualité d'instituteur était attachée à un enseignement de l'hébreu et d'instruction religieuse qu'il donnait dans un pensionnat israélite. À ce titre, il avait dû prêter serment de fidélité à l'empereur. Un de ses élèves fut Adolphe Crémieux le célèbre avocat et homme politique, ministre de la Justice du premier gouvernement de la Troisième République.

Le domicile d'Abraham Montel dans la section 7 en faisait un voisin de nombreux de ses coreligionnaires dont sept avaient financé de leurs propres deniers l'achat d'une maison pour y aménager une synagogue.

Abraham décéda à Nîmes en 1828. Sa tombe se trouve au cimetière israélite de Nîmes ainsi que celles de nombreux membres de sa famille.

– Le dernier rabbin nîmois délégué au Grand Sanhédrin ne le fut qu'à titre de suppléant. Il s'agit de Bessalel Milhaud né en juin 1779 et installé à Nîmes avec ses parents en 1790-1791. Il était le fils de Bénestruc Milhaud, rabbin et fabricant de soierie dont la fortune était estimée à 38.000 francs et qui avait été un des acheteurs de la synagogue. Dans les « Archives israélites de France » datées de 1841, un de ses fils écrivait que le rabbin Milhaud, son père, avait trouvé à Nîmes la liberté et les moyens de satisfaire son penchant pour l'étude des sciences exactes (géométrie, astronomie) qu'il enseigna à Carpentras.

Cette branche Milhaud est celle qui porta un rameau encore célèbre de nos jours puisque Bénestruc a été le trisaïeul de Darius Milhaud.

Bessalel était donc le fils d'un illustre et riche rabbin et à 27 ans était lui-même rabbin et fabricant d'étoffe comme son père. Il avait épousé Régine Roquemartine en 1795. Déjà père de quatre enfants en 1805, il avait fait accepter sa démission du Grand Sanhédrin en 1807 pour arriver à Nîmes quelques jours avant la naissance de son

cinquième enfant, Samuel, le 15 mars. Sa fille Myriam sera la grand-mère du célèbre écrivain nîmois Bernard Lazare.

Bessalel Milhaud est mort le 4 août 1839 à Nîmes. Sa tombe encore entretenue est visible au cimetière israélite.

Nous venons de faire la connaissance des cinq notables nîmois qui participèrent aux travaux du pseudo-Grand Sanhédrin imaginé par Napoléon. Il n'est pas contestable que leur savoir rabbinique y fut reconnu. Nous avons vu, il y a un instant, que Mardochee Roquemartine avait été élu Grand rabbin de Marseille lors de la création du Consistoire régional.

Tous ces Nîmois jouissaient de la plus grande respectabilité. Appartenant à l'élite intellectuelle et économique de notre cité, ils avaient (ainsi que l'un des Notables assemblés à Paris l'avait déclaré au maire de Nîmes) « *renouvelé les vœux qu'ils n'avaient jamais cessé de faire pour la prospérité du peuple français... et celle de l'empire.* »

Mais hélas, et je tire ma conclusion d'un ouvrage d'Achille-Edmond Halphen : « *Tous ceux qui avaient pu croire qu'en organisant le culte israélite Napoléon céda à des sentiments religieux ou à une pensée libérale; tous ceux qui s'étaient imaginé qu'il rendait hommage aux grands principes de la liberté de conscience et de la liberté des cultes furent cruellement désabusés.* »

Le fond de la pensée de l'empereur s'était d'ailleurs bien exprimé, et pour la dernière fois, à Sainte-Hélène au cours des entretiens que Napoléon avait avec son médecin personnel. Le docteur Barry O'Meara notait dans son journal qu'à sa question à l'empereur portant sur les raisons qui l'avaient poussé à donner aux juifs tant d'encouragements, Napoléon répondit : « *Je voulais libérer les juifs pour en faire des citoyens à part entière. En outre, je pensais attirer en France un renfort précieux. Les juifs sont nombreux et ils seraient venus en masse s'installer dans un pays qui leur accordait plus de privilèges que partout ailleurs. Sans les événements de 1814,*

bien des juifs de toute l'Europe seraient venus s'établir en France. Ils auraient ainsi participé à la grandeur nationale.»

Il y avait donc eu une arrière-pensée non négligeable de « récupération » des juifs d'Europe plus que d'une « régénération » ou émancipation dans ce que semblait exprimer cette main tendue au peuple juif.

Un an à peine après la dissolution de leurs assemblées et la fin de leurs travaux, les rabbins prirent avec amertume la juste mesure de la mascarade du Grand Sanhédrin de Napoléon.

OUVRAGES, AUTEURS ET DOCUMENTS CITES

Compte-rendu de la commémoration du 190^e anniversaire du Sanhédrin, *Archives du Consistoire Central Israélite et Journal « Le Monde »* du 4 mars 1997.

Lettres patentes du roi *sur le décret de l'Assemblée Nationale pour l'admission des non catholiques dans l'Administration et dans tous les emplois civils et militaires*, données à Paris au mois de décembre 1789.

Projet de décret du Conseil d'État, sur la *Convocation d'une assemblée d'individus professant la religion juive* (M. Régnaud, rapporteur).

Décret sur la *Convocation d'une assemblée d'individus professant la religion juive*, au Palais de Saint-Cloud, le 20 mai 1806. Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, *Centre historique des Archives Nationales*, dossiers F/19/1.1004 et 1.1005.

Texte de la décision du Grand Sanhédrin convoqué à Paris, le 6 mars 1807, *Moniteur Universel* du 16 avril 1807, p. 398-400.

Rapport de Monsieur le conseiller d'État, préfet du département de la Seine, à son Excellence le ministre de l'Intérieur, Paris le 30 juin 1806, *Centre Historique des Archives Nationales*, dossiers F/19/1.1004 et 1.1005.

– Enquêtes administratives des années 1806-1808 en vue des assemblées des juifs de 1806 et 1807 et de l'exception des juifs gardois aux décrets de 1808 (décret infâme).

– Recensement des juifs en 1808,

– Décret du 23 octobre 1806 pour le remboursement des frais des délégués

Archives départementales du Gard, dossiers V 525, UU 175 et V 43-44.

P. BIRBAUM, *L'Aigle et la Synagogue*, éd. Fayard, Paris, 2007.

B. BLUMENKRANTZ et A. SOBOUL, *Le Grand Sanhédrin de Napoléon*, éd. Privat, Toulouse, 1979.

L. de BONALD, « Sur les juifs », *Mercure de France*, 8 février 1806.

Abbé H. GREGOIRE, *Essai sur la régénération physique, morale et politique des juifs*, éd. Flammarion, Paris, 1988.

R. GUTMAN, Grand rabbin du Bas-Rhin, *Les décisions doctrinales du Grand Sanhédrin*, 1806-1807, suivies d'une étude s'y rapportant, Presses Universitaires de Strasbourg, Strasbourg, 2000.

R. HERMON-BELOT, *L'émancipation des juifs en France*, Presses Universitaires de France, Collection Que Sais-je, Paris, 1999.

A.-E. HALPHEN, *Recueil des lois concernant les Israélites*, p. 301, Bureau des Archives Israélites, Paris, 1851.

Z. HOURWITZ, *Apologie des juifs, en réponse à la question : Est-il des moyens de rendre les juifs plus heureux et plus utiles en France ?* éd. Syllepse, Paris, 2000.

D. et C. IANCU, *Les juifs du Midi. Une histoire millénaire*, éd. A. Barthélemy, Avignon, 1995.

ISAAC, alias DIOGENE TAMA, *Organisation civile et religieuse des israélites de France et du royaume d'Italie*, Paris, 1808.

S. KAHN, *Notice sur les Israélites de Nîmes de 672 à 1808*, éd. La Laborieuse, Nîmes, 1901.

Dr B. O'MEARA, (médecin personnel de Napoléon à Sainte-Hélène), *Napoléon dans l'exil* (traduit de l'anglais), Fondation Napoléon, Paris, 1994.

R. NEHEN-BERNHEIM et É. REVEL-NEHEN, « Les tables de la Loi dans l'iconographie de l'époque du Grand Sanhédrin », in B.Blumenkrantz et A. Soboul, *op. cité*.

L. SIMON, *Les juifs du Pape à Nîmes et la Révolution*, Édisud, Aix-en-Provence, 1988.

L. SIMON, *État civil des juifs de Nîmes et de Pont-Saint-Esprit*, Centre de généalogie juive, 14 rue Saint-Lazare, 75009 Paris, 2000.

D. TAMA, *Collection des procès-verbaux et décisions du Grand Sanhédrin*, Paris-1807.

Sites Internet

M. GELBARD, 1808-2008 : Bicentenaire de l'organisation du culte israélite par Napoléon : www.napoleon-juifs.org/1806

Ben WEIDER, président de la Société napoléonienne internationale, Montréal, Québec. *Lettre de Napoléon à son ministre de l'Intérieur*, le 23 août 1806, in « Napoléon et les juifs – Le Grand Sanhédrin », conférence donnée à Alexandrie (Italie) le 21 juin 1997 : <http://amelief.fr.club.fr/Napoleon-juifs.html>

BONAPARTE, Commandant en chef des armées de la République française en Afrique et en Asie. Quartier Général Jérusalem, 1^{er}

floréal an VII de la République Française. *Proclamation à la nation juive.* www.primo-europe.org

P.-J. PROUDHON, *Carnets*, 16 décembre 1847, B.N.F. : <http://gallica.bnf.fr>

MARIE-LOUISE MONNET ET SON FRÈRE JEAN MONNET

par Micheline POUJOLAT
Membre résidant

Il faudrait bien une douzaine de communications et des compétences que je n'ai pas pour évoquer la personnalité et surtout l'œuvre de Jean Monnet.

Il faudrait bien six ou sept communications pour parler de celles de sa sœur Marie-Louise.

C'est donc en toute logique que, dans un grand élan d'enthousiasme et d'inconscience, j'ai fait le projet de parler devant vous en une seule séance des deux à la fois !

C'est déjà dire combien cette communication sera partielle et incomplète.

Je m'en voudrais de vous décevoir, mais autant vous l'avouer tout de suite, et vous prier de m'excuser, cette communication ne fera qu'effleurer le rôle de Jean Monnet dans la construction de l'Europe. Ce rôle mériterait à lui seul plusieurs de nos séances.

Mon propos aujourd'hui est bien plus modeste.

Qui étaient Jean et Marie-Louise Monnet ?

Nés dans une famille très traditionnelle et sans histoire d'une tranquille petite ville de province, ils ont eu, chacun dans un domaine différent, un destin hors du commun.

Sans coups d'éclat, ils ont élargi leur horizon aux dimensions du monde.

Ils se sont intéressés aux autres et ont pris avec détermination leurs responsabilités.

Ils ont innové, proposé, rassemblé, ils sont à l'origine de mouvements ou d'institutions qui ont transformé la vie de leurs contemporains.

Qu'est-ce qui, au-delà de l'état civil, unit Jean Monnet, *homme d'état du monde* selon le mot de John Kennedy et Marie-Louise qui disait « *mon baptême me suffit.* »

C'est ce que j'ai essayé de regarder, car avec beaucoup de différences et autant de points communs, leurs intuitions et leur action ont marqué leur époque et peuvent encore nous inspirer.

Lorsque, le dimanche 20 septembre 1964, le pape Paul VI annonce la nomination de Marie-Louise Monnet comme auditrice à la troisième session du Concile Vatican II, elle est la première femme laïque appelée à ce poste.

Immédiatement après cette annonce, dont nous reparlerons, elle s'entretient avec le Pape : « ... *j'ajoute quelques paroles pour évoquer le travail de mon frère Jean et le recommander à ses prières . Il me dit qu'il le connaît bien et s'intéresse à son œuvre.* »

L'évènement est de taille, Jean Guilton avait été le seul laïc à suivre la première session du Concile en 1962 et, lors de la seconde session de 1963, les laïcs nommés auditeurs étaient tous des hommes.

L'Église catholique est réputée un peu méfiante à l'égard des femmes ; la nouvelle se répand vite. Marie-Louise Monnet raconte comment, le lendemain, elle fait face à l'assaut des journalistes :

« *De toutes les questions qui m'ont été posées, je retiens celle-ci qui me semble être la plus révélatrice ; j'étais interrogée sur les diplômes que j'avais obtenus au cours de mes études. Ma réponse était des plus simples : j'ai fait celles qui étaient normales pour une*

jeune fille de mon milieu à mon époque, c'est-à-dire que je ne possède pas de diplôme, je suis une femme ordinaire. Ces derniers mots devaient connaître une fortune étonnante et je fus surprise de recevoir des correspondances de femmes ordinaires qui me disaient quels encouragements pour leur vie quotidienne elles avaient tirés de ces simples mots. »

L'attachement à son frère Jean et l'intérêt pour son action, la simplicité, la facilité de contact avec tous : pape, journalistes, gens ordinaires, la conscience de faire partie d'un milieu et d'en être solidaire...

Ces deux citations nous donnent déjà des traits caractéristiques de la personnalité de Marie-Louise Monnet, fondatrice de deux mouvements nationaux, d'un mouvement international, première auditrice laïque au Concile, provinciale attachée à ses racines, sœur d'un des Pères de l'Europe, femme ordinaire.

Marie-Louise naît le 25 septembre 1902 dans une famille de négociants en cognac.

Dans ses *Mémoires* son frère note: « *La société cognaçaise était divisée en deux catégories, très distinctes : d'un côté, il y avait les négociants, et, de l'autre tout le reste, c'est-à-dire pratiquement les fournisseurs. [...] Avec mon père, la famille Monnet avait changé de catégorie, elle était entrée dans celle des négociants.* »

Quatorze ans, un frère, Gaston, et une sœur, Henriette, séparent Jean et Marie-Louise. Gaston épousera une finlandaise, et mourra jeune d'une appendicite, Henriette se mariera avec le joaillier Chaumet. Ils seront tous très liés.

Leur père Jean-Gabriel Monnet a fait de bonnes études au collège de Cognac, il parle allemand et voyage beaucoup pour visiter ses clients en Russie, Suède, Allemagne.

Leur mère est pieuse et très tolérante, attachée aux réalités : « *...ma mère m'a appris qu'on ne bâtit rien si on ne s'appuie sur des*

réalités. Elle se méfiait des idées en elles-mêmes. Elle voulait savoir ce qu'on allait en faire. »

La famille est catholique, mais s'il évoque la piété de sa mère, le respect qu'elle lui enseigne vis-à-vis d'un de leur voisin protestant, Jean ne parle à aucun moment de ses propres convictions dans ce domaine, il semble que, dans la famille, la religion était davantage affaire de femmes.

C'est à la table familiale que les propriétaires viticoles et les fournisseurs sont reçus le samedi, mais toute la semaine la table est ouverte aux étrangers venus d'Angleterre, d'Allemagne, de Scandinavie, d'Amérique. Les enfants participent aux repas et Jean note :

« Mon père, dont la curiosité semblait insatiable, les interrogeait sur leur pays ».

À table on parlait habituellement des affaires du monde comme d'autres parlent des affaires municipales [...] il y avait un incessant courant d'échanges de gens et d'idées, et des liens personnels qui humanisaient singulièrement le commerce. »

Une éducation ouverte sur les questions du monde, des contacts fréquents, confiants avec des étrangers, la pratique de l'hospitalité pour les besoins du commerce avec des clients très différents, cette éducation explique peut-être la facilité avec laquelle le frère comme la sœur seront attentifs aux questions internationales, soucieux de rencontres, peu enclins à se laisser impressionner par les titres ou les dignités. Présidents des États-Unis d'Amérique, ministres, prélats ou papes, l'essentiel était, pour l'un comme pour l'autre, les rencontres qui permettent de dialoguer, de s'instruire, de convaincre, d'avancer ensemble.

Jean n'aime pas l'école qu'il quitte à seize ans.

Il part apprendre l'anglais à Londres dans la famille d'un négociant en vins et s'initie aux affaires de la City.

Lorsqu'il entreprend à dix huit ans son premier grand voyage à Winnipeg, au Canada, son père lui donne un conseil, qu'il donnera aussi à sa fille Marie-Louise et qui les marque tous deux :

« N'emporte pas de livres. Personne ne peut réfléchir pour toi. Regarde par la fenêtre, parle aux gens. Prête attention à celui qui est à côté de toi. »

Au Canada, il traite d'importants marchés avec le directeur de la compagnie Hudson Bay.

Les relations qu'il noue alors lui seront précieuses pour l'organisation du ravitaillement des troupes alliées pendant la première guerre mondiale.

« Aussi loin que me ramènent mes souvenirs, je me vois appliqué à une tâche que je ne discute pas. Je n'ai pas l'imagination de ce qui ne me paraît pas nécessaire. A dix huit ans, j'avais à aider mon père à affermir la notoriété et la prospérité de la marque familiale.

Je questionnais sans cesse les voyageurs, j'avais besoin de connaître les hommes et ce dont ils sont capables exactement comme si j'étais en charge de grandes affaires.

D'ailleurs, que signifierait pour chacun de nous de faire à sa manière une distinction entre les petites et les grandes affaires ? il y a les affaires que l'on fait, et cela suffit. »

Il ne cesse dès lors de voyager pour le compte de la firme familiale.

Comme de ses conversations avec les paysans charentais, il tire des enseignements de tous ces voyages : *« J'enrichissais mon expérience de négociant – c'est-à-dire mon expérience d'homme [...] En Chine , il faut savoir attendre. Aux États-Unis, il faut savoir revenir. Deux formes de la patience à laquelle le cognac, fruit d'une certaine durée, prédispose si bien. »*

Lorsque que la guerre éclate, en septembre 1914, il est

réformé pour raisons de santé mais il veut se rendre utile. Le gouvernement est alors replié à Bordeaux. Par l'intermédiaire d'un avocat, ami de son père, il rencontre René Viviani, président du conseil ; celui-ci lui obtient ensuite une entrevue avec le ministre de la guerre, futur président de la République, Alexandre Millerand.

Il lui soumet un projet pour coordonner l'effort de guerre entre France et Angleterre :

« On me jugeait bien immodeste de vouloir sauter les échelons de la hiérarchie. Je ne comprenais pas ces scrupules, parce qu'il ne m'était pas naturel de respecter, pour elle-même, l'autorité établie. C'est son utilité qui la légitimait à mes yeux. »

Dans des contextes différents, le frère et la sœur manifestent la même liberté, la même simplicité dans les relations, le même respect quelle que soit la célébrité de l'interlocuteur, le même refus de classer les événements ou les personnes en grands ou petits, le même attachement aux réalités concrètes et à la réflexion personnelle.

Les passages des *Mémoires* de Jean Monnet que je viens de citer auraient, tout aussi bien, pu être écrits par sa sœur.

Mais Marie-Louise a laissé très peu d'écrits, elle consacrait beaucoup de temps à sa correspondance privée mais confiait souvent à d'autres le soin de rédiger le fruit de ses réflexions. Son livre de mémoires *Avec amour et passion* n'est pas de sa main, il est l'œuvre d'une équipe.

Pendant la guerre, elle mène la vie *d'une jeune fille rangée*, fait des études courtes dont elle se plaira à dire avec une certaine coquetterie: *« je sais quand même lire et écrire, j'ai eu les mêmes professeurs que Mme de Beauvoir »*. Elle a en effet étudié au cours Adeline Désir à Cognac, tout comme Simone de Beauvoir l'a fait à Paris.

Elle participe activement à la vie paroissiale : « *Nous étions la réserve dans laquelle la paroisse puisait pour animer sa chorale, ses patronages, ses groupes de guides et de louveteaux* ».

La guerre finie, Jean est, en Suisse, secrétaire général adjoint de la Société des Nations ; Marie-Louise fait plusieurs séjours auprès de lui, l'aide à tenir sa maison à Genève, à recevoir les délégations de tous pays ; témoin des efforts de dialogue et de construction d'une politique plus universelle, elle s'interroge : « *Pourquoi les catholiques ne sont-ils pas présents à ces travaux qui façonnent le monde de demain ?* »

En novembre 1923, la firme familiale affronte de graves difficultés. C'est tout naturellement Marie-Louise, âgée de 21ans, qui est chargée d'aller trouver Jean et de lui demander de revenir à Cognac.

« *Je n'ai pas l'habitude de discuter la nécessité.* », écrit-il.

Le 18 décembre 1923 il démissionne donc de son poste à la Société des Nations, sans écouter ceux qui lui conseillent plutôt de prendre un congé, et il revient s'installer à Cognac, plus exactement dans la campagne, à l'extérieur de la ville. Toujours il préférera habiter hors des villes, les longues promenades matinales dans la campagne sont un moment indispensable à sa réflexion et c'est chez lui, toujours à la campagne, qu'il recevra les visiteurs les plus illustres ; en particulier à Houjarray, une maison acquise en 1945 à Bazoches-sur-Guyonne, près de Paris, où il finira sa vie.

Pour redresser la situation il doit s'opposer aux façons de voir et de faire de son père qui finalement se laisse convaincre.

Jean Monnet reste en Charente le temps nécessaire à la remise sur pied de la firme ; il y garde des intérêts mais la direction passe à son frère Gaston et, après la mort de celui-ci, à des cousins.

Il part aux États Unis et se lance dans une carrière d'homme d'affaires, de banquier.

En 1926 il est associé et vice-président d'une importante firme américaine d'investissements.

Marie Louise est restée à Cognac ; elle va avoir trente ans, elle cherche comment orienter sa vie. Le 1^{er} octobre 1931, elle fait une retraite à Lourdes.

Un spectacle restera gravé dans sa mémoire pour la vie : une procession de cinq mille jeunes gens, portant habits et outils de travail.

Ce sont de jeunes ouvriers et artisans belges, membres d'un mouvement tout nouveau, rassemblés autour de leur fondateur l'abbé Cardjin.

C'est la première fois que Marie-Louise entend parler de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, mouvement dont l'apparition fut, selon le mot de M^{gr} Garrone, *un coup de tonnerre dans l'Église catholique*

Elle entend à cette occasion une citation de l'encyclique *Quadragesimo Anno* publiée quelques mois auparavant, le 15 mai 1931, par le pape Pie XI :

« Les premiers apôtres, les apôtres immédiats des ouvriers, seront des ouvriers.

Les apôtres du monde industriel et commerçant seront des industriels et des commerçants. »

Pour Marie-Louise, jeune fille de la bonne société, habituée depuis des années à s'occuper de jeunes ouvrières, le choc est énorme :

« Choc décisif dont la résonance me suivra tout le long de ma vie [...] Ce que je faisais depuis douze ans au patronage de Cognac et dans l'Association des jeunes de la Ligue de Charente se cassait littéralement en morceaux devant moi. »

Que lui reste-t-il en effet si les jeunes ouvrières sont capables de s'organiser selon leur formule *entre elles, par elles, pour elles* ?

Il lui reste une chose : s'engager avec et pour ceux qui lui ressemblent ou plutôt avec et pour celles qui lui ressemblent.

En 1931 dans l'Église Catholique et sans doute aussi ailleurs, il n'entrait pas dans l'air du temps de parler de mixité.

Cet évènement bouleverse la vie de Marie-Louise et lui donne une nouvelle orientation.

À partir de ce jour, tout en gardant des liens profonds avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, puis le mouvement d'adultes l'Action Catholique Ouvrière, elle va consacrer sa vie à l'évangélisation du milieu social qui est le sien en prenant en compte toutes les dimensions de la vie de ce milieu.

Il ne s'agit pas de séparer les classes sociales mais plutôt d'observer la vie concrète, la culture, les mentalités, les valeurs et les limites communes à chaque milieu et de susciter de l'intérieur des militants, des apôtres, pour une transformation des personnes mais aussi pour une transformation collective. Voir, juger, agir, sont les maîtres mots et les trois étapes de la démarche de l'Action Catholique ; ils ne lui sont pas réservés, cela va de soi !

Marie-Louise avait des responsabilités dans la branche jeune d'un mouvement d'adultes : la Ligue des femmes françaises.

Elle s'engage dans son action militante avec conviction, enthousiasme et simplicité. Invitée à rencontrer l'évêque, elle note : *« c'était la première fois de ma vie que j'avais une longue conversation avec un évêque »* mais elle n'en dit pas plus sur ses sentiments ; comme en écho à l'entrevue que, tout jeune, son frère avait eue avec le ministre Alexandre Millerand, cela ne semble pas l'avoir beaucoup impressionnée, elle va à l'essentiel, au contenu de l'échange, à ce qu'il y a à dire et à faire.

En peu de temps, les jeunes filles prendront leur indépendance vis-à-vis des adultes puis de la Ligue elle-même.

En janvier 1935, Marie-Louise Monnet est la secrétaire fondatrice du mouvement d'Action Catholique destiné aux jeunes filles qui ne font partie ni du monde ouvrier ni du monde agricole, on lui attribue donc l'adjectif indépendant.

C'est la naissance de la Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine ou, pour céder à la mode des sigles, JIC-F

On peut noter que l'Église Catholique s'est en ce domaine adaptée remarquablement vite à la modernité : les sigles y prospèrent, je vais essayer devant vous de ne pas en abuser.

Cette lettre I, initiale d'indépendant est parfois difficile à définir autrement que par défaut, ni ouvrier, ni agricole, elle désigne ceux qui, dans la société, ont une certaine forme de pouvoir et d'influence par leur éducation, leurs relations, leurs responsabilités...

Marie-Louise disait que ce I était aussi l'initiale des trois forteresses que ce milieu oppose à la pénétration de l'Évangile : l'inconscience, l'individualisme, l'installation. Richesses et limites !

Le mouvement est structuré, actif et présent dans de nombreux diocèses.

À mesure que les années passent, que les jeunes deviennent adultes, se marient, exercent une profession et des responsabilités dans la société, apparaît la nécessité, d'une part, de laisser le mouvement aux mains des plus jeunes et, d'autre part, de permettre à ces adultes de continuer. Il faut donc penser à un mouvement nouveau.

En 1938, après quelques réticences, les années passées n'ayant pas été de tout repos, soutenue par ses parents dont elle souligne les encouragements, Marie-Louise accepte de fonder un mouvement baptisé dans un premier temps « les aînés de la Jeunesse indépendante Chrétienne Féminine ».

Le procès verbal de la commission permanente des cardinaux et archevêques de France note en juin 1939 : *ce titre ne convient plus au développement de ce mouvement si intéressant.*

Les aînés de la JIC-F prennent donc le nom d'Action Catholique Indépendante Féminine. Marie Louise Monnet quitte ses fonctions précédentes et en devient secrétaire générale.

Ces années décisives dans la vie de Marie-Louise le seront aussi pour son frère. Il est impossible de ne pas évoquer un évènement essentiel, un véritable coup de foudre qui, selon ses propres mots, a éclairé la vie de Jean Monnet : « *C'était un soir d'août 1929 à Paris. J'avais à ma table un ménage italien. Lui était un homme d'affaires. Je voyais pour la première fois sa jeune femme qui était d'une grande beauté. Nous oubliâmes les autres invités [...]. J'avais quarante deux ans, elle à peine vingt. Nous décidâmes bientôt que nous ferions notre vie ensemble.* »

En quelques lignes tout est dit, mais la réalisation de ce projet ne sera ni simple ni rapide et donnerait matière à un roman.

Silvia de Bondini et Francesco Giannini sont mariés depuis quelques mois à peine et ils sont mariés selon la loi italienne qui, à cette époque, n'autorise pas le divorce.

Jean Monnet cherche, pendant cinq ans, toutes les solutions juridiques. Le mariage aura finalement lieu après de longues péripéties : Silvia prend la nationalité soviétique, ce qui lui permet de divorcer unilatéralement, puis elle se remarie à Moscou le 13 novembre 1934 avec Jean Monnet arrivé pour l'occasion de Chine.

Deux filles naîtront : Anna en 1931 et Marianne en 1941.

Près de quarante ans plus tard, Silvia est catholique convaincue, leur mariage religieux est célébré à Lourdes par l'évêque du lieu, Monseigneur Donze, ancien aumônier national de l'Action Catholique des milieux Indépendants et ami de Marie-Louise.

Un mariage avec une divorcée est difficile à accepter à cette époque dans une famille aussi traditionnelle que la famille Monnet. Cependant le réalisme et l'affection l'emportent.

Marie-Louise privilégie l'accueil, ne discute pas ce qu'elle ne peut changer.

Des liens étroits unissent rapidement les deux belles-sœurs à première vue différentes, Silvia, Italienne raffinée, peintre de talent, a une grande liberté de parole, beaucoup d'élégance et de spontanéité, ce qui plaît à Marie-Louise, encore un peu enfermée dans une société conventionnelle. Attentive et disponible, Marie-Louise restera célibataire, elle fait de fréquents séjours auprès de sa belle-sœur et de son frère, s'occupe de ses nièces.

Jean est banquier aux États-Unis, à New York, à San Francisco, où il dit avoir gagné puis perdu beaucoup d'argent et n'avoir capitalisé que de l'expérience, en Suède, à Stockholm, en Chine, à Shangai, où il a accepté une mission auprès du gouvernement de Tchang Kai-chek et dont il dit avec humour : « *J'habitais Shangai, dans la concession française, qui était quelque chose comme Cognac plus les Chinois. Les Français avaient l'art de reconstituer des sous-préfectures dans leurs établissements les plus lointains.* »

Mais les activités financières internationales ne le passionnent plus. Il concentre son attention sur les périls qui menacent la paix en Europe : « *Je ne savais pas ce qu'on pouvait faire pour arrêter cet engrenage et défendre la liberté, mais j'étais prêt à me rendre utile là où l'on pouvait l'être[...]* »



J. Monnet, sa femme, ses filles (*in M.-L. MONNET, Avec amour et passion, C.L.D. 1989*).

Je n'étais pas dans les affaires publiques, mais grâce à mes contacts variés, j'étais mieux placé que bien des hommes de gouvernement pour voir ce qui leur était dissimulé par leurs services ou leur propre optimisme, ou au contraire la peur d'une écrasante responsabilité. »

Avec le même réalisme, la même absence de respect inutile des grands de ce monde qu'il avait manifestés en allant faire des propositions à Alexandre Millerand, avec en plus l'expérience de ses responsabilités à la Société des Nations et de ses relations internationales, il rencontre Daladier et Roosevelt.

Avant même la déclaration de guerre il est chargé par le gouvernement français d'aller négocier aux États-Unis des livraisons de matériel pour l'armée de l'air.

Durant la guerre, en 1940, Jean Monnet tente de proposer un projet d'union indissoluble franco-britannique. Ce projet échoue.

Malgré l'estime que se portent les deux hommes, les relations avec le général de Gaulle sont difficiles et le seront toujours. Jean Monnet repart à Washington, où il dirige le conseil français des approvisionnements ; il y reste jusqu'en 1945.

De retour en France, il se rend à Cognac pour revoir sa mère et ses sœurs. La maison familiale a dû loger des officiers allemands ; si la cohabitation a été difficile, Marie-Louise note aussi que, grâce à cette présence, la maison n'avait jamais manqué de charbon !

La guerre finie, Jean retrouve le général de Gaulle, propose un plan pour relever matériellement le pays. Le 3 janvier 1946 il est nommé commissaire général au Plan et se lance avec détermination dans cette tâche qui correspond à sa nature : faire ce qui doit être fait, fédérer des hommes au service du bien commun, ne pas discuter la nécessité, rester concret.

Ici je voudrais, rappeler une anecdote :

Un jour, au cours d'une réunion, Jean Monnet souhaite connaître l'avis du ministre des finances sur un projet élaboré par le commissariat au Plan. En urgence il envoie un collaborateur au ministère, celui-ci revient penaud une heure plus tard :

« *Je n'ai pu voir le ministre, il est parti trois jours en province.* ».

Silence de Jean Monnet

« *D'ailleurs, poursuit le messenger mal à l'aise, son directeur de cabinet était absent aussi.* »

Le silence s'épaissit. Le malheureux continue :

« *On profite de ces absences pour rafraîchir les peintures.* »

Silence encore, il poursuit

« *Il y avait un peintre dans le bureau du ministre.* »

Alors Jean Monnet intervient :

« *Eh ! bien, que dit le peintre ?* »

Le collaborateur avait-il pensé à poser la question ? rien n'est moins sûr, mais Jean Monnet lui l'aurait fait, suivant en cela les conseils reçus de son père dans sa jeunesse.

« *Que dit le peintre ?* » est resté comme une consigne de travail parmi les collaborateurs de Jean Monnet. Cette question peut faire sourire, elle révèle surtout un trait qui caractérise aussi bien Jean que sa sœur : il n'y a ni grand ni petit, l'avis de chacun peut être précieux, si l'on veut bien faire attention à lui.

Pendant la guerre, le mouvement d'adultes récemment fondé par Marie-Louise Monnet se développe rapidement. Le secrétariat national se replie à Cognac dans la maison familiale. Les responsables gardent constamment le contact, créent des équipes, tiennent des réunions de travail, font paraître et distribuent le journal de liaison, franchissent la ligne de démarcation entre zone libre et zone occupée. Les informations circulent, des réunions sont organisées, grâce à des trésors d'ingéniosité. Je citerai un exemple : le cimetière de Vierzon est en zone libre et l'église paroissiale en zone occupée. Il faut le même nombre de personnes à l'aller et au retour, mais les identités ne sont pas vérifiées, alors les enterrements sont l'occasion pour les responsables de franchir la ligne de démarcation.

Peu à peu, des hommes s'intéressent, des équipes se forment, même dans les camps de prisonniers.

Il devient évident que le mouvement ne peut rester exclusivement féminin.

En 1941 il devient mixte et prend le nom qu'il porte encore aujourd'hui : Action catholique des milieux indépendants, ACI pour faire court.

Jean Monnet, pour sa part, continue ses efforts de reconstruction et de consolidation de la paix. L'idée d'une union européenne se précise, je cite : « *pour rendre non seulement impensable mais matériellement impossible une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne* ». Le 9 mai 1950, la Communauté européenne du charbon et de l'acier voit le jour : c'est le plan Schuman, largement inspiré par Jean Monnet. Il ne porte pas son nom.

Pour *l'inspirateur*, comme l'appellera le général de Gaulle, là n'est pas l'important ; l'essentiel est de faire avancer des idées quitte à rester dans l'ombre.

Le plan Schuman est la première pierre de la construction de l'Europe, sujette à bien des péripéties, cette construction est encore en chantier.

Le projet d'États-Unis d'Europe auquel a travaillé Jean Monnet n'aboutira pas, mais la signature du traité de Rome dont nous avons fêté en mars dernier le cinquantième anniversaire est une étape importante dans cette construction.

Jean Monnet quitte toute fonction officielle en 1975, à la dissolution du comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Il se consacre à la rédaction de ses *Mémoires*, livre passionnant dont j'ai eu beaucoup de mal à choisir des extraits. Choisir, c'est éliminer et cela m'a été très difficile.

En 1977 il reçoit le titre de Citoyen d'honneur de l'Europe.

Il meurt le 16 mars 1979 dans sa maison d'Houjarray.

Revenons à sa sœur dont l'horizon n'a cessé de s'élargir.

L'ACI est devenu un mouvement important dans l'Église catholique. Comme tous les autres mouvements d'action catholique, il est encouragé, soutenu et même mandaté par les évêques. Le rôle et la mission propres des laïcs sont reconnus.

Ces mouvements contribuent aussi à changer la société par la transformation des mentalités. Voici deux exemples : les conventions

collectives et la législation sur le travail des employés de maison, la création et l'extension du réseau Accueil des villes françaises, doivent beaucoup à la réflexion et à l'action de membres de l'ACI.

En mai 1961, l'Action catholique des milieux indépendants fête ses vingt ans à Rome, alors que se prépare le concile Vatican II convoqué par Jean XXIII.

Marie-Louise connaît bien ce pape qu'elle a souvent rencontré lorsqu'il était nonce apostolique à Paris.

Il est décidé que le mouvement français aura une antenne à Rome durant les sessions du Concile. Les contacts informels, les rencontres conviviales, les réunions de travail, les échanges sont nombreux entre laïcs militants de tous pays, évêques et cardinaux de la curie ou du monde entier.

Ces rencontres, l'expérience et le travail de tous les mouvements d'action catholique dans les années passées contribueront grandement à l'élaboration du décret conciliaire sur l'Apostolat des laïcs publié en 1965.

Grâce aux voyages, et au dynamisme des militants, l'intuition de l'Action catholique franchit les frontières, des mouvements pour l'évangélisation des milieux indépendants se créent en Belgique, Espagne, Suisse, Côte d'Ivoire, au Portugal, aux Îles Maurice, au Canada, en Italie, en Amérique Latine, au Moyen Orient, à Madagascar en particulier, il a une expansion rapide et une influence notable.

En mars 1964 est fondé le Mouvement international d'apostolat des milieux sociaux indépendants ou MIAMSI. Je vous promets, c'est le dernier sigle que j'utilise. Marie-Louise Monnet en est élue présidente, voici ce qu'elle en dit :

« Le MIAMSI ce n'est pas seulement une question de statuts, de réunions, d'Assemblées générales ; C'est d'abord des cœurs d'hommes et de femmes s'ouvrant aux dimensions universelles de la mission de l'Église, capables d'accueillir en eux, au nom de Jésus, le

monde entier. »

C'est au moment où ce jeune mouvement est en train de naître, en septembre 1964, que se produit, sans que rien ne l'ait laissé prévoir, l'évènement dont j'ai parlé au début de cette communication :

Un témoin raconte : « *Le Pape demande à son secrétaire la permission de révéler la grande nouvelle, le secrétaire, bon prince, la lui accorde sur-le-champ : Marie-Louise Monnet est nommée auditrice laïque au Concile, la délégation française est en larmes, le Père de Villeneuve à côté de moi transformé en fontaine, je n'étais guère plus présentable* ». Cette surprise ne trouble pas outre mesure l'intéressée, elle n'est pas féministe au sens militant du terme, elle reste de son temps et de son milieu « *Je n'étais pas pour les femmes au Concile, je trouvais déjà bien que des hommes y soient* » Elle accueille cette nomination avec simplicité.

Elle n'en tire aucune gloire personnelle, elle est heureuse de voir reconnue la valeur de tout un travail collectif.

En janvier 1966 Marie-Louise Monnet abandonne la présidence de l'ACI pour se consacrer à l'extension et à la consolidation du Mouvement international.

Elle s'installe à Rome dans le quartier du Trastevere et continue à recevoir à sa table sa famille, les prélats, les ambassadeurs ou les gens ordinaires du monde entier, elle aime recevoir, suivant en cela la tradition familiale et le conseil que son frère donnait à ses collaborateurs : « *ayez avant tout une salle à manger* », tant les relations humaines sont essentielles à leurs yeux. Elle voyage aussi beaucoup pour visiter les équipes, en particulier en Amérique Latine, Afrique du Nord et Madagascar.

En septembre 1986, approchant de quatre-vingt quatre ans, elle se retire à Tours chez les Petites Sœurs des Pauvres d'où elle continue à suivre l'évolution des mouvements qu'elle a contribué à fonder.

Elle meurt discrètement à Tours le 2 novembre 1988.

Les dates, elles aussi, parfois racontent une histoire, et tissent

des liens : 1988 c'est l'année du centenaire de la naissance de Jean.

Et une semaine après la mort de Marie-Louise, le 9 novembre, les cendres de Jean Monnet sont transférées au Panthéon.

Voilà, un peu longue et très incomplète, l'histoire de deux Charentais réalistes et déterminés, aux idées simples et aux convictions inébranlables.

Ni l'un ni l'autre n'ont cherché à être sur le devant de la scène. Ils s'y sont trouvés à certains moments de leur vie et ils l'ont accepté, tout simplement parce qu'ils étaient persuadés que personne ne ferait à leur place ce qu'ils croyaient devoir faire, et que les affaires du monde étaient aussi leur affaire.

« Nous ne coalisons pas des États, nous unissons des hommes » disait Jean.

« Chacun évangélise à sa façon » disait Marie-Louise en parlant de son frère.

BIBLIOGRAPHIE

- É. ROUSSEL, *Jean Monnet*, Fayard 2007
M.-L. MONNET, *Avec amour et passion*, C.L.D. 1989
P. FONTAINE, *Jean Monnet l'inspirateur*, Jacques Grancher éditeur 1988
J. MONNET, *Mémoires*, Fayard 1976
Le Courrier, n° 54, revue de l'ACI, juillet-août septembre 1989

DE LA MORT CELLULAIRE À LA SCULPTURE DU VIVANT

par Pascal GOUGET
membre résidant

Nous nous déplaçons dans un monde à trois dimensions, quatre en comptant le temps indissolublement lié au déplacement. Cependant les physiciens nous apprennent que nous ne faisons qu'évoluer à la surface d'un monde imperceptible à nos yeux, fait de molécules, d'atomes, eux-mêmes réductibles à des assemblages de particules agencées en un système invisible se déployant peut-être dans une dizaine de dimensions.

Comme le physicien, le biologiste reste à la surface de l'univers qu'il explore. C'est une banalité de dire que notre vie se déroule dans l'ignorance des phénomènes qui la sous-tendent. Pourtant, de même que la physique ouvre les portes de l'infiniment petit, la biologie, armée des outils de la physique et de la chimie dévoile un univers d'une complexité extrême.

DES BACTÉRIES AUX ÊTRES PLURICELLULAIRES

De la bactérie à la cellule eukariote

Les premiers êtres unicellulaires, des sortes de bactéries apparues il y a plus de trois milliards d'années, étaient apparemment simples : une membrane entourant un cytoplasme ; pas de noyau mais un chromosome contenant les instructions permettant à la cellule d'assimiler, d'excréter et de se reproduire. Les cellules munies d'un noyau contenant les chromosomes, dites cellules eukaryotes, sont apparues environ un milliard d'années plus tard, probablement par association symbiotique d'une archéobactérie et d'une eubactérie. Une autre symbiose promise à un grand avenir a associé les cellules anaérobies à des cellules utilisant l'oxygène. Ces cellules dotées d'une machinerie respiratoire sont devenues des organites intracellulaires, les mitochondries, après qu'une partie de leurs gènes a été captée par le noyau de leur cellule hôte.

Beaucoup plus tard, il y a environ un milliard d'années, se sont constitués des êtres pluricellulaires, que nous classons en végétaux, animaux et mycètes ou champignons.

L'APOPTOSE : MORT PROGRAMMÉE OU SUICIDE CELLULAIRE ?

Le destin des cellules des êtres pluricellulaires n'est pas sans intérêt. Il y a plus d'un siècle qu'Augustin Weissmann a émis l'opinion que l'immortalité est un luxe pour de telles cellules.

Certaines d'entre elles sont pérennes, d'autres se renouvellent rapidement. Le renouvellement des cellules est soumis à une programmation complexe qui requiert la mort de beaucoup d'entre elles. En 1972, le P^r John Kerr et ses collaborateurs ont donné le nom d'*apoptose* à la mort programmée. Apoptose, du grec *apoptosis*, signifie chute des feuilles, par comparaison entre la mort des cellules inutiles, potentiellement nuisibles ou en fin de vie et la chute

saisonnière des feuilles. Il est amusant de constater que 25 ans plus tard, l'apoptose a été observée dans le monde végétal (avec des modalités différentes de celles exposées plus loin) et que la chute des feuilles est justement liée à ce phénomène.

Si certains auteurs réservent le terme d'apoptose aux phénomènes décrits par Kerr et collaborateurs, actuellement apoptose et mort cellulaire programmée sont utilisés presque indistinctement. Jean-Claude Ameisen, grand spécialiste de la question, emploie volontiers le terme de suicide cellulaire¹. Pourquoi ce terme ? Parce que la cellule porte en elle-même les mécanismes qui peuvent entraîner sa destruction.

QUELQUES NOMBRES

Voici, tirés de la biologie humaine, quelques données montrant l'importance du phénomène de renouvellement cellulaire.

Un gramme de tissu humain contient environ un milliard de cellules. Selon son poids l'homme adulte est donc un ensemble de 50 000 milliards à 100 000 milliards de cellules.

Certaines de ces cellules sont là à demeure et ne se renouvellent pas ou très peu. C'est le cas des cellules nerveuses², des cellules de la rétine, des cellules myocardiques. D'autres ne se renouvellent que dans des circonstances particulières, cicatrisation après blessure comme les cellules musculaires.

Les cellules non renouvelables assurent la pérennité de notre identité. Elles peuvent vieillir et mourir et ne sont pas remplacées.

1. Entretien avec Jean-Claude Ameisen : « Apologie du suicide cellulaire », *La Recherche*, n° 338, janvier 2001, p.105-9.

2. Cette notion classique est maintenant discutée. Si ce renouvellement existe chez l'homme, il est vraisemblablement peu important.

Beaucoup d'autres se renouvellent continuellement, en particulier les épithéliums de revêtement :

La peau desquame en perdant ses cellules mortes. Les cheveux sont faits de cellules kératinisées en fin de vie.

Les épithéliums de revêtement du tube digestif se renouvellent très vite, en quelques jours pour l'intestin grêle (2 à 7 suivant les sources), ce qui fait des milliards de cellules.

Les cellules hépatiques ont une durée de vie plus longue, un an et demi, les cellules osseuses, 25 à 30 ans.

Pour le sang, chaque jour plus de 200 milliards d'hématies et 5 milliards de globules blancs sont renouvelés.

Chaque seconde, plus de 8 millions de cellules sont remplacées, chaque jour jusqu'à 700 milliards.

Claude Gudin, dans son *Histoire naturelle de la mort*³, cite Jean-Claude Ameisen, : « Il se pourrait que la quantité de cellules qui disparaît en nous chaque jour soit de l'ordre du kilo » En naturaliste philosophe, Gudin en déduit : « En 68 ans, j'ai donc déjà fabriqué 24 tonnes de mort pour maintenir les 65 kilogrammes de chair et d'os qui vont bientôt m'être réclamés par celle qu'on appelle la Mort et que j'appelle Crevette. » Claude Gudin a un humour bien à lui.

LA SCULPTURE DU CORPS

La gestion d'un tel ensemble nécessite un contrôle rigoureux des populations cellulaires.

La formation d'un organisme, son embryogenèse et sa croissance jusqu'à l'état adulte, met en jeu la multiplication de cellules de plus en plus différenciées – exception faite pour les

3. Claude Gudin, *Une histoire naturelle de la mort*, éd. L'Âge d'Homme, Paris 2005

cellules-souches, et la destruction de celles qui n'ont pas d'avenir. Le nombre des cellules chez l'adulte est maintenu sensiblement constant par des mécanismes complexes et rigoureux, lentement élaborés au cours d'un long processus évolutif.

Ainsi se réalise la sculpture du corps, une dialectique de la vie et de la mort qui se poursuit tout au long de l'existence.

Depuis longtemps les embryologistes ont remarqué que la formation d'un organisme passe par des ébauches transitoires.

S'il faut donner des exemples, on pensera à la formation des mains : les doigts sont d'abord réunis en une sorte de moufle, de palme, puis les tissus interdigitaux disparaissent. Des anomalies génétiques empêchant ce processus aboutissent à des malformations de la main de divers types, des syndactylies (non séparation de doigts).

– Les reins définitifs sont précédés d'ébauches, le pronéphros et le métanéphros qui se transforment profondément en perdant une partie de leurs cellules d'origine.

– Le fœtus humain présente à la 5^e semaine du développement un appendice caudal, constitué d'ébauches vertébrales. Cet appendice caudal disparaît normalement sans laisser de traces vers la 8^e semaine.

– L'embryogenèse du cœur, des organes sexuels passe aussi par la disparition de tissus transitoires.

– Le cerveau se forme très tôt au cours de l'embryogenèse ; lors de sa formation il subit une première vague de mort cellulaire qui le remodèle. Ensuite, les neurones forment entre eux des liaisons synaptiques au hasard et une deuxième vague de mort programmée élimine les très nombreux neurones qui n'ont pas établi de liaisons utiles. Le nombre des neurones formés pendant le développement d'un fœtus humain atteindrait 200 milliards. Par la suite il est « ajusté » à 100 milliards.

Avec l'ajustement du nombre des neurones, nous voyons apparaître une notion d'importance capitale, toute cellule qui ne peut trouver sa place fonctionnelle, qui ne peut collaborer avec une ou plusieurs autres va mourir. L'isolement tue.

DESCRIPTION DE LA MORT CELLULAIRE PROGRAMMÉE.

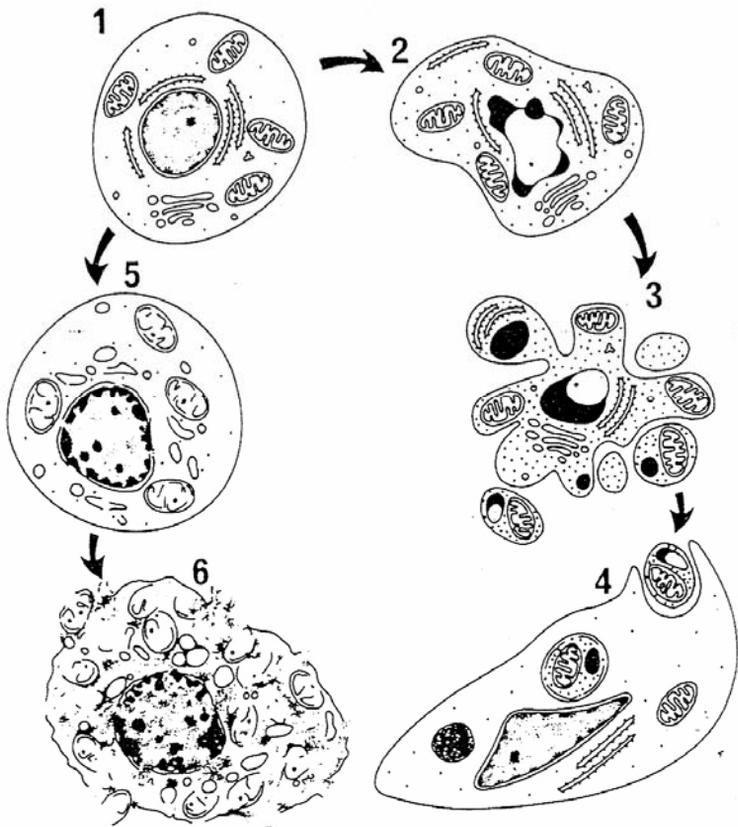
Nécrose et apoptose

Si le renouvellement des cellules tout au long de la vie est connu depuis longtemps, la possibilité d'en étudier les mécanismes n'est venue qu'avec l'avènement de la microscopie électronique, puis de la biologie moléculaire.

Dans les années 1970 des études reposant sur des travaux de microscopie électronique ont montré que les images des cellules en train de mourir pouvaient présenter des aspects très différents.

Ces études ont permis de distinguer la mort cellulaire programmée de la mort accidentelle. Une agression brutale physique ou chimique ou par métaux lourds provoque une nécrose de la cellule accompagnée autour d'elle de phénomènes inflammatoires. Dans la mort par apoptose, la disparition des cellules se fait proprement, sans laisser de traces.

Le plus simple pour expliquer la différence entre la mort cellulaire par apoptose et la mort cellulaire par nécrose est d'en



montrer quelques images tirées d'un article de John Kerr et BV Harmon¹.

En (1), une cellule normale. Le début de l'apoptose (2) est annoncé par la compaction et le ségrégation de la chromatine en masses bien délimitées appliquées contre la membrane nucléaire. Le cytoplasme se condense. Dans les minutes suivantes (3) le noyau se fragmente, la membrane se creuse ou forme des pédoncules qui se détachent pour produire des corps apoptotiques limités par une membrane (4). Ces corps apoptotiques sont rapidement phagocytés et digérés par les cellules adjacentes.

1. Kerr JFR, Harmon BV, « Definition and incidence of apoptosis : an historical perspective ». In: Tomei LD, Cope FO, eds. *Apoptosis: The Molecular basis of Cell Death* , Vol. 3, p.5-29, Cold Spring Harbor Laboratory Press, 1991 New York.

Lors de la nécrose d'une cellule lésée de façon irréversible, on observe une condensation de la chromatine en masses mal définies (5) ; les organites de la cellule gonflent et des aspects de floculation denses apparaissent dans la matrice des mitochondries. Puis les membranes se brisent et la cellule se désintègre (6).

Lors de l'apoptose, l'ADN génomique est découpé en fragments par une enzyme spécifique, une endonucléase.

La chromatine est d'abord découpée en larges fragments de plus de 700 kilobases, puis en fragments de 300 kb, puis de 50 kb, enfin en fragments qui sont des multiples de 180 à 200 paires de bases*.

L'analyse de l'ADN génomique des cellules apoptotiques par électrophorèse en gel d'agarose révèle une « échelle » de ces fragments, multiples de 180 à 200 paires de bases, ce qui correspond à la longueur d'un fragment d'ADN enroulé autour d'un octamère d'histone.

LES MÉCANISMES MOLÉCULAIRES DE L'APOPTOSE

Gérer le développement d'un individu depuis l'œuf, cellule unique, jusqu'aux 100 000 milliards de cellules de l'homme adulte, remplacer sans destructions ni développements anarchiques quelques centaines de milliards de cellules par jour nécessite un contrôle rigoureux des populations cellulaires. Ce contrôle se fait par des mécanismes complexes qui font que les cellules vont se multiplier, ou rester au repos, ou au contraire se différencier, puis être dirigée vers un programme de disparition.

* Ces bases sont des éléments constituants essentiels de la chaîne d'acide désoxyribonucléique (ADN) : adénine, thymine, guanine, cytosine.

Il n'est pas possible, dans un exposé général, d'entrer dans le détail des mécanismes biologiques mis en œuvre dans le déclenchement et le déroulement de l'apoptose.

Des centaines de molécules différentes entrent dans un jeu complexe d'activation et d'inhibition et le suicide cellulaire résulte d'un équilibre entre les systèmes en action.

L'apoptose peut être déclenchée par différents mécanismes :

- par des signaux prenant leur origine dans la cellule elle-même : le programme d'autodestruction est activé si la cellule n'a pas reçu des autres cellules de l'organisme les signaux de survie ou les facteurs de croissance auquel l'expression de récepteurs appropriés l'a préparée ;
- par l'attaque par des cellules porteuses d'activateurs de la mort (FasL, TNF- α , lymphotoxine) qui se lient à des récepteurs présents à la surface cellulaire ;
- par différents stress cellulaires : hypo-oxygénation, action de substances cytotoxiques, tels que corticoïdes, radicaux libres de l'oxygène, atteinte de l'ADN par irradiation.

Signaux de survie, signaux de mort, c'est ce que Jean-Claude Ameisen nomme dans son langage imagé, le chant d'Orphée et le chant des Sirènes².

Les travaux sur l'apoptose sont nombreux, approfondis, les résultats en sont rapidement évolutifs. Voici quelques grandes lignes concernant les principaux mécanismes de la mort cellulaire programmée. Un grand nombre d'agents ne sont pas abordés, molécules actives diverses, récepteurs, oncogènes. Une

2. Jean-Claude Ameisen, *La sculpture du vivant. Le suicide cellulaire ou la mort créatrice*, éd. Seuil, Paris 1999 et Coll. Points Sciences, 2003.

abondante littérature accessible sur Internet³ permet de compléter aisément cet exposé qui concerne :

- un système qui provoque l'apoptose, le système Fas - ligand de Fas ;
- une famille de protéines dont les unes s'opposent à l'apoptose et dont les autres la favorisent, la famille des protéines Bcl-2 ;
- les caspases ou « ciseaux des exécuteurs ».
- un facteur de transcription qui régule l'aiguillage vers la vie ou la mort, la protéine p53.

Les mitochondries jouent un rôle capital, mais non exclusif dans l'induction de l'apoptose.

Avant de présenter le système Fas-ligand de Fas, quelques mots sur les lymphocytes.

Il existe plusieurs sortes de globules blancs, parmi lesquelles les lymphocytes dont il existe plusieurs types :

- les lymphocytes B qui produisent chacun un anticorps particulier en réponse à l'apparition dans le corps d'une substance étrangère, un antigène (ce peut être un vaccin).
- les lymphocyte T qui produisent des molécules provoquant l'apoptose des cellules infectées. Les lymphocytes forment la seconde ligne de défense de l'organisme, ils entrent en action après que des fragments d'un antigène étranger leur ont été présentés par les *cellules présentatrices d'antigènes*. Parmi les lymphocytes T, il existe un sous-groupe, les lymphocytes T cytotoxiques (Tc) ou lymphocytes tueurs : ils disposent de plusieurs armes : un premier mécanisme qu'on a pu comparer au poignard et un second comparable au poison : quand un lymphocyte Tc rencontre sa cible, il dépose à sa surface une

3. Par exemple : Jean Ehland Ricci, « Les mécanismes moléculaires de l'apoptose », sept. 2000, sur l'Internet : 123 bio.net.

molécule formant canal, *la perforine*; il injecte en même temps des enzymes contenues dans des granules de son cytoplasme (*granzymes*) ce qui entraîne la mort par apoptose. Mais certains lymphocytes cytotoxiques n'ont pas cet équipement, ce qui a permis de découvrir un autre mécanisme.

L'antigène Fas et son ligand.

Les cellules communiquent avec l'extérieur grâce à des récepteurs, des protéines incluses dans leur membrane ; les molécules qui peuvent se lier à ces récepteurs sont appelées leurs ligands.

Les récepteurs sont très variés ; pour les lymphocytes T, très étudiés, une cinquantaine de récepteurs ont été répertoriés.

Parmi ces récepteurs des lymphocytes T, *le récepteur Fas* a été découvert simultanément et indépendamment en 1989 par une équipe japonaise et par une équipe allemande⁴.

Les récepteurs Fas sont présents sur de nombreuses cellules de l'organisme, les lymphocytes, les cellules hépatiques et d'autres encore.

Le ligand de Fas est une molécule qui se lie au récepteur Fas. Les lymphocytes porteurs du ligand de Fas ont la propriété d'induire le programme de mort de la cellule à laquelle ils se lient.

La liaison Fas-ligand de Fas entraîne l'activation de molécules qui vont découper les protéines cytoplasmiques en petits morceaux ; ces molécules sont en quelque sorte des ciseaux moléculaires ; leur nom scientifique, des *caspases*. Cette voie d'activation de l'apoptose est mise en œuvre dans l'élimination des cellules potentiellement dangereuses pour l'organisme et notamment les lymphocytes autoréactifs, c'est à dire capable de s'attaquer aux cellules normales de l'organisme comme dans les maladies auto-immunes⁵.

4. D'où ses divers noms : Fas, APO-1, CD-95.

5. Jean-Claude Ameisen, « Le suicide des cellules et le système immunitaire », in dossier *Pour la Science*, Les défenses de l'organisme, oct. 2000.

Les protéines de la famille Bcl -2

Bcl-2 doit son nom aux termes *B-cell lymphoma/leukemia gene 2*, (lymphome gène2 ou leucémie, à cellules B). Ce gène a en effet un rôle dans certains lymphomes à lymphocytes B.

Le gène *bcl-2* code une protéine du même nom, orthographiée Bcl-2.

Bcl-2 est le prototype d'une famille de protéines dont certaines préviennent l'apoptose et d'autres la favorisent.. On connaît au moins 25 protéines de cette famille Bcl-2.

Les membres de la famille Bcl-2 exercent deux fonctions essentielles : d'une part ils participent à la formation de pores mitochondriaux régulant le passage d'ions et de certaines substances activatrices de l'apoptose, d'autre part ils modulent la fonction des molécules régulatrices de l'apoptose par l'intermédiaire d'interactions entre diverses protéines.

Les membres de la famille Bcl-2 sont caractérisés par des séquences d'acides-amino conservées au cours de l'évolution biologique. Ce sont les *domaines d'homologie* avec Bcl-2 ou domaines BH et il y en a au moins 4 différents.

Certains confèrent une activité pro-apoptotique aux protéines dans lesquelles ils sont présents, tandis que d'autres leur confèrent une activité anti-apoptotique.

– Bax, Bak, Bad, Bid, Bim, Bcl-Xs, etc. sont des protéines pro-apoptotiques.

– Bcl-2, Bcl-X_L, Bcl-W, Bcl-B, etc. sont des protéines anti-apoptotiques.

Plusieurs de ces protéines n'ont que le domaine d'homologie BH3 et ont une activité pro-apoptotique⁶. L'équilibre entre ces deux

6. Muriel Priault, Stephen Manon, « Les protéines de la famille Bcl-2 à BH3 seulement », *Médecine-Sciences*, Vol. 18, fév., Paris 2002.

types de protéine détermine en partie la susceptibilité des cellules à l'apoptose.

Les diverses protéines de la famille Bcl-2 peuvent s'associer par paires, pour former des dimères, ce qui a pour résultat soit de renforcer soit de supprimer leurs activités de protection ou de mort des cellules.

Les molécules de cette famille sont très actives pendant le développement de l'organisme. Elles orientent des populations cellulaires vers la survie ou la disparition, participant ainsi à la sculpture du corps.

La protéine Bcl-2 proprement dite prévient la mort des cellules par apoptose. Elle joue un rôle dans la sélection des lymphocytes B et T en protégeant de l'apoptose ceux dont la conformation est conforme au rôle qu'ils doivent jouer dans l'organisme. Elle est exprimée dans les cellules épithéliales à régulation hormonale (sein, thyroïde, prostate), dans les cellules souches à longue vie des épithéliums différenciés tels que ceux de la peau, de l'intestin et dans les cellules à longue vie post-mitotique comme les neurones. Toutes ces cellules montrent normalement une régulation par apoptose et *bcl-2* est impliquée dans cette régulation.

Il y a un revers à une protéine aussi active que Bcl2. Si, par suite d'une translocation chromosomique, le gène *bcl-2* est amené au contact d'un gène activateur, par exemple au contact d'un gène des chaînes des immunoglobulines, l'hyperexpression de *bcl-2* bloque la mort de lymphocytes ayant subi des dommages divers, les laissant disponibles pour une prolifération sans contrôle.

Une cellule qui ne meurt pas peut être cancérisée.

Une expressivité accrue de divers membres de la famille Bcl-2 a souvent été trouvée dans des cancers.

Les mitochondries jouent un rôle majeur dans la mort cellulaire par apoptose. La protéine Bax, autre membre de la famille, provoque l'ouverture des pores mitochondriaux ; par cette ouverture le

cytochrome *c*, un des constituants de la chaîne respiratoire mitochondriale, se répand dans le cytoplasme où il se lie au *facteur 1 activateur des protéases apoptotiques*, (en abrégé Apaf-1) et à la caspase 8. L'ensemble Cytochrome *c*, Apaf-1 et caspase 8 constitue un *apoptosome* qui active l'exécuteur des protéines cellulaires, la caspase 3.

Les caspases

Les caspases sont, selon l'expression de Jean-Claude Ameisen, « les ciseaux des exécuteurs ».

Ce sont des enzymes ou pro-enzymes, elles constituent un groupe de protéases à cystéine. Leur nom est une abréviation de l'anglais *cysteinyl-aspartate-cleaving proteases*.

Le « C » de caspase représente *la cystéine* du site actif et *aspase* indique que le clivage des substrats de ces protéases se fait après un acide aspartique.

18 caspases sont connues, dont 15 dans l'espèce humaine.

On distingue les caspases *initiatrices*, ce sont les caspase 8, 9, 10 et les caspases *effectrices*, 3, 6, 7.

Elles sont présentes dans le cytoplasme sous une forme inactive: *les procaspases*.

Les procaspases vont ensuite subir des modifications,

- clivage ;
- dimérisation, c'est-à-dire association par paires.

Les caspases actives sont capables de cliver d'autres protéines.

Elles peuvent activer d'autres caspases, formant alors *une cascade enzymatique* qui permet d'amplifier et d'intégrer les signaux proapoptotiques. Ces signaux peuvent être extrinsèques : granzymes, les membres de la famille du TNF (*tumor necrosis factor*), du récepteur FAS, ou intrinsèques (par activation de la protéine p53) ou par dégradation des mitochondries.

De nombreux facteurs interviennent pour susciter l'apoptose, mais tous aboutissent à une voie commune passant par la mitochondrie, la protéine Bcl-2 et les caspases (ou le facteur inducteur de l'apoptose indépendante des caspases, AIF).

La protéine p53

Si une mutation du gène de p53 engendre une protéine p53 inactive, les cellules ayant des lésions de l'ADN continuent à se multiplier, mutations et réarrangements chromosomiques s'accumulent et conduisent à la sélection de lignées cancéreuses.

C'est l'anomalie génique la plus fréquemment rencontrée dans les cancers. On a trouvé des mutations de ce gène dans 40 à 45% des cancers humains : cancer du poumon, cancer du côlon, cancer du sein.

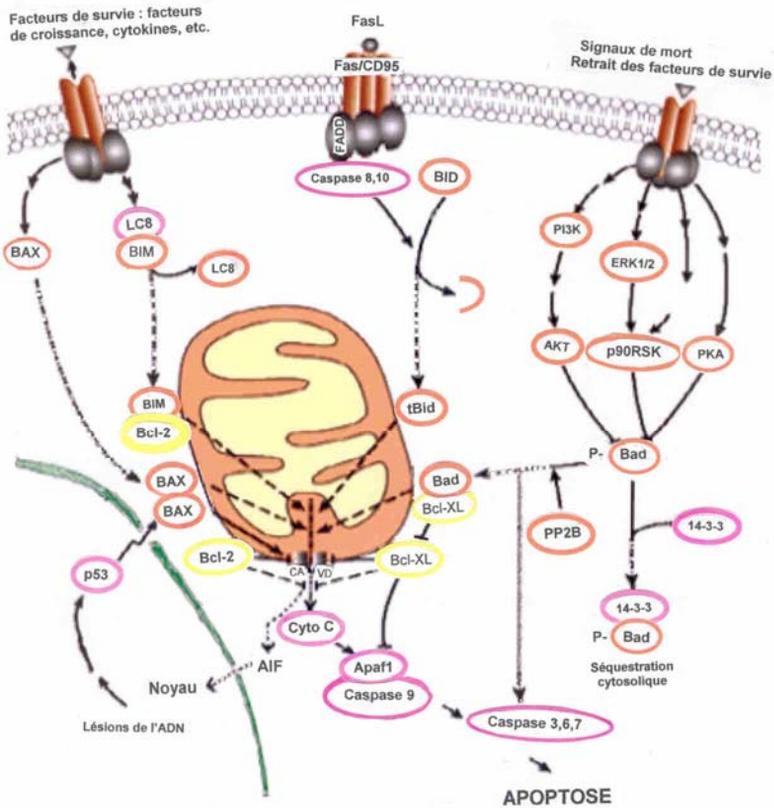
Pour ces raisons le gène *p53*, le gène non muté, actif est parfois qualifié de gène suppresseur de tumeur.

La protéine p53 est au centre de tout un réseau d'interaction.

C'est un *facteur de transcription* capable de se lier, par un de ses sites, à l'ADN et de permettre ou de bloquer la transcription de l'ADN en ARN, donc d'interrompre la fabrication d'une protéine comme un interrupteur qui commanderait une chaîne de fabrication.

Sa demi-vie est courte ; dans une cellule normale, elle est peu abondante ; elle est synthétisée en cas de besoin, sinon elle est détruite par la protéine mdm2 [*mouse double minute2*] qui se fixe sur elle.

RÉGULATION MITOCHONDRIALE DE L'APOPTOSE



D'après : <http://www.med.univ-rennes1.fr/resped/s/biochimie/moleculaire/Apoptose2005-1.pdf> (modifié)

CAVD : canal anionique voltage-dépendants ou porine mitochondrial (il y en a plusieurs par mitochondrie)

Bcl-2, Bcl-XL : protéines anti-apoptotique

Bax, Bad, Bim, Bid : protéines pro-apoptotiques

Caspases 8, 9, 10 : caspases initiatrices ou activatrices

Caspases 3, 6, 7 : caspases effectrices

Apaf1 : facteur 1 d'activation des protéines apoptotiques

AIF : (*Apoptosis Inducing Factor*) ; active une voie apoptotique indépendante des caspases

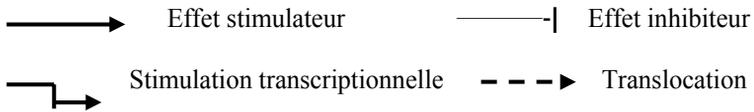
Kinases : PKA, PKC, AKT = PKB

P13K, p90SRK = Ribosomal S6 kinase

ERK1/2 = MAPK (*mitogen activated protein kinase*)

PP2B : Phosphoprotéine phosphatase 2B

14-3-3 : appartient à une famille de protéines régulatrices pouvant se lier à une multitude de protéines signalisatrices.



L' APOPTOSE ET NOS LOINTAINS COUSINS

Avec la phylogénèse nous abordons le temps profond, le temps des géologues et c'est aussi celui des biologistes qui découvrent des parentés dans les homologies de séquences moléculaires. Certaines de ces homologies datent de deux milliards d'années.

Nos lointains parents ne nous sont connus qu'indirectement, soit par la paléontologie, qui ne peut trancher entre ancêtres directs probables ou lignée collatérale, soit par l'étude des animaux actuellement vivants qui sont de lointains cousins.

Lointains en effet : les levures sont séparées de nous depuis un milliard d'années ou plus, le nématode, *Caenorhabditis elegans* et la drosophile, ont divergé de notre souche commune aux temps précambriens, 600 millions d'années environ. La lignée qui a conduit aux souris est plus proche de nous, 75 millions d'années.

Pour étudier les rapports de l'hérédité avec les chromosomes les généticiens ont eu la drosophile. Il existe des êtres plus simples encore et les biologistes moléculaires ont beaucoup étudié les cellules de levure ; pour les êtres pluricellulaires, un nématode microscopique, *Caenorhabditis elegans* a été mis en vedette au début des années 70 par le britannique Sydney Brenner. Les "pères" du modèle *Caenorhabditis elegans*, Sydney Brenner, John Sulston et Bob Horvitz, ont reçu le prix Nobel en 2002.

Caenorhabditis elegans est un petit ver rond, ressemblant à un ascaris, mais beaucoup plus petit, 1 mm environ.

Il a été étudié cellule par cellule et son génome a été complètement décrypté (13 500 gènes, deux fois moins que l'homme). Son développement produit 1090 cellules somatiques dont 131 meurent par apoptose. Les gènes intervenant dans ce processus, au nombre de trois, ont été isolés : *ced-3*, *ced-4* et *ced-9* ; *ced-3* et *ced-4* dirigent la cellule vers le programme d'auto-destruction, *ced-9* les en protège ; ces gènes ont fait preuve d'un grand degré de conservation tout au long de l'évolution et on retrouve leurs homologues dans des fonctions semblables chez les vertébrés, donc chez l'homme. Toutefois, la complexité du système est plus grande chez les vertébrés et la part des facteurs épigénétiques, la part de l'environnement, est plus importante.

L'apparition de la protéine Bcl-2 pourrait remonter à l'époque où les eucaryotes archaïques munirent leurs cytoplasme de

mitochondries en captant des bactéries aptes à utiliser l'oxygène pour la production d'énergie métabolique.

HOMOLOGIES DE FACTEURS DE L' APOPTOSE DES NÉMATODES AUX VERTÉBRÉS

	Inhibiteurs des régulateurs (protéines à domaine BH)	Protéases	Adaptateurs	Régulateurs
NÉMATODES	EGL-1	CED-3	CED-4	CED-9
VERTÉBRÉS	Bad Bik	Caspases	Apaf-1	Bcl-2

[Egl-1: egg-laying defective

Bad : bcl-XL/bcl-2 associated death promoter homolog

Bik: Bcl-2 interacting killer

Ced : *C. elegans* death

Apaf-1 : Facteur 1 Activateur des protéases apoptotiques]

APOPTOSE ET PATHOLOGIE

Le sujet est vaste. Il sera réduit ici à quelques généralités et quelques exemples.

L'apoptose et le cancer

De nombreuses cellules anormales sont continuellement produites dans notre organisme. La plupart meurent par apoptose.

Mais la mécanique apoptotique peut tomber en panne :

1 – par une mutation de la protéine p53 ; par exemple, dans 60 à 70 % descancers du colon il existe une mutation du gène p53.

2 – par surexpression, autrement dit excès de zèle, de la protéine Bcl-2 ou d'une protéine du même groupe qui protègent les cellules de la mort programmée. Cette surexpression peut être due à une translocation chromosomique qui met en contact le gène *bcl-2* avec des activateurs puissants comme dans les tumeurs de Burkitt, les lymphomes folliculaires.

3 – par inactivation de l'action de Fas. L'apoptose provoquée par Fas peut se révéler sans effet si la caspase effectrice est inhibée : c'est ce qui se passe en cas de surexpression de certains inhibiteurs de caspase.

L'apoptose et les maladies auto-immunes

Normalement, les cellules détruites par apoptose sont immédiatement ingérées soit par des cellules du voisinage, soit par de cellules spécialisées comme les macrophages. Un défaut dans la liquidation des cellules en apoptose peut induire la formation d'antigènes entraînant la fabrication d'anticorps par les lymphocytes chargés de nous protéger contre diverses attaques d'origine étrangère. Les auto-anticorps ainsi produits sont à l'origine de certaines maladies auto-immunes⁷ (par exemple lupus érythémateux disséminé, glomérulonéphrite auto-immune).

L'apoptose et les maladies infectieuses

Il n'est pas étonnant que l'apoptose ait un lien étroit avec les maladies infectieuses. Tout au long de leur longue évolution les êtres vivants se sont opposés, les uns prédateurs, les autres proies. Des systèmes de défense se sont construits, de nouveaux systèmes

7. L. Stuart et Hugues J « Apoptosis and autoimmunity », *Nephrol Dial Transplant*, 17, 2002, p.697-700.

d'attaque ont été inventés, en réponse d'autres défenses sont apparues, ainsi se sont superposées des stratégies complexes.

L'apoptose a pu être un moyen de défense : infectée par un virus, une cellule s'engage dans la voie du suicide.

L'apoptose et les infections virales

– Hépatite fulminante

Les cellules hépatiques sont riches en récepteurs Fas ; lors d'une attaque virale ou immuno-allergique la surexpression de Fas peut entraîner une réponse brutale des lymphocytes cytotoxiques exprimant le ligand de Fas ; ceci se traduit par une hépatite fulminante, gravissime. Dans ce cas les dégâts sont plus liés à l'action des lymphocytes qu'à l'action du virus lui-même.

– SIDA

Des molécules produites au cours de l'infection par le virus HIV, virus du sida, sont susceptibles de mobiliser le récepteur CD4 des lymphocytes T. La liaison des protéines de l'enveloppe virale au récepteur active un signal déclenchant l'apoptose de ces lymphocytes.

D'autres processus interviennent qui aggravent ce phénomène. Dans le cerveau, des neurones meurent par apoptose sans être envahis par le virus ; mais ils sont au contact de macrophages qui portent également le récepteur CD4 et transportent le virus dans les différentes parties du corps. utilisées actuellement dans le traitement du sida font quasiment disparaître le virus du sang.

Le virus a la capacité de se cacher dans les cellules, et ainsi de se protéger des médicaments. Si les virus latents pouvaient être thérapeutiquement éliminés, les malades du SIDA pourraient être totalement guéris.

Des recherches *in vitro* sont menées avec des *inhibiteurs synthétiques des caspases*. Ces inhibiteurs, en bloquant l'apoptose, induisent l'activation des virus dans les cellules "cachettes", les

rendant ainsi attaquables par les médicaments anti-rétro-viraux. Cette stratégie thérapeutique en est encore au stade des recherches en laboratoire.

Quittons les virus pour les bactéries.

L'apoptose et la dysenterie bacillaire

La dysenterie bacillaire est due à une bactérie pathogène, *Shigella flexneri* qui s'attaque à la muqueuse du côlon ; elle y provoque ulcérations et abcès accompagnés de sévères destructions tissulaires.

La *Shigella*, après avoir traversé des cellules épithéliales spécialisées du revêtement intestinal, attaque les macrophages dont elle déclenche le processus de mort programmée qui va les détruire rapidement, en deux ou trois heures.

Double bénéfique pour la bactérie : elle tue le macrophage qui tente de la phagocyter et elle détruit la barrière intestinale, ce qui lui permet d'attaquer plus facilement les cellules du revêtement intestinal.

L'apoptose et les maladies dégénératives du système nerveux

Les maladies neurologiques s'accompagnent de lourdes pertes de neurones.

L'apoptose joue un rôle dans les maladies neurodégénératives ; l'activation de la caspase 3 a été récemment démontrée après ischémie cérébrale, traumatisme médullaire ou crânien et dans la maladie d'Alzheimer.

Dans la maladie d'Alzheimer, il est possible que l'accumulation du peptide β -amyloïde empêche les neurones de recevoir les facteurs neurotrophiques produits par les cellules avec lesquelles ils sont en

relation. Le peptide β -amyloïde est inhibiteur de Bcl-2 et activateur de Bax, ce qui dirige les cellules vers l'apoptose.

Les facteurs de croissance des nerfs (NGF) sont indispensables au maintien de la survie des cellules neuronales. En leur absence, les neurones meurent par apoptose ; l'atrophie et la disparition neuronales liées à l'âge pourraient procéder d'une privation de facteurs neurotrophiques.

Les progrès rapides réalisés dans ce secteur de la biologie cellulaire permettent d'espérer que le développement de molécules anti-apoptotiques trouvera des applications thérapeutiques dans le domaine des affections neuro-dégénératives.

LA QUESTION DU VIEILLISSEMENT

Le processus de sénescence est complexe ; il est encore l'objet de nombreuses recherches partant d'hypothèses et d'observations diverses qu'il est difficile d'accorder entre elles⁸.

Plusieurs hypothèses ont été élaborées pour rendre compte de ce processus. La plus généralement acceptée est l'hypothèse évolutionniste : certaines mutations ont un effet tardif qui ne se fait sentir qu'après l'âge de la reproduction ; dans les conditions naturelles de la vie les individus sont tués par accident ou maladie avant que ces mutations à effet tardif expriment leur valeur adaptative moindre ; les porteurs de ces mutations ne sont donc pas écartés du groupe reproductif et elles ne peuvent être éliminées (Haldane, 1942 ; Medawar, 1946-1952).

8. Pour une présentation générale de ce sujet, lire, par exemple, « Expliquer le vieillissement et la maladie d'Alzheimer », in Michel Morange, *Les secrets du vivant*, Éd. La Découverte, Paris 2005, p. 147-163.

Que se passe-t-il au niveau cellulaire ?

Parmi les processus immédiats qui concourent à la sénescence, le rôle des lésions de l'ADN est primordial. Malgré un important dispositif de réparation, le génome accumule en se répliquant de petites erreurs qui peuvent atteindre une importance critique.

L'apoptose peut être considérée comme un mécanisme clé de la défense de l'organisme. Elle retire de la circulation les cellules ayant subi différentes formes de dommages.

Mais ce processus n'est pas infallible. C'est parce que certaines cellules endommagées échappent à leur programme de mort que l'organisme vieillit et finit par mourir.

Tout n'est peut-être pas aussi simple. Si l'apoptose intervient dans l'élimination des cellules altérées, elle est aussi responsable de la diminution du nombre de cellules qui accompagnent la sénescence. La prolifération cellulaire n'arrive plus à compenser les pertes.

Les travaux sur les télomères et la télomérase ont suscité beaucoup d'espoir pour la compréhension du vieillissement.

Les chromosomes des cellules eucaryotes portent à leurs extrémités une structure faite d'une courte séquence répétée un grand nombre de fois, le *télomère*.

À chaque division cellulaire les télomères perdent 50 à 200 paires de bases nucléotidiques. Ce raccourcissement progressif limite le nombre de divisions de chaque cellule à moins d'une centaine. Ainsi les cellules vieillissent et meurent par apoptose.

La *télomérase* est une enzyme qui permet de compenser ce processus d'érosion des télomères.

Chez l'homme, elle est exprimée dans tous les tissus au cours de l'embryogenèse. À la naissance, on ne la trouve que dans les cellules dont le maintien de l'intégrité au travers des divisions est vital pour l'individu ou pour l'espèce, cellules souches de la peau, de l'intestin et des tissus hématopoïétiques, cellules de la lignée germinale. Pour toutes les autres cellules, sans activité de télomérase, le nombre des

mitoses est compté. L'interruption des divisions cellulaires lorsque les télomères sont usés déclenche l'expression du gène p53 qui dirige les cellules vers l'apoptose.

Environ 90% des tumeurs expriment la télomérase ce qui leur donne une capacité de division illimitée ; on constate une convergence entre la présence de télomérase dans les tumeurs et l'inactivité de la protéine p53⁹.

Cependant les travaux concernant la télomérase sont parfois contradictoires.¹⁰

D'autres pistes sont explorées, comme l'action toxique des espèces actives de l'oxygène formées au cours de l'oxydation des sucres. Cette action affecte particulièrement l'ADN des mitochondries, et nous avons vu le rôle important de ces organites dans le déroulement de l'apoptose¹¹⁻¹²

PERSPECTIVES THÉRAPEUTIQUES¹³

La télomérase nous fournit une transition vers la dernière partie de notre exposé.

Le rôle de la télomérase dans les cancers étant connu, peut-on en tirer des conséquences thérapeutiques ? Il est possible de

9. Véronique Gire, « La sénescence : une barrière physiologique à l'immortalité ou une réponse cellulaire aux stress physiologiques », *Médecine-Sciences*, Vol. 21, n°5, p. 491-7, Paris 2005.

10. Tita de Lange, « Le temps ronge les extrémités de nos chromosomes », *La Recherche*, Vivre 120 ans, n° 322, juillet-août 1999, p.58-60.

11. Cécile Delcourt, « Les agissements des radicaux libres », *ibid.*, p. 62-65.

12. Aleksandra Trifunovic ; « Le mythe des radicaux libres », *La Recherche*, n°406, mars 2007, p. 35-39

13. A. Kahn, F. Terzi et A. Mignon, « Le contrôle de l'apoptose. Quel avenir thérapeutique ? », *Flammarion Médecine-Sciences*, Actualités néphrologiques, 2001 (importante bibliographie).

construire un inhibiteur de la télomérase qui stopperait l'immortalisation des cellules cancéreuses.

Mais l'inhibition de la télomérase pose problème, car elle s'attaquerait aussi aux cellules souches de différents tissus, en particulier celles des tissus hématopoiétiques et aux cellules germinales.

Induire l'apoptose dans un but thérapeutique

Les cellules cancéreuses présentent souvent un activité hyper-activité des protéines à fonction anti-apoptotique avec un taux élevé des protéine Bcl-2 ou Bcl-XL, ou encore de la *survivine*, qui est une protéine de la famille des inhibiteurs de l'apoptose (IAP). L'activité de ces molécules peut être inhibée par l'emploi d'oligo-nucléotides anti-sens. Des essais ont été tentés avec quelques résultats significatifs.

La protéine p53, gardienne du génome, est souvent mutée, donc incapable de diriger les cellules cancéreuses vers la mort. D'où l'idée de transférer le gène normal, le gène sauvage comme disent les généticiens, dans les cellules malades. Pour que l'ADN codant ce gène puisse pénétrer dans le noyau et s'intègre au génome, il faut l'associer à un vecteur, un rétrovirus ou un adénovirus préalablement débarrassés de leurs fractions pathogènes.

Des essais ont été entrepris en ce sens, d'abord en laboratoire sur des cellules cancéreuses en culture, puis en clinique humaine en combinaison avec les chimiothérapies classiques.

Les thérapies génique par injection de gènes combinés à des adéno-virus ou des rétrovirus ne sont pas sans risques. Une réaction violente au vecteur employé peut se produire ; le développement retardé d'un cancer est possible.

L'évaluation des ces stratégies thérapeutiques et leur amélioration progresse lentement.

Inhiber l'apoptose

Les rapides progrès réalisés l'étude de l'apoptose permettent d'espérer que le développement de molécules anti-apoptotiques trouvera des applications thérapeutiques dans le domaine des affections neuro-dégénératives.

L'apoptose peut-être bloquée par des inhibiteurs de caspase. Ils font l'objet d'études prometteuses en laboratoire sur des rats ou des souris. D'importants moyens financiers sont en jeu pour promouvoir des études en phase I et II dans l'espèce humaine.

Les inhibiteurs de caspases peuvent prévenir les lésions cellulaires et tissulaires, qui caractérisent un grand nombre de maladies.

Exemples d'applications possibles :

Le foie des patients atteints d'hépatite virale chronique ou de stéatose hépatique non alcoolique est envahi de fibrose. Les inhibiteurs de caspase font l'objet d'essais pour ralentir ou enrayer la progression de cette fibrose.

Le même effet peut être espéré dans d'autres maladies telles que la fibrose pulmonaire idiopathique.

Vaccins à ADN

Les immunologistes ont développé des vaccins à ADN. Des essais en cours comportent plusieurs variantes, employant diverses molécules pro-apoptotique ou anti-apoptotique. Ces travaux restent encore limités à l'expérimentation animale¹⁴.

CONCLUSIONS

L'apoptose est un phénomène général ; il prend ses origines chez les êtres unicellulaires.

14. W W. Leitner et N.P. Restifo, « DNA vaccines and apoptosis : to kill or not to kill ? », *J. Clin. Invest.*, 2003, July 1; 112 (1):22-24.

Chez les pluricellulaires, animaux et végétaux, il contribue à la sculpture des formes ; chez les métazoaires adultes, il maintient l'équilibre entre les cellules vouées à la disparition et les cellules en renouvellement. Les dérèglements de l'apoptose, par excès ou par défaut, sont sources de nombreuses pathologies ou les accompagnent.

La compréhension de ces phénomènes est d'ores et déjà mise à profit pour la création de thérapeutiques nouvelles ; les essais expérimentaux chez l'animal sont prometteurs ; leur application à l'homme rencontre encore des difficultés ; les premiers essais cliniques sont actuellement en cours.

En agronomie, sujet non abordé dans cette étude, on peut espérer de nouvelles avancées de la modulation de l'apoptose : augmentation de la résistance aux pathogènes et aux stress environnementaux, amélioration de la conservation après récolte. De nouvelles plantes génétiquement modifiées apparaîtront avec tous les problèmes d'acceptation que cela pourra poser.

Plonger son regard sur ce qui se passe au niveau cellulaire, c'est découvrir une complexité foisonnante, un bric-à-brac ordonné, élaboré au fil des âges. Ce que nous donne la pensée non informée n'est que l'écume d'un océan de vie microscopique, moléculaire, dont l'étude réfléchie étonne autant l'esprit que peut le faire l'étude de la physique des particules ou l'observation du ciel étoilé

III. MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

MEMBRES HONORAIRES

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre ès qualités, Hôtel de Ville, 30000 Nîmes.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités.

Hôtel du Département, rue Guillemette, 30 000 Nîmes

- 1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON),
Chev. de la L.H., Coin perdu, Hameau des Bures, 78630 Orgeval.
- 1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H.,
10, avenue du parc Saint-James, 92200 Neuilly.
- 1988 Odile RIO, majoral du Félibrige, Cité Blanc Clair, Trinquetaille,
13200 Arles.
- 1990 André VERNET, membre de l'Institut, "Les Hespérides", 16, rue des
Bénédictins, 30000 Nîmes
- 1991 Jean-Charles LHEUREUX, Ch. de la L.H., médaille de la Déportation
et de l'Internement, Off. Palmes Acad., Le Mas neuf, 5, avenue
Vincent Auriol, 30230 Rodilhan.
- 1993 André BONNET, 201, impasse du Pissadou, route de Sauve, 30900
Nîmes.

- 1994 Claude ESCHOLIER, Croix de guerre 39-45, directeur honoraire de l'École des Beaux-Arts de Nîmes, 731, chemin Mas de Roulan, 30000 Nîmes.
- 1996 Victor LASSALLE, conservateur honoraire du Patrimoine, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.
- 2004 André GOURON, Ch. Palmes Acad., La Boussierelle, Vailhaugues, 34570 Pignan.
- 2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur honoraire des Archives départementales de l'Hérault, 702, avenue Maréchal Leclerc, 34000 Montpellier.
- 2006 Emmanuel LEROY-LADURIE, de l'Académie française, 2, avenue de Versailles, 75005 Paris.
- 2006 Philippe JOUTARD, recteur d'Académie, 10, rue Edgard-Faure, 75015 Paris.
- 2006 Constantin VAGO, membre de l'Académie des Sciences, Ch. de la L.H., Off. Ordre du Mérite, directeur du centre de recherches de pathologie comparée, CNRS, 30380 Saint-Christol-les-Alès.
- 2006 Louis DURTESTE, Ch. de la L.H., anc. officier de marine et ingénieur, DEA d'Histoire, 41, rue Roussy, 30000 Nîmes.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS

comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseurs
1	30-01-1981	Robert DEBANT, Ch .Ordre nat. du Mérite, Off. Arts et Lettres, Ch. des Palmes Acad. Archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives du Gard, 27, rue Cité Foulc, 30000 Nîmes.	Jules Davé
2	8-01-1981	Aimé BONIFAS, Off. de la L.H., Comm. Ordre nat. du Mérite, Médaille militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant volontaire de la Résistance, Médaille de la France libérée, Médaille de la Déportation, Médaille des Evadés, pasteur de l'Église réformée, 36 bis, rue Florian, 30900 Nîmes.	Henri Chabrol
3	2-12-1983	Christiane LASSALLE-GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, 66, impasse de la Vaunage, 30900 Nîmes.	André Modeste
4	22-12-1984	Marc CHAUSSE, Architecte DPLG, 1, bd Alphonse Daudet, 30000 Nîmes	Pierre Abauzit
5	7-02-1986	Georges SAPÈDE, ingénieur honoraire 13, rue Fernand Pelloutier, 30900 Nîmes.	Dr Jean Paradis

6	6-02-1987	Jean MÉNARD, Ch. des Palmes Acad., avocat à la Cour, anc. bâtonnier, 10, rue Sainte-Anne, 30900 Nîmes	Edgar Tailhades
7	17-02-1989	Paul MAUBON, médecin vétérinaire, 155, chemin du Perdigal, 30900 Nîmes.	Abbé René André
8	20-12-1991	Marcelle VIALA, professeur honoraire, 6, rue Deyron, 30000 Nîmes.	Jean Brunel
9	7-02-1992	Charly-Sam JALLATTE, Ch. de L.H., Médaille des Evadés, Médaille de la France libérée, doct. en médecine, 13, bd Gambetta, 30000 Nîmes.	Jean-Charles Lheureux
10	6-11-1992	Daniel-J. VALADE, Ch. de la L. H, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Ch. Palmes Acad, Ch. Arts et Lettres, enseignant. LeVulcain, 17, place Bir-Hakeim, 30000 Nîmes.	André Nadal
11	18-06-1993	Hélène DERONNE, 9, rue Aristide Dumont, 30000 Nîmes.	Jean Roger
12	18-06-0993	Yvon PRADEL, Ch. de Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes Acad., 12, rue Saint-Laurent, 30900 Nîmes.	Joachim Durand
13	10-06-1994	Roger GROSSI, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, pasteur, 6, rue Rouget de Lisle, 30000 Nîmes.	Maurice Aliger
14	2 8-04-1995	André COSTABEL, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Com. Mérite agricole, 3, rue du Moulin à vent, 30540 Milhaud.	Edouard Drouot

15	16-02-1996	Pascal GOUGET, doct. en médecine, biologiste, 3, rue de la Station, 30820 Caveirac.	Claude Escholier
16	6-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L.H., président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel, Ch. de la L.H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., 11 bis, rue Notre-Dame, 30 Nîmes.	René Panet
17	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherches au C.N.R.S., 189, av. Joséphin Péladan, 30000 Nîmes.	Victor Lassalle
18	18-04-1997	Jean-Marc ROGER, professeur, 2, rue de l'Aiguillon, 30111, Congénies.	Pierre Clavel
19	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de Lettres, Mas des Bressades, 30129 Manduel.	Pierre Fabre
20	17-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur d'Histoire moderne, Université de Provence. L'Ermitage, 243 ch. de la Cigale, 30900 Nîmes.	Jacques Larmat
22	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien, 6, rue Salomon Reinach, 30000 Nîmes.	Chanoine Fayolle
22	7-01-2000	Bernard CAVALIER, doct. en médecine, 312B, rue des Quatre Pillons, 30900 Nîmes.	René Bosc
23	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, 2 quai Clémenceau, 30000 Nîmes.	Jean Lauret
24	15-06-2001	Jacques GALTIER, pasteur, 27, rue de Calvas, 30000 Nîmes.	René Château
25	5-10-2001	Jacques LÉVY, 23, rue Aimé Longuet, 30000 Nîmes.	Lucien Simon

26	15-03-2002	Monique KUNTZ, Les Eygalades B, 116, rue Edmond Carrière, 30900 Nîmes.	Janine Reinaud
27	16-02-1996	Antoine BRUGUEROLLE, architecte, 5, rue Séguier, 30000 Nîmes.	Lucien Frainaud
28	18-04-1997	Bernard MOUNIER, 6, impasse des Cols verts, 30870 Clarensac.	Aimé Vielzeuf
29	16-04-2004	Micheline POUJOLAT, 7, rue Godin, 30900 Nîmes.	Noël Cannat
30	30-04-2004	Brigitte MAURIN, 8 a, rue Quatrefages, 30000 Nîmes.	Christian Liger
31	14-01-2005	Bernard FONTAINE, 5, rue Jean- Jacques Rousseau, 30600 Vauvert	Jean Goujon
32	3-11-2006	Pierre MARÈS, doct en médecine, 50, impasse Pellecier, 30900 Nîmes	Paul Tempier
33	19-10-2007	René CHABERT, doct. en oto-neurologie 122, rue de l'Espoir, 30900 Nîmes	Pierre-Marie Michel

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS
comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	4-03-1956	Jacques BOMPAIRE, Ch. de la L.H., professeur émérite à la Sorbonne, 36, descente de l'Olm, 30380 Saint-Christol-lès-Alès
2	18-12-1987	Edmond REBOUL, médecin général (C.R.), Off. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre 39-45, Médaille du Combattant volontaire, Off. Palmes Acad., Ch. Arts et Lettres, La Porte d'Azur, 1, rue Jenner, 83150 Bandol.
3	27-06-1988	Jean-Charles BALTU, 1, avenue de la Résistance, 82600 Aucamville.
4	27-06-1988	Pierre CLÉMENT, docteur en droit, ancien élève H.E.C., 603, ch. Chaudebois, 30100 Alès.
5	24-06-1988	Mgr Jean THOMAS, 3, place de l'Évêché, 30700 Uzès.
6	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées, 65, rue du 8 mai 1945, 30130 Pont-Saint-Esprit.
7	24-05-1991	Louis PICARD, 23, av. de la République, 30820 Marguerittes.
8	1-10-1993	Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., officier de cavalerie en retraite, La Valentine, 9, rue des Carmélites, 30700 Uzès.

9	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès Lettres, professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, 78, rue Avisseau, 37000 Tours.
10	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur, 35, bd Maréchal-Joffre, 30300 Beaucaire.
11	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse, 2 bis, rue du Grand-Couvent, 30000 Nîmes.
12	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Ch. de la L.H., 30270 Saint-Jean-du-Gard.
13	15-12-2000	Guy POULON (Philippe Sénart), Off. de la L.H. 26, rue Daubenton, 75005 Paris.
14	5-12-2000	Maurice AGULHON, professeur au Collège de France, 6, rue Victor-Hugo, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
15	15-12-2000	Jacqueline LEROY, conservateur général (honoraire), La Croix du Sauveur, ch. de Servières, 13210 Saint-Rémy-de-Provence.
16	19-03-2004	Rose JURGENSEN, Mas de Mayac, 30700 Uzès.
17	19-03-2004	Alain AVENTURIER, directeur de recherche, 470, rue du Stade, 34830 Clapiers.
18	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, professeur à l'E.N.M. de Nîmes, 7, rue des Primevères, 34000 Montpellier.
19	3-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, 3 cours Gambetta, 34000 Montpellier.
20...	19-05-2006	Paule PLOUVIER, docteur ès lettres, Jardin aux Fontaines, bât A2, 140 rue Pioch de Boutonnet, 34100 Montpellier

CORRESPONDANTS

- 1972 Pierre COUETARD, 538, avenue de Lattre de Tassigny, 83000 Toulon
- 1972 Armand BRUNEL, mètre d'Obro du Félibrige, médaille guerre d'Algérie, agriculteur, 30210 Vers Pont-du-Gard.
- 1973 Robert BADOUIN, professeur à la Faculté de Droit, membre titulaire de l'Académie d'Agriculture, Villa Au Hazard, 86, rue Combe de Bonesta, 34000 Montpellier.
- 1975 Mme de DAVID-BEAUREGARD, Ch. Arts et L., Château de Villevieille, 30250 Sommières.
- 1976 Frédéric BAZILE, directeur du Centre de Recherche et de Documentation préhistorique de Vauvert, rue Jean-Jacques Rousseau, 30600 Vauvert.
- 1976 Alain ALBARIC, agriculteur, homme de Lettres, Mas des Quarante Sols, 30220 Aigues-Mortes.
- 1977 Jacques HENRI-ROBERT, professeur, 31, allée Lavoisier, 93250 Villemonble.
- 1978 François BOYER, 38 ter, rue de Paris, 94479 Boissy-Saint-Léger.
- 1978 Michel COURTY, professeur de collège, 3, rue Jean-Moulin, 54490 Piennes.
- 1978 René GONDRAN, Ch. de la LH., sous-préfet honoraire, 09290 Gabe.
- 1980 Fernand LEONARD, professeur, " Le Galatras ", chemin de Planque, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.
- 1981 Maurice CASTANIER, industriel, 26, place du Plan, 30440 Sumène.
- 1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de Musée, Maison romane, 30800 Saint-Gilles-du-Gard.
- 1981 André HAON, professeur, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 30210 Remoulins.
- 1982 André NICOLAS, La Vaisserie, 48160 Le Collet-de-Dèze.
- 1982 Alain NICOLAS, 58, impasse de la Rasclauze, Cabrières, 30210 Remoulins.

- 1983 Elio MOSELE, recteur des Universités de Vérone, via dell Artigliere 8, 37129 Verona (Italie).
- 1983 Jean-Claude BESSAC, maître carrier, technicien au C.N.R.S., 5, rue de la Calade, 30730 Montpezat.
- 1983 Mme BENEL-CAUTELOU, docteur ès lettres, 2, rue de Bernis, 30000 Nîmes.
- 1984 René EVESQUE, préhistorien, " Las Soleilhadas ", 07140 Les Vans.
- 1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire, Résidence La Guirlande, B 3, 54, rue Tour Gayraud, 34 Montpellier.
- 1988 Jean CHARLIER, général de brigade aérienne (C.R.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique, 13, rue du Bosquet, 30230 Rodilhan.
- 1988 Ariel BALMASSIERE, architecte DPLG, 2, rue Port Royal, 30700 Uzès.
- 1988 Lysie STEPHAN, sociétaire de la Société des Poètes français, 30460 Cognac.
- 1988 Armand COSSON, professeur agrégé d'Histoire, 1, rue des Palmiers, 30000 Nîmes.
- 1988 Serge VELAY, directeur de production au Comité départemental de la Culture, 10, rue Cart, 30000 Nîmes.
- 1989 Philippe CHAREYRE, 16, rue Nelson-Mandela, 64000 Pau.
- 1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles, 24, rue du Grand Couvent, 13200 Arles.
- 1990 Max GOURGAS, 25, rue de la Vièle, 30660 Gallargues.
- 1990 Xavier GUTHERZ, conservateur régional de l'archéologie, 5, rue de la Salle de l'Évêque, 34000 Montpellier.
- 1991 Marc CÉLIE, 6, rue Général-Perrier, 30000 Nîmes.

- 1991 Claude VERMEIL, docteur en médecine, 1, rue Saint-Yon, 30000 Nîmes.
- 1992 Robert COURTIEU, colonel d'aviation (E.N.), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite, 94, chemin de Saint-Etienne d'Alensac, 30100 Alès.
- 1992 Michel CHRISTOL, professeur à la Sorbonne, 27, bd. Jourdan, 75690 Paris.
- 1992 Pierre VARENE, directeur-adjoint de l'Institut de recherche sur l'antiquité, Clos St Jacques - Bât. B, 32 Avenue Philippe Solari, 13090 Aix-en-Provence.
- 1994 René BRETON, ancien professeur d'Histoire, Ch. Ordre national du Mérite, Off. des Palmes Acad., 4, rue de Provence, 30650 Saze.
- 1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance, 190, rue André Simon, 30900 Nîmes.
- 1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, commandeur des Palmes Acad., 58 bis, avenue Jean-Jaurès, 30900 Nîmes.
- 1994 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan, Rochebelle, Avèze, 30120 Le Vigan.
- 1995 Gabriel JANDOT, professeur Université de Nîmes, Villa « Aux Rocs », 13, avenue de la Chicanelle, 34400 Saturargues.
- 1995 Georges LAVAL, organiste, 11, rue de l'Aspic, 30000 Nîmes.
- 1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur, 16 bis, rue Pitot prolongée, 30000 Nîmes.
- 1995 Bernard MOREAU, Ch. de la L.H et de l'Ordre nat du Mérite., directeur des services des archives de l'Assemblée nationale, 13, Avenue des Arts, 94100 Saint-Maur-des Fossés
- 1995 Jean- Paul BUREAU, professeur médecine, 12, rue Charles-Gide, 34170 Castelnau-le-Lez.
- 1995 René MÉJEAN, Off. de la L.H., Com. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, général (C.R.), château de Plaisance, 30420 Calvisson.
- 1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, chemin de la Fontaine aux Bœufs, 30700 Uzès.

- 1996 Jean-Pierre CABOUAT, ancien ambassadeur, Off. de la L.H., G. Off. Ordre nat. du Mérite, Croix de Guerre 39-45, médaille de la résistance, 14, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.
- 1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université, 408, chemin de Valdegour, 30900 Nîmes.
- 1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite, 30350 Domessargues.
- 1996 Elie PELAQUIER, C.N.R.S., avenue Font-Mosson, 34570 Montarnaud.
- 1996 Georges PINCEMAILLE, Ch. Ordre nat. du Mérite, 234, chemin de Mestre-Roumieu, 30900 Nîmes.
- 1996 Christian SALENDRES, curé de Saint-André-de-Majencoules.
- 1996 Lucien VAUCLARE, 18, rue Charloun-Rieu, 30000 Nîmes.
- 1997 Michel JAS, pasteur, 8, rue Bonfa, 30000 Nîmes.
- 1997 Pierre MAZIER, 6, rue de Soissons, 30000 Nîmes.
- 1997 Michèle PALLIER, 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes.
- 1998 Olympe BHELTY-QUENUM, sociologue, O. N. du Bénin, 30190 Garrigues Sainte-Eulalie.
- 1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC) 36, rue Champ de la Blanche, 34980 Saint-Chély-du-Fesc.
- 1998 Guy DUGAS, professeur d'Université, 250, rue Paul Valéry, 34400 Lunel.
- 1998 Claude-Annik GAIDAN, 498, avenue Kennedy, 30900 Nîmes.
- 1998 Alain GAS, photographe, 30350 Maruéjols-les-Gardon.
- 1998 Jean-Yves LAUNAY, magistrat, Ch. LH., Off. Ordre national du Mérite, Off. Palmes Acad., 241, rue Carnot, 30220 Saint-Laurent-d'Aigouze.
- 1998 Thierry MARTIN, professeur, 10, boulevard Anatole-France, 30100 Alès.
- 1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 3, rue Montjardin, 30000 Nîmes.
- 1999 Bernard BASTIDE, enseignant, 18, rue d'Alembert, 75014 Paris.
- 1999 Guy COMBES, principal de collège, Off. Palmes Acad., La Résidence A, 38, rue de Montaury, 30000 Nîmes

- 1999 Anny HERRMANN, professeur honoraire, Ch. Palmes Acad., 1, rue de la Jonquière, 30660 Gallargues-le-Montueux.
- 1999 Claire PAULHAN, attachée à l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine, chroniqueur littéraire au Monde, 85, rue de Reuilly, 75012 Paris.
- 2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur, 1, Grand'-Rue, 30510 Générac.
- 2001 Claude GAUSSENT, professeur d'histoire, 8, rue de la Poste, 30670 Aigues-Vives.
- 2001 Georges PONS, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Versailles, 4, rue du Portail, 30210 Rémoulins.
- 2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire, 134, chemin des Aires, 30114 Nages-et-Solorgues.
- 2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes académiques, 6, rue Georges Leygues, 44200, Nantes.
- 2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire, 34400 Saturargues.
- 2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie, 30610 St Jean de Criculon.
- 2002 Jean-Michel FAIDIT, docteur ès sciences, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Pierre LANVERS, PDG Sté Lanvers BIM-SA, Commandeur L.H. et Ordre national du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques, 12, quai de la Fontaine, 30900 Nîmes.
- 2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire, quai Guizot, St Génies de Malgoirès, 30190 Saint-Chaptes.
- 2002 Jacques MEINE, docteur en Médecine, 28, av. des Quakers, 30111, Congénies.
- 2002 Monique MERIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite, 11, impasse de l'Origan, 30900 Nîmes.
- 2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable, Le Magot, 30170 Durfort.
- 2003 Dominique BORNE, agrégé d'histoire, doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, 16, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris.
- 2003 Jacques CADENE, juriste et administrateur de société, rue Jeanne d'Arc, 30000 Nîmes

- 2003 François CAPELIER, juriste, 2 rue du Pêcheur, 48400 Florac.
- 2003 Aline DURAND, maître de conférence en histoire du Moyen-Age, Université de Provence, 115, impasse des Dahlias, 30000 Nîmes.
- 2003 François PUGNIÈRE, docteur en histoire, 20, place Jean Robert, 30000 Nîmes.
- 2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie, 22 ter avenue Hector Berlioz, 30320 Marguerittes.
- 2004 René MAUBON, musicologue, 13 B, rue des Bénédictins, 30000 Nîmes.
- 2004 Louis PAUTRAT, docteur ès sciences, 4, rue du Trident, 38100 Grenoble.
- 2005 Robert CHALAVET, avocat, administrateur hospitalier, 2, chemin Hort Hamoun, 34400 Saturargues.
- 2004 Robert CHAMBOREDON, agrégé d'histoire, 16, rue Rousselier, 30900 Nîmes.
- 2005 Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres, 4, rue Turgot, 30000 Nîmes.
- 2005 Raphaële MOUREN, conservateur des bibliothèques, 136, bd de Sainte-Marguerite, 1309 Marseille.
- 2005 Marie-Claire PONTIER, archiviste paléographe, directrice des Archives de Gard, 22 rue des Chassaintes, 30900 Nîmes.
- 2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques, 184, rue Clastre, 30640 Beauvoisin.
- 2006 Jean MATOUK, professeur agrégé des Facultés de Droit et Sciences économiques, 4, av. Feuchères, 30000 Nîmes.
- 2006 Rudiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, 30360 Cruviers-Lascours.
- 2006 Pascal TRARIEUX, conservateur du Musée des Beaux Arts de Nîmes, 7, rue de la Trésorerie, 30000 Nîmes.
- 2007 Régis CAYROL, Juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Nîmes, 5, rue de la Mairie 30340, Rousson.
- 2007 Philippe DARDELET professeur agrégé d'histoire, Commandeur des Palmes académiques, 5 rue du Bas Quartier, 30820 Collias.
- 2007 Romain DAUDÉ, historien, Domaine du Pouchonnet, 30120, Avèze.
- 2007 Jean-Marc HUERTAS, architecte-urbaniste, 13 rue haute, 30980 Langlade.

- 2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques, 271, chemin du Sapeur, 30000 Nîmes
- 2007 Vanessa RITTER, archéologue-égyptologue, 4, rue d'Agrippa, 30000 Nîmes.
- 2007 Daniel SOURIOU Ferronnier d'art et sculpteur sur métaux, Compagnon du Tour de France, Ch. de la L.H., 18, rue de Varsovie, 30000 Nîmes.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS

FRANCE

Abbeville	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville, Maison des associations, 8, place Général de Gaulle, 80100 Abbeville.
Agen	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, B.P. 267, 9, bd de la République, 47007 Agen.
Aix-en-Provence	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, musée Arbaud, 2a, rue du Quatre Septembre, 13100 Aix-en-Provence. Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 29, av. R. Schuman, 1310 Aix-en-Provence.
Amiens	Société des Antiquaires de Picardie, 48, rue de la République, 80000 Amiens.
Angers	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Hôtel de Livois, 6, rue Émile Bordier, 49100 Angers.
Angoulême	Société Archéologique et Historique de la Charente, 44, rue de Montmoreau, 16000 Angoulême.
Arles	Académie d'Arles, Museon Arlaten, 29, rue de la République, 13200 Arles.
Arras	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras, Archives départementales du Pas-de-Calais, 12, place de la Préfecture, 62020 Arras.
Auch	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers, B.P. 16, 13, place Salluste du Bartas, 32000 Auch.

-
- Autun Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts, Hôtel Rolin, 3, rue des Bancs, 71400 Autun.
Société d'Histoire naturelle et des Amis du muséum, 15, rue Saint-Antoine, 71400 Autun.
- Auxerre Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, 1, rue Marie-Noël, 89000 Auxerre.
- Avesnes Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes, Hôtel-de-Ville, 59440 Avesnes.
- Avignon Académie de Vaucluse, Hôtel Salvati-Palasse, 5, rue Galante, 84000 Avignon.
- Belfort Société Belfortaine d'Émulation, B.P. 773, 90020 Belfort Cedex.
- Besançon Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, 20, rue Chifflet, 25000 Besançon.
Société d'Émulation du Doubs, Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25014 Besançon Cedex 6.
- Béziers Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers, Hôtel Berge, 14, rue des Docteurs Bourguet, B.P. 4009, 34545 Béziers.
- Bordeaux Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Hôtel des Sociétés savantes, 1, rue Bardineau, 33000 Bordeaux.
Société Archéologique, 1, place Bardineau, 33000 Bordeaux.
- Bourges Académie Berrichonne, 8, avenue Jean-Jaurès, 18000 Bourges.
- Brest Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville, 29200 Brest.
- Caen Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, Hôtel d'Escaville, 12, pl. Saint-Pierre, 14 000 Caen.
- Cambrai Société d'Émulation de Cambrai, 35, rue Saint-Georges, 59400 Cambrai.

Cannes	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, 1, avenue Jean de Noailles, 06400 Cannes
Carcassonne	Société d'Études scientifiques de l'Aude, 89, rue de Verdun, B.P. 106, 11022, Carcassonne Cedex.
Chartres	Société Archéologique d'Eure-et-Loir, 1, rue Jehan Pocquet, 28000 Chartres.
Châteaudun	Société Dunoise, 2, rue du cloître Saint-Roch, 28200 Châteaudun.
Clermont-Ferrand	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, 19, rue Bardoux, B.P. 20, 63018, Clermont-Ferrand.
Colmar	Académie d'Alsace, Hôtel de la Chambre de Commerce, 1, place de la Gare, 68000 Colmar. Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, Musée d'Histoire naturelle et d'Ethnographie, 11, rue Turenne, 68000 Colmar.
Dax	Société de Borda, 27, rue Cazade, 40100 Dax.
Digne	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence, B.P. 30, 04100 Digne.
Dijon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 5, de l'Ecole-de-Droit, 21000 Dijon.
Dunkerque	Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie, 4, rue Benjamin Morel, 59140 Dunkerque.
Draguignan	Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan et du Var, 21, Allées d'Azémar, 83300 Draguignan.
Foix	Société préhistorique de l'Ariège, 11, rue du Fourcat, 09000 Foix.
Gap	Société d'Études des Hautes-Alpes, 23, rue Carnot, 05000 Gap.

Gard, sauf Nîmes :

Alès	Académie Cévenole, 9 bis rue Louis-Blanc, 30100 Alès. Causses et Cévennes, Chambre de Commerce, rue Michelet, 30100 Alès.
Bagnols-sur-Cèze	Société d'Étude des civilisations antiques bas-rhoda- niennes, 4, avenue de l'Europe, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
Beaucaire	Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaucaire, 6 bis, rue de Nîmes, 30300 Beaucaire.
Lascours	Académie de Lascours, chez M. Broglia, rue du Dr Arène, 30200 Bagnols-sur-Cèze.
L'Estréchure	Val Borgne en Cévennes, Mairie, 30124 L'Estréchure.
Génolhac	Lien des chercheurs cévenols, Font-vive, 3, Grand-Rue, 30450 Génolhac.
Saint-Gilles	Société historique et archéologique, Bibliothèque municipale, 30800 Saint-Gilles.
Saint-Jean du Gard	Les Amis de la Vallée borgne, chez M. Travier, Grand'rue, 30270, Saint-Jean-du Gard.
Villeneuve- lès-Avignon	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux- Villeneuve, Mairie, 30400 Villeneuve-lès-Avignon.
Laon	Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, 28, rue Fernand Christ, 02000 Laon.
Le Havre	Société Havraise d'Études diverses, Fort de Tourneville, 55, rue du 329 ^e R.I., 76620 Le Havre.
La Mans	Société Historique et Archéologique du Maine, 17, rue de la reine Bérandère, 72000 Le Mans.
Le Puy-en-Velay	Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, rue Antoine Martin, 43000 Le Puy-en-Velay.
Lille	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, Archives départementales, 62000 Lille.
Lyon	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Lyon, 4, rue Adolphe-Max, 69005 Lyon. Société Historique, Archéologique et Littéraire de Lyon, 18, rue Dugas-Montbel, 69002 Lyon.

Mâcon	Académie de Mâcon, Hôtel de Sénecé, 41, rue Sicorgne, 71000 Mâcon.
Marseille	Académie de Marseille, 40, rue Thiers, 13001 Marseille.
Mende	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 3, rue de l'Épine, B.P. 58, 48002 Mende Cedex.
Metz	Académie nationale de Metz, 20, En Nexirue, 57000 Metz.
Montbéliard	Société d'Émulation de Montbéliard, Hôtel Bernier-Rossel, 8, pl. Saint-Martin, 25 204 Montbéliard.
Montauban	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Montauban, rue du Collège, 82000 Montauban.
Montbrison	La Diana, rue Florimond-Robertet, 42600 Montbrison.
Montpellier	Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, BIU Espace Richter, 60, rue des États Généraux, 34965 Montpellier Cedex 2. Association des Amis de la Pharmacie, Faculté de Pharmacie, avenue Charles Flahault, 34060 Montpellier Cedex. Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale, Université Paul-Valéry, Montpellier 111, route de Mende, 34199, Montpellier Cedex. Revue « Causse et Cévennes », 3, rue des Gardians, 34070 Montpellier Société Littéraire de la Poste, 474, allée Henri II de Montmorency, 34035 Montpellier.
Moulins	Société d'Émulation du Bourbonnais, 93, rue de Paris, 03000 Moulins.
Nancy	Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, 54 000 Nancy.
Narbonne	Commission Archéologique et Littéraire de Narbonne, Palais des Archevêques, 11000 Narbonne.
Nevers	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, Porte du Croux, 58000 Nevers.
Nice	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, 133, rue Maccaran, 06000 Nice. Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes-Méditerranée, Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc, 06000 Nice.

- Nice Institut de Préhistoire et d'Archéologie, Alpes-Méditerranée,
Les terrasses de Cimiez, 29, Corniche Frère-Marc,
06000 Nice.
- Nîmes Comité de l'Art chrétien, Évêché de Nîmes,
3, rue Guiran, 30000 Nîmes
Antique de Nîmes, musée archéologique,
13, bd Amiral Courbet, 30000 Nîmes.
Société d'Histoire du protestantisme de Nîmes
et du Gard, 2, rue Claude Brousson, 30000 Nîmes.
Carré d'Art, Bd de la Comédie, 30000 Nîmes.
- Paris Académie française, 23, quai de Conti, 75 006 Paris
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
23, quai de Conti, 75006 Paris.
Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti,
75006 Paris.
Akademos, Conférence nationale des Académies
des Sciences, Lettres et Arts, 23, quai de Conti,
75006 Paris.
Comité des Travaux historiques et scientifiques,
1, rue Descartes, 75005 Paris.
Société de l'Histoire du Protestantisme français,
54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.
Bibliothèque Nationale. Dépôt légal des périodiques,
2, rue Vivienne, 75084 Paris Cedex.
- Perpignan Société Agricole, Scientifique et Littéraire
des Pyrénées Orientales, Sociétés catalanes,
18, rue Emile Zola, 66000 Perpignan.
- Poitiers Société des Antiquaires de l'Ouest, Hôtel de
l'Échevinage, rue Paul-Guillon, B.P. 179,
86004 Poitiers Cedex.
- Quimper Société Archéologique du Finistère, Hôtel de Ville,
B.P. 1156, 29101 Quimper Cedex.
- Rennes Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine,
20, avenue Jules-Ferry, 35700 Rennes.
Annales de Bretagne, Université de Haute-Bretagne,
avenue Gaston-Berger, 35000 Rennes.

Rouen	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, Hôtel des Sociétés savantes, 190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen.
Saint-Jean- de-Maurienne	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, 73300, Saint-Jean-de-Maurienne.
Saint-Lô	Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche, Archives départementales, B.P 540, 50010 Saint-Lô Cedex.
Saint-Malo	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arron- dissement de Saint-Malo, 5, rue Pélicot, 35400 Saint-Malo.
Saint-Quentin	Société Académique de Saint-Quentin, 9, rue Villebois-Mareuil, 02100 Saint-Quentin.
Sancerre	Académie Berrichonne, 511, avenue de Verdun, 18300 Sancerre
.Strasbourg	Palais universitaire, 9, place de l'Université, 67070 Strasbourg.
Sens	Société Archéologique de Sens, 5, rue Rigault, 89 100 Sens.
Tarascon-sur-Ariège	Société préhistorique Ariège-Pyrénées, Mairie de Tarascon, 09400 Tarascon-sur-Ariège.
Toulon	Académie du Var, Passage de la Corderie, 83 000 Toulon. Société des Amis du Vieux Toulon, 69, cours Lafayette, 83000 Toulon.
Toulouse	Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure, rue de Metz, 31000 Toulouse. Académie des Jeux Floraux, Hôtel d'Assézat et de Clémence Issaure, rue de Metz, 31000 Toulouse.
Tours	Académie des Sciences des Arts et des Belles-Lettres de Touraine, 146, rue de la Fosse-Marine, 37100 Tours.
Troyes	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10000Troyes.

Tulle	École Félibréenne limousine « Lemouzi », 13, place municipale 19000 Tulle.
Valence	Archéologique et Statistique de la Drôme, 14, rue de la Manutention, B.P. 722, 26000 Valence.
Vannes	Société Polymathique du Morbihan, Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56000 Vannes.
Versailles	Académie de Versailles, 5, rue de l'Indépendance américaine, 78000 Versailles.
Villefranche-en-Beaujolais	Académie de Villefranche-en-Beaujolais 96, rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-en-Beaujolais
Vitry-le-François	Société des Sciences et Arts de Vitry, Hôtel de Ville, 51300 Vitry-le-François.

ÉTRANGER

Barcelone	Université autonome de Barcelone (département de philosophie classique) Édifice A, service des Publications, 08193 Barcelone (Espagne).
Bari	Université des Études de Bari, Faculté des Lettres et Philosophie, Palais Ateneo, I- 70122 Bari (Italie).
Bordighera	Institut International d'Études Ligures, Musée Bicknell, Via Romana, 39 bis, 18012 Bordighera (IM) (Italie).
Bruxelles	Académie royale de Belgique, Palais des Académies, 1, rue Ducale, B-1000 Bruxelles.
Genève	Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 11, rue Massot, B.P 389, C-H 1211 Genève.
Neuchâtel	Société Neuchâteloise de Géographie, B.P.256, C-H 2006 Neuchâtel (Suisse).
Vérone	Académie d'Agriculture, Sciences et Lettres de Vérone, Palais Erbisti, via Leoncino, 6, I- 37121 Vérone (Italie).